



Assemblée générale

Distr. générale
24 avril 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Points 139 et 140 de la liste préliminaire*

Projet de budget-programme pour 2024

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2024

Titre V

Coopération régionale pour le développement

Chapitre 18

Développement économique et social en Afrique

Programme 15

Développement économique et social en Afrique

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
I. Commission économique pour l'Afrique.	4
A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**.....	4
Sous-programme 1. Macroéconomie et gouvernance	16
Sous-programme 2. Intégration régionale et commerce	22
Sous-programme 3. Développement du secteur privé et financements privés.....	28
Sous-programme 4. Données et statistiques	36
Sous-programme 5. Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles.	44
Sous-programme 6. Égalité des genres et autonomisation des femmes	53

* [A/78/50](#).

** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution du programme (partie II) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



Sous-programme 7. Activités sous-régionales de développement	59
Composante 1. Activités sous-régionales en Afrique du Nord	59
Composante 2. Activités sous-régionales en Afrique de l’Ouest	65
Composante 3. Activités sous-régionales en Afrique centrale	70
Composante 4. Activités sous-régionales en Afrique de l’Est	76
Composante 5. Activités sous-régionales en Afrique australe	83
Sous-programme 8. Développement économique et planification	88
Sous-programme 9. Pauvreté, inégalités et politique sociale	94
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024***	100
Sous-programme 1. Macroéconomie et gouvernance	114
Sous-programme 2. Intégration régionale et commerce	115
Sous-programme 3. Développement du secteur privé et financements privés	117
Sous-programme 4. Données et statistiques	118
Sous-programme 5. Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles	119
Sous-programme 6. Égalité des genres et autonomisation des femmes	120
Sous-programme 7. Activités sous-régionales de développement	121
Composante 1. Activités sous-régionales en Afrique du Nord	121
Composante 2. Activités sous-régionales en Afrique de l’Ouest	122
Composante 3. Activités sous-régionales en Afrique centrale	123
Composante 4. Activités sous-régionales en Afrique de l’Est	124
Composante 5. Activités sous-régionales en Afrique australe	126
Sous-programme 8. Développement économique et planification	127
Sous-programme 9. Pauvreté, inégalités et politique sociale	128
II. Bureau des commissions régionales à New York	131
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2024	139
A. Commission économique pour l’Afrique	139
B. Bureau des commissions régionales à New York	140
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle	141
III. Ressources financières et postes : vue d’ensemble	142

*** Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l’Assemblée générale par l’intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Avant-propos

En 2024, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) intensifiera ses travaux visant à stimuler la reprise socioéconomique, au lendemain des crises mondiales qui ont ralenti les progrès du continent sur la voie de la résilience, de la prospérité et de la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 (L'Afrique que nous voulons) de l'Union africaine. Guidée par ses orientations stratégiques et ses fonctions essentielles, la Commission articule ses activités autour des piliers d'intervention suivants : politique macroéconomique et financement durable ; mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, de l'industrialisation durable et de la diversification économique ; et croissance inclusive et résiliente grâce à l'action climatique, à la transition énergétique, à l'économie verte et bleue et à la transformation numérique.

La CEA renforcera ses travaux sur les migrations en élaborant des messages positifs sur le poids économique des migrations et de la libre circulation des personnes, des biens et des services, en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine. Elle intensifiera son travail de formation et de renforcement des capacités des fonctionnaires et d'autres parties prenantes par l'intermédiaire de l'Institut africain de développement économique et de planification.

La CEA promouvra la mise en place d'une approche plus coordonnée et cohérente dans ses activités avec les États membres, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, par l'intermédiaire de son siège et de ses cinq bureaux sous-régionaux, afin de proposer un soutien technique innovant et axé sur la demande, de manière à favoriser la réalisation du programme de développement de l'Afrique.

Enfin, la CEA continuera d'apporter son soutien et de contribuer largement à la mise en œuvre du processus de réforme régionale par l'intermédiaire d'une plateforme de collaboration régionale africaine efficace et renforcera ses travaux et son partenariat avec l'Union africaine et les communautés économiques régionales. Dans l'exécution de son mandat, elle continuera de tenir compte des questions de genre et de promouvoir l'inclusion des personnes handicapées.

Le Secrétaire exécutif par intérim
de la Commission économique pour l'Afrique
(*Signé*) Antonio **Pedro**

I. Commission économique pour l'Afrique

A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 18.1 La Commission économique pour l'Afrique (CEA) est chargée de promouvoir le développement économique et social de ses États membres, de favoriser l'intégration intrarégionale et d'encourager la coopération internationale pour le développement de l'Afrique. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, et de la résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social.
- 18.2 La CEA a un rôle essentiel à jouer, qui consiste à fournir tout un ensemble de solutions innovantes ainsi qu'à donner à la demande des conseils politiques et techniques fondés sur des données probantes et adaptés aux États membres et aux communautés économiques régionales à des fins de renforcement de la résilience sociale et économique des États membres et de réalisation des objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 (L'Afrique que nous voulons) de l'Union africaine. La CEA aide également ses États membres à être mieux à même de concevoir et d'appliquer des politiques axées sur le développement durable, notamment dans le cadre de l'exécution du programme ordinaire de coopération technique et des projets financés au moyen du Compte de l'ONU pour le développement.

Stratégie et facteurs externes pour 2024

- 18.3 La stratégie du programme de la CEA met l'accent sur les changements transformationnels afin d'apporter une contribution mesurable au Programme 2030 et à l'Agenda 2063, et repose sur une approche intégrée et cohérente. Dans l'exercice de son mandat, la CEA continuera à se concentrer sur cinq orientations stratégiques :
- Mettre le savoir au service de l'élaboration de politiques visant à réaliser le programme de développement de l'Afrique ;
 - Formuler des politiques propres à accélérer la diversification économique et la création d'emplois en vue de la transformation de l'Afrique ;
 - Concevoir et mettre en œuvre des modèles de financement au service du développement de capacités humaines et d'infrastructures physiques et sociales ;
 - Promouvoir des idées et initiatives visant à favoriser une intégration régionale plus poussée et le développement des biens publics régionaux, en mettant l'accent sur l'inclusion sociale et en tenant compte des synergies entre les programmes de développement économique et social de l'Afrique ;
 - Défendre la position commune de l'Afrique sur la scène internationale et élaborer des solutions régionales pour contribuer à répondre aux problèmes de gouvernance à l'échelle mondiale.
- 18.4 Pour suivre ces orientations stratégiques, la CEA utilisera sa fonction de mobilisation, en offrant des tribunes multilatérales et multipartites ; sa fonction de réflexion, en réalisant des travaux de recherche et d'analyse interdisciplinaires sur les principaux défis que doivent relever les États membres et l'Afrique dans son ensemble, tout en favorisant l'apprentissage entre pairs et le développement ; et sa fonction d'appui, consistant à conseiller et assister directement ses États membres, notamment en entretenant des liens de coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies.

- 18.5 La CEA continuera à intégrer les orientations et recommandations de politique générale, en tenant compte des mesures prises par les organes directeurs et mécanismes intergouvernementaux, et à promouvoir la coopération entre communautés économiques régionales en vue d'accélérer l'application efficace des accords régionaux dans le cadre des divers partenariats existant entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Elle s'appuiera sur son cadre de programmation à moyen terme pour 2022-2025, qui vise à donner des orientations sur la planification prospective, couvrant les divers types d'activité des divisions, des bureaux sous-régionaux et de l'Institut africain de développement économique et de planification, tout en se focalisant sur les domaines d'intervention transformateurs qui sont les points d'entrée des activités des sous-programmes en 2024.
- 18.6 En 2024, la CEA continuera de faciliter l'identification et la proposition d'outils de financement et d'instruments de gouvernance économique innovants pour stimuler la mobilisation des ressources intérieures et de régler le problème du service de la dette, comme principale mesure d'atténuation. Ses activités se traduiront par un soutien ciblé à l'accélération du lancement de la Zone de libre-échange continentale africaine et au développement durable des secteurs de l'infrastructure, de l'énergie, de l'agriculture et du secteur foncier. En outre, le soutien de la CEA sera orienté vers l'accroissement des investissements dans l'action climatique pour renforcer la résilience nationale, promouvoir l'économie circulaire¹ et exploiter une économie verte et bleue dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. La CEA continuera également à jouer son rôle à l'avant-garde de la transformation numérique et du renforcement des systèmes de données et de statistiques sur le continent. Elle intensifiera en outre ses travaux sur les migrations ainsi que sur l'inclusion sociale et la croissance équitable. Par ailleurs, la CEA encouragera les décideurs politiques et les autres parties prenantes à participer à des activités de formation et d'apprentissage entre pairs sur des sujets connexes par l'intermédiaire de son l'Institut africain de développement économique et de planification.
- 18.7 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, la CEA continuera de collaborer étroitement avec la Commission de l'Union africaine et s'appuiera sur son partenariat stratégique avec des organisations régionales et sous-régionales, des banques centrales, des universités, des groupes de réflexion, d'autres institutions de recherche et des organisations de la société civile et du secteur privé, et établira de nouveaux partenariats pour atteindre les objectifs énoncés dans le Programme 2030 et dans l'Agenda 2063. En ce qui concerne la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, elle continuera de tirer parti des partenariats à valeur ajoutée fondés sur le principe du renforcement de la complémentarité et de l'impact sur le développement.
- 18.8 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la CEA continuera à promouvoir la collaboration en favorisant les initiatives intersectorielles qui transcendent les objectifs et les cibles et rapprochent utilement les perspectives régionales, sous-régionales et nationales. Il s'agira notamment de travailler dans le cadre de la plateforme de collaboration régionale et de ses coalitions conjoncturelles et thématiques, ainsi que de renforcer la collaboration avec les entités régionales des Nations Unies, le Département des affaires économiques et sociales, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, les coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays, afin de mieux coordonner la contribution à la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.
- 18.9 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 :
- a) Les États membres de la CEA continuent de recenser et de mettre en œuvre des trajectoires de relèvement durable à long terme pour faire face aux chocs récurrents et aux crises mondiales ;

¹ Voir la résolution 5/11 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement sur le renforcement de l'économie circulaire en tant que contribution à la réalisation de la consommation et de la production durables (2 mars 2022).

- b) Les États membres de la CEA et les communautés économiques régionales continuent de coopérer et de coordonner l'action collective et harmonisée qui vise à mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063, à lancer la Zone de libre-échange continentale africaine et à se relever durablement et à long terme de la pandémie de COVID-19 ;
 - c) Le Forum régional africain pour le développement durable, la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, ainsi que les comités intergouvernementaux sous-régionaux d'experts et de hauts fonctionnaires continuent de fournir à la CEA des conseils sur les nouvelles priorités.
- 18.10 Le Département prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, le sous-programme 6 continuera à apporter un appui technique aux autres sous-programmes de la Commission pour que les questions de genre soient prises en compte dans leur programme de travail. Il renforcera les capacités des États membres de la CEA, en leur apportant un appui technique sur mesure, des services consultatifs et une formation pratique en matière d'égalité des genres, d'autonomisation des femmes et des filles, d'inclusion et de diversification économique, d'entrepreneuriat féminin et de prise en compte des questions de genre dans les politiques et programmes nationaux. La CEA s'emploiera en outre à faire en sorte que les cadres mondiaux, régionaux et nationaux relatifs à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles soient davantage harmonisés et cohérents.
- 18.11 Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, la CEA continuera d'appliquer des mesures assurant l'inclusion des personnes handicapées, en élaborant et en mettant en œuvre des programmes, ainsi qu'en dispensant des formations et établissant des politiques relatives à l'exécution des programmes, notamment pour ce qui est de la mise en place d'aménagements raisonnables pour les participants aux conférences et aux ateliers, entre autres mesures. Ces activités seront complétées et mises en œuvre en consultation avec les personnes handicapées. La CEA continuera en outre de fournir du matériel d'assistance spécialisé au siège d'Addis-Abeba et dans les bureaux sous-régionaux, pour en améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées, notamment les délégations et les participants aux réunions intergouvernementales.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- 18.12 En 2022, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) s'est poursuivie sans toutefois avoir une incidence notable sur l'exécution des mandats. La CEA a repris ses activités en présentiel, notamment en menant des missions de cadrage et de terrain dans les pays et en organisant des réunions et manifestations sous-régionales ou avec les pays en présentiel ou selon des modalités hybrides. En outre, deux réunions officielles clés, à savoir les éditions 2022 du Forum régional africain pour le développement durable et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, ont eu lieu en présentiel, à Kigali en mars 2022 et à Dakar en mai 2022, respectivement, après une interruption de deux ans.
- 18.13 Afin d'aider les États membres de la CEA à lutter contre la pandémie de COVID-19, dans le cadre général des objectifs, on a élaboré, au titre du sous-programme 6, des principes directeurs devant leur permettre de mieux intégrer le secteur des services à la personne dans les cadres d'action pour le relèvement après la COVID-19. Au titre du sous-programme 5, on a par ailleurs aidé les États membres à obtenir des financements en vue d'une reprise durable et résiliente face aux changements climatiques après la pandémie de COVID-19.
- 18.14 La CEA continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie, notamment en recourant à l'apprentissage en ligne, qui s'est avéré utile pendant la pandémie. Dans le cadre du sous-programme, on continuera à diversifier les modalités de formation pour permettre aux personnes intéressées d'accéder à des produits numériques de qualité afin de développer, renforcer et partager des connaissances et compétences essentielles en matière de planification du développement et d'élaboration des politiques. En outre, afin de maximiser la participation des

parties prenantes, la CEA continuera de s'appuyer sur l'expérience de l'utilisation des technologies de l'information qu'elle a acquise en 2020 et 2021 pour organiser des réunions et des manifestations en ligne et au format hybride, à la demande des États membres et dans la limite des ressources disponibles.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

18.15 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Résolutions et décisions de l'Assemblée générale

S-21/2	Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement	69/225	Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables
57/2	Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	69/313	Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement
58/220	Coopération économique et technique entre pays en développement	70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030
60/222	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international	70/192	Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement
61/234	Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique	70/211	Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement dans le cadre de la mondialisation et de l'interdépendance
64/215	Démarginalisation des pauvres par le droit et élimination de la pauvreté	70/215	Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire
64/222	Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud	70/224 ; 76/224	Vers des partenariats mondiaux : démarche fondée sur des principes pour le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et tous les partenaires intéressés
66/130	Participation des femmes à la vie politique	71/1	Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants
66/137	Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme	71/212	Les technologies de l'information et des communications au service du développement
67/107	Autonomisation des populations et développement	72/185	La mondialisation et ses effets sur la pleine jouissance de tous les droits de l'homme
67/302	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine	73/195	Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
68/145	Renforcement de la collaboration en matière de protection de l'enfance au sein du système des Nations Unies	73/326	Forme et organisation des forums d'examen des migrations internationales
68/225	Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit	74/4	Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale
68/238	Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement	74/213	Mesures de coopération pour évaluer et faire mieux connaître les effets sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer
		74/216	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable
		74/270	Solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)

Titre V **Coopération régionale pour le développement**

75/156	Améliorer la riposte rapide à l'échelle nationale et internationale face à l'impact de la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur les femmes et les filles	77/154	Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable
75/180	Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des droits humains	77/155	Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable
75/212	Conférence des Nations Unies consacrée à l'examen approfondi à mi-parcours de la réalisation des objectifs de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028)	77/156	Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement
75/228	Suivi de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral	77/160	L'entrepreneuriat au service du développement durable
75/233	Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies	77/162	Promouvoir des modes de consommation et de production durables pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en faisant fond sur l'Action 21
75/307	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation internationale de la Francophonie	77/165	Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures
76/195	Amélioration de l'accès aux services financiers pour le développement durable	77/167	Application de la Convention sur la diversité biologique et contribution au développement durable
76/213	Science, technologie et innovation au service du développement durable	77/169	Harmonie avec la Nature
76/216	Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés	77/170	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
76/218	Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027)	77/174	Vers un nouvel ordre économique international
76/229	Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante-quatrième session	77/176	Migrations internationales et développement
76/258	Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés	77/178	Promotion du tourisme durable et résilient, y compris l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement
76/273	Améliorer l'accès des personnes handicapées aux conférences et réunions du système des Nations Unies	77/180	Coopération pour le développement industriel
76/298	Application des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique	77/181	Participation des femmes au développement
77/150	Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable	77/183	Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030
77/151	Commerce international et développement	77/185	Coopération Sud-Sud
77/152	Système financier international et développement	77/186	Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition
77/153	Soutenabilité de la dette extérieure et développement	77/188	Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale
		77/189	Développement sans exclusion pour et avec les personnes handicapées
		77/205	Appel mondial à une action concrète pour l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et pour l'application intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

77/212	Le droit au développement	77/245	Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement
77/223	Droits humains et extrême pauvreté		
77/235	Action préventive et lutte contre la corruption et le transfert du produit de la corruption, facilitation du recouvrement des avoirs et restitution de ces avoirs à leurs propriétaires légitimes, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption	77/248 77/267	Les océans et le droit de la mer Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : examen des modifications apportées au cycle budgétaire
		77/270	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Résolutions du Conseil économique et social

2008/18	Promotion du plein-emploi et d'un travail décent pour tous	2022/15	Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information
2018/23	Nouvelles orientations stratégiques de la Commission économique pour l'Afrique		
2021/10	Transition vers le développement durable et justice sociale : le numérique au service du développement social et du bien-être de toutes et de tous	2022/18	Prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

671 (XXV) A	Création d'une Commission économique pour l'Afrique	937 (XLIX)	Intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 dans les cadres stratégiques, plans et programmes d'action nationaux
748 (XXVIII)	Population, famille et développement durable		
819 (XXXI)	Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources énergétiques en Afrique	938 (XLIX)	Présentation de rapports intégrés et suivi du développement durable
822 (XXXI)	Mise en œuvre du Traité instituant la Communauté économique africaine : renforcement des communautés économiques régionales ; rationalisation et harmonisation des activités des communautés régionales et sous-régionales	939 (XLIX) 941 (XLIX)	Forum régional africain pour le développement durable Organisation d'un examen régional africain annuel des progrès de la mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information
862 (XLII)	Renforcement de la mobilisation des ressources intérieures	965 (LII)	Protocole portant sur les questions spécifiques au matériel roulant ferroviaire à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles
874 (XLIII)	Renforcement du rôle des bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique		
909 (XLVI)	Réaliser et exploiter le dividende démographique en Afrique	966 (LII)	Examen de la structure intergouvernementale de la Commission économique pour l'Afrique en application des résolutions 943 (XLIX) et 957 (LI)
928 (XLVIII)	Mise en œuvre de l'Agenda 2063 : planification, mobilisation et financement au service du développement	967 (LII)	Progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et préparation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
931 (XLVIII)	La révolution des données et le développement de la statistique		
935 (XLVII)	Pays les moins avancés d'Afrique	968 (LII)	La politique budgétaire, le commerce et le secteur privé à l'ère numérique : une stratégie pour l'Afrique

Titre V Coopération régionale pour le développement

969 (LII)	Initiative sur la numérisation et l'économie numérique	977 (LIII)	Appui de la Commission économique pour l'Afrique aux pays les moins avancés dans le cadre de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés
972 (LIII)	Zone de libre-échange continentale africaine		
973 (LIII)	Données et statistiques	978 (LIII)	Examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
974 (LIII)	Registres et statistiques de l'état civil		
975 (LIII)	Industrialisation et diversification durables de l'Afrique à l'ère du numérique dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)	979 (LIII)	Institut africain de développement économique et de planification
976 (LIII)	Vaccins contre la maladie à coronavirus	980 (LIII)	Droits de tirage spéciaux
		981 (LIII)	Plan-programme et budget-programme pour 2022

**Sous-programme 1
Macroéconomie et gouvernance***Résolutions de l'Assemblée générale*

48/180	L'esprit d'entreprise et la privatisation au service de la croissance économique et du développement durable	65/286	Mise en œuvre de la stratégie de transition sans heurt pour les pays retirés de la liste des pays les moins avancés
51/191	Déclaration des Nations Unies sur la corruption et les actes de corruption dans les transactions commerciales internationales	66/209	Rendre l'administration publique plus efficiente, plus respectueuse du principe de responsabilité, plus efficace et plus transparente en renforçant les institutions supérieures de contrôle des finances publiques
54/128	Lutte contre la corruption		
54/197	Mise en place d'un système financier international stable, capable de relever les défis du développement, en particulier dans les pays en développement	66/256	Les Nations Unies dans la gouvernance mondiale
58/4	Convention des Nations Unies contre la corruption	77/110	L'état de droit aux niveaux national et international
65/123	Coopération entre l'Organisation des Nations Unies, les parlements nationaux et l'Union interparlementaire	77/244	Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies

Résolutions du Conseil économique et social

2005/3 Administration publique et développement

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

879 (XLIV)	Gérer le développement en Afrique : le rôle de l'État dans la transformation économique	916 (XLVII)	Flux financiers illicites
------------	---	-------------	---------------------------

**Sous-programme 2
Intégration régionale et commerce***Résolutions de l'Assemblée générale*

70/293	Troisième Décennie du développement industriel de l'Afrique (2016-2025)	76/194	Produits de base
--------	---	--------	------------------

Résolutions du Conseil économique et social

2017/11 Aspects sociaux du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

847 (XL)	Initiative Aide pour le commerce	922 (XLVII)	L'industrialisation au service du développement inclusif et de la transformation en Afrique
867 (XLIII)	Évaluation des progrès de l'intégration régionale en Afrique		
891 (XLV)	Accélérer l'intégration régionale et renforcer les échanges intra-africains	934 (XLVIII)	Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024
907 (XLVI)	L'industrialisation au service de l'émergence de l'Afrique	960 (LI)	Exploiter le potentiel de la Zone de libre-échange continentale africaine et créer une marge d'action budgétaire en faveur de l'emploi et de la diversification économique
914 (XLVII)	L'indice d'intégration régionale en Afrique		

Sous-programme 3**Développement du secteur privé et financements privés***Résolutions de l'Assemblée générale*

64/193	Suivi et mise en œuvre du Consensus de Monterrey et du texte issu de la Conférence d'examen de 2008 (Déclaration de Doha sur le financement du développement)	68/209	Les technologies agricoles au service du développement
		76/200	Les technologies agricoles au service du développement durable
65/146	Mécanismes innovants de financement du développement	76/294	Déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur l'amélioration de la sécurité routière dans le monde

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

877 (XLIII)	Réaliser la sécurité alimentaire en Afrique	921 (XLVII)	La transformation agricole au service d'une Afrique industrialisée
-------------	---	-------------	--

Sous-programme 4**Données et statistiques***Résolutions de l'Assemblée générale*

68/261	Principes fondamentaux de la statistique officielle	69/266	Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable
		69/282	Journée mondiale de la statistique

Résolutions du Conseil économique et social

131 (VI)	Coordination des services cartographiques des institutions spécialisées et des organisations internationales	2013/21	Principes fondamentaux de la statistique officielle
476 (XV)	Coopération internationale dans le domaine de la cartographie	2015/10	Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)
2011/24	Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	2016/27	Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

758 (XXVIII)	Le rôle de la cartographie, de la télédétection et des systèmes d'information géographique dans le développement durable	882 (XLIV)	Mise en œuvre de la Charte africaine de la statistique et de la Stratégie d'harmonisation des statistiques en Afrique
849 (XL)	Statistiques et renforcement des capacités statistiques en Afrique	911 (XLVI)	Statistique et développement de la statistique

Sous-programme 5
Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles

Résolutions de l'Assemblée générale

56/183	Sommet mondial sur la société de l'information	72/228	Science, technologie et innovation au service du développement
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005	76/300	Droit à un environnement propre, sain et durable
62/8	Aperçu des activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques		

Résolutions du Conseil économique et social

2022/16	Science, technologie et innovation au service du développement
---------	--

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

818 (XXXI)	Promotion de la mise en valeur et de l'utilisation des ressources minérales en Afrique	930 (XLVIII)	Forum régional africain pour le développement durable
884 (XLIV)	Changements climatiques et développement durable en Afrique	975 (LIII)	Industrialisation et diversification durables de l'Afrique à l'ère du numérique dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)
887 (XLIV)	Renforcement de la science et de la technologie au service du développement en Afrique	982 (LIV)	Le financement de la reprise de l'Afrique et au-delà
901 (XLV)	Promouvoir une société d'innovation aux fins de la transformation sociale et économique de l'Afrique	983 (LIV)	L'importance de la transformation numérique pour trouver des solutions innovantes
919 (XLVII)	Économie verte et transformation structurelle en Afrique	989 (LIV)	La certification carbone

Sous-programme 6
Égalité des genres et autonomisation des femmes

Résolutions de l'Assemblée générale

59/167	Élimination de toutes les formes de violence contre les femmes, y compris les crimes définis dans le document final issu de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI ^e siècle »	70/176	Adoption de mesures contre le meurtre sexiste de femmes et de filles
		75/157	Les femmes et les filles et la riposte à la maladie à coronavirus (COVID-19)
		76/140	Amélioration du sort des femmes et des filles en milieu rural
65/187	Intensification de l'action menée pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes	76/141	Violence à l'égard des travailleuses migrantes
65/189	Journée internationale des veuves	76/142	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et application intégrale de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale
69/236	Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement		
70/131	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes	76/146	Les filles
		77/194	Traite des femmes et des filles
		77/195	Intensification de l'action mondiale visant à éliminer les mutilations génitales féminines

Résolutions du Conseil économique et social

1998/12	Conclusions de la Commission de la condition de la femme sur les domaines critiques identifiés dans le Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes	2004/4	Examen des conclusions concertées 1997/2 du Conseil économique et social sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies
2003/44	Conclusions concertées de la Commission de la condition de la femme sur la participation et l'accès des femmes aux médias et aux technologies de l'information et des communications, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin	2009/13 2011/5	Activités futures de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre des objectifs arrêtés et des engagements pris sur le plan international en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes

Résolutions du Conseil de sécurité

1325 (2000)

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

915 (XLVII) Nouvelle initiative continentale pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes

Sous-programme 7
Activités sous-régionales de développement

Composante 4
Activités sous-régionales en Afrique de l'Est

Résolutions du Conseil économique et social

2011/43 Appui à la République du Soudan du Sud

Composante 5
Activités sous-régionales en Afrique australe

Résolutions de l'Assemblée générale

61/51 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté de développement de l'Afrique australe

Sous-programme 8
Développement économique et planification

Résolutions du Conseil économique et social

2011/13 ; 2018/22	Institut africain de développement économique et de planification	2013/2	Recentrer et recalibrer la Commission économique pour l'Afrique en vue de soutenir la transformation structurelle de l'Afrique
-------------------	---	--------	--

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

58 (IV)	Création de l'Institut africain de développement économique et de planification	858 (XLI)	Réunion spéciale du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification
---------	---	-----------	---

Titre V Coopération régionale pour le développement

908 (XLVI)	Recentrer et recalibrer la Commission économique pour l'Afrique en vue de la transformation structurelle de l'Afrique	956 (LI)	Institut africain de développement économique et de planification
		970 (LIII)	Plan-programme et budget-programme pour 2021

**Sous-programme 9
Pauvreté, inégalités et politique sociale**

Résolutions de l'Assemblée générale

65/234	Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014	72/144	Suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement
65/312	Document final de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la jeunesse : dialogue et compréhension mutuelle	76/137	Politiques et programmes mobilisant les jeunes
66/290	Suite donnée au paragraphe 143 sur la sécurité humaine du Document final du Sommet mondial de 2005	77/173	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
71/256	Nouveau Programme pour les villes		

Résolutions du Conseil économique et social

2014/5	Promouvoir l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein-emploi et du travail décent pour tous
--------	---

Résolutions de la Commission économique pour l'Afrique

940 (XLIX)	La migration internationale en Afrique
------------	--

Produits

18.16 On trouvera dans le tableau 18.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 18.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	9	8	7
1. Réunions de coordination sur le Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030	2	2	2	1
2. Forum des entreprises africaines	1	1	1	1
3. Réunions de la plateforme de coordination régionale	2	2	2	2
4. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
5. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
6. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	2	2	2	2
7. Aperçu des conditions économiques et sociales en Afrique, destiné à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et au Comité d'experts de la Commission économique pour l'Afrique	1	1	1	1
8. Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030	1	1	1	1
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : campagnes de sensibilisation et conseils pour la mise en œuvre du Cadre Union africaine-ONU pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports d'information axés sur l'intégration régionale et les questions socioéconomiques nouvelles en vue de sensibiliser les États membres de la CEA.				

Activités d'évaluation

- 18.17 Les évaluations qui ont été menées à bien en 2022 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2024 :
- a) Évaluation par le Bureau des services de contrôle interne du sous-programme 1 (Macroéconomie et gouvernance) ;
 - b) Évaluation, par la CEA, du projet relatif à l'appui en faveur de l'intensification du commerce intra-africain (Centre africain pour la politique commerciale) ;
 - c) Évaluation, par la CEA, du projet visant à mesurer, suivre et améliorer les résultats en matière d'intégration régionale ;
 - d) Évaluation, par la CEA, du projet sur les dispositifs d'application du principe de responsabilité et les politiques fondées sur des données probantes pour la planification des activités de développement ;
 - e) Évaluation par la CEA du projet de renforcement des capacités de certains pays africains dans le domaine des ressources et des services d'information géospatiale ;
 - f) Évaluation par la CEA du projet de renforcement de la résilience économique urbaine pendant et après la pandémie de COVID-19.
- 18.18 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements des évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2024. Par exemple, la recommandation formulée par le Bureau des services de contrôle interne à l'issue de l'évaluation du sous-programme 1, qui préconise un renforcement du suivi des résultats, a été plus largement appliquée et adoptée dans l'ensemble de la CEA : la Commission s'engagera à renforcer ses capacités afin de garantir une planification, un suivi et une évaluation efficaces des programmes. De même, pour répondre à la recommandation de renforcer la collaboration avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents, la CEA soutient les réformes actuellement menées au sein des Nations Unies et se focalise sur le renforcement de la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique. Les résultats des évaluations de projets montrent également que la CEA accorde une plus grande importance à la mise en place de systèmes de suivi solide lorsqu'elle s'attelle à l'élaboration de nouveaux projets et programmes.

- 18.19 Il est prévu que la CEA procède aux évaluations ci-après en 2024 :
- a) Évaluation de l'aide au renforcement des capacités apportée par la CEA en matière de statistiques et de systèmes de suivi relatifs à l'égalité des genres ;
 - b) Évaluation de l'appui apporté par la CEA aux cadres de financement nationaux intégrés ;
 - c) Évaluation de l'appui apporté par la CEA à la mise en place d'approches innovantes pour assurer la compétitivité des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et la promotion du commerce et de l'industrialisation inclusive en Afrique australe au sortir de la pandémie de COVID-19 ;
 - d) Évaluation du soutien sous-régional apporté par la CEA à ses membres en Afrique de l'Est.

Programme de travail

Sous-programme 1 Macroéconomie et gouvernance

Objectif

- 18.20 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de parvenir à une transformation structurelle et à une croissance inclusive en Afrique en renforçant la planification des activités de développement, l'analyse macroéconomique ainsi que la gestion financière et la gouvernance du secteur public et en améliorant leur efficacité.

Stratégie

- 18.21 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme, à :
- a) aider les États membres de la CEA à suivre les progrès réalisés dans l'exécution du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et à adapter des outils pertinents pour l'élaboration de politiques, tels que la boîte à outils de la CEA pour la planification intégrée et l'établissement de rapports, élaborée en réponse à une demande formulée par des membres afin d'aider les pays à concevoir, exécuter et suivre leurs plans nationaux de développement ;
 - b) fournir un soutien sur mesure pour accélérer la sortie des pays africains de la catégorie des pays les moins avancés, notamment une stratégie de transition sans heurt. Il s'agira notamment de soutenir la mise en œuvre du Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031 et de rendre compte des progrès réalisés par les pays d'Afrique les moins avancés ;
 - c) renforcer les capacités des États membres de la CEA en matière de conception et d'application de cadres politiques qui favorisent la transparence et la responsabilité dans la gestion des finances publiques, notamment l'administration de la dette, et optimisent la mobilisation et l'allocation des ressources, en vue de renforcer la résilience aux chocs ;
 - d) organiser des plateformes de dialogue sur des questions liées à la politique macroéconomique, à la gouvernance économique et à la planification du développement et contribuer à l'organisation de la session annuelle de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ;
 - e) publier des supports de connaissances pertinents pour les politiques, étayés par des travaux de recherche et des outils de modélisation macroéconomique innovants de la CEA, afin de soutenir l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et de produire des prévisions assorties de recommandations pour faire face aux effets des chocs extérieurs, selon les besoins des membres et des partenaires de la CEA.

- 18.22 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) une approche mieux coordonnée et plus intégrée de la conception et de l'application des politiques à l'échelle des membres de la CEA ;
 - b) l'accélération du reclassement durable des pays d'Afrique qui font partie de la catégorie des moins avancés ;
 - c) une élaboration plus solide par les États membres de la CEA des politiques fondées sur des données probantes ;
 - d) une plus grande mobilisation par les États membres de la CEA des ressources publiques nationales et internationales consacrées au développement et à l'investissement dans les domaines prioritaires ;
 - e) une meilleure gestion de la dette par les États membres de la CEA et une réduction de leur vulnérabilité.

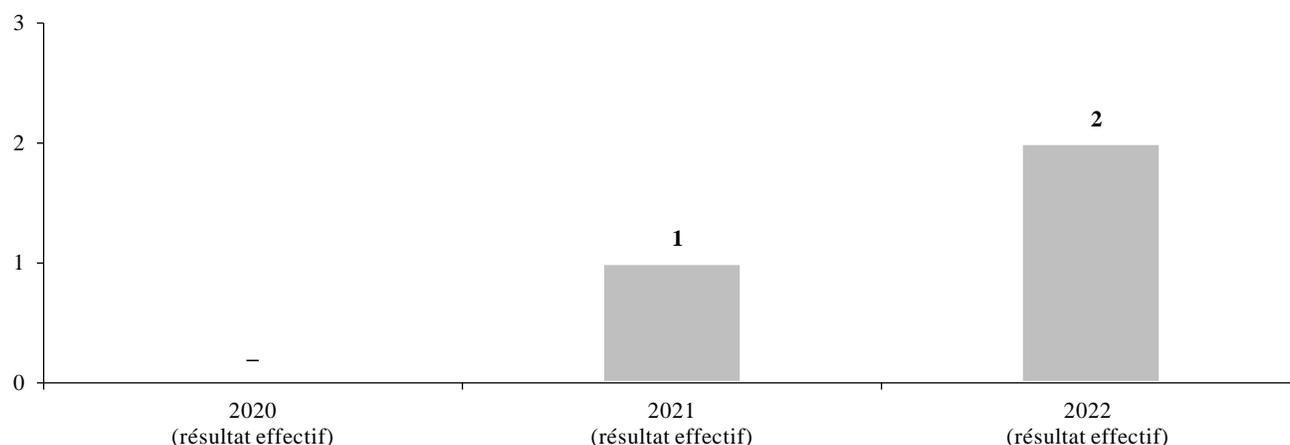
Exécution du programme en 2022

Renforcement du suivi des plans nationaux de développement en Afrique et de l'établissement de rapports y relatifs

- 18.23 La capacité à mesurer efficacement les progrès accomplis est un aspect essentiel de la mise en œuvre des plans nationaux de développement à l'appui de la réalisation du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Pour ce faire, il faut disposer de cadres de résultats solides. Dans le cadre du sous-programme, on a renforcé les cadres de suivi et d'évaluation des plans nationaux de développement et amélioré la qualité des systèmes d'établissement de rapports sur la planification du développement national. En 2021 et 2022, on a appuyé la mise en œuvre de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports, qui a permis aux membres de la CEA d'aligner davantage leurs plans nationaux de développement sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Toujours dans le cadre du sous-programme, on a amélioré le module de suivi et d'évaluation de la boîte à outils en y ajoutant des tableaux de bord, afin de permettre aux membres de la CEA de mieux évaluer les progrès accomplis, ce qui a permis à certains pays de renforcer leurs cadres de suivi et d'évaluation. Après avoir pris la mesure de ses lacunes grâce à l'utilisation de la boîte à outils, le Malawi a révisé son cadre de résultats afin d'y inclure des objectifs concrets, assortis d'indicateurs et de niveaux de référence correspondants, et a comblé d'autres lacunes en matière de données. Après avoir utilisé la boîte à outils, le Haut-Commissariat au Plan du Maroc a pris des mesures pour harmoniser les plans sectoriels existants afin de faciliter le suivi et l'évaluation et a mis en place un système permettant d'élaborer des rapports cohérents sur les progrès réalisés dans le domaine du développement national.
- 18.24 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.I).

Figure 18.I

Mesure des résultats : nombre de pays renforçant les cadres de suivi des plans de développement en se fondant sur la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports



Résultats escomptés pour 2024

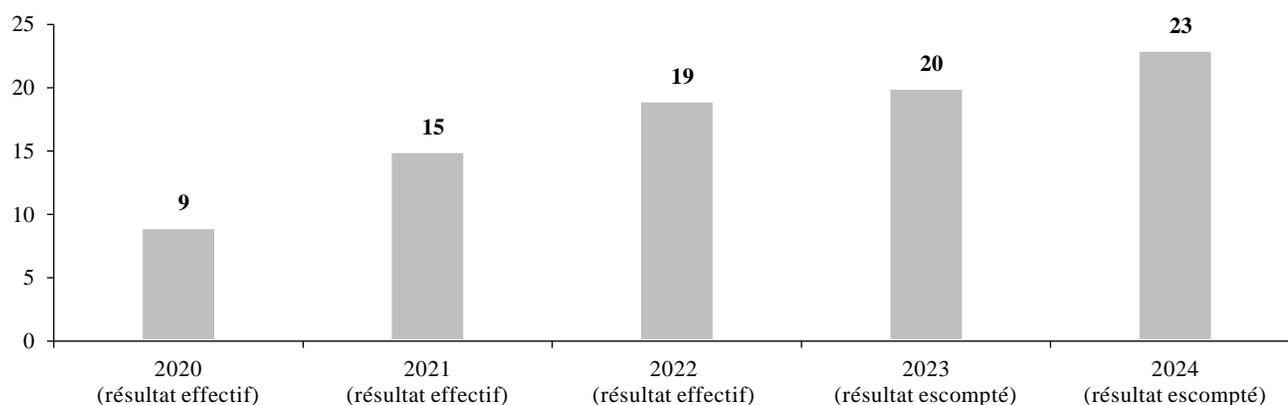
Résultat 1 : renforcement de la planification du développement en faveur du développement durable et de la transformation structurelle en Afrique

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 18.25 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'adoption d'outils de planification du développement dans quatre pays (Malawi, Ghana, Seychelles et Zambie), portant le total cumulé à 19 pays, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 17 pays.
- 18.26 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.II).

Figure 18.II

Mesure des résultats : nombre de pays qui ont adopté des outils de planification du développement (résultat cumulé)



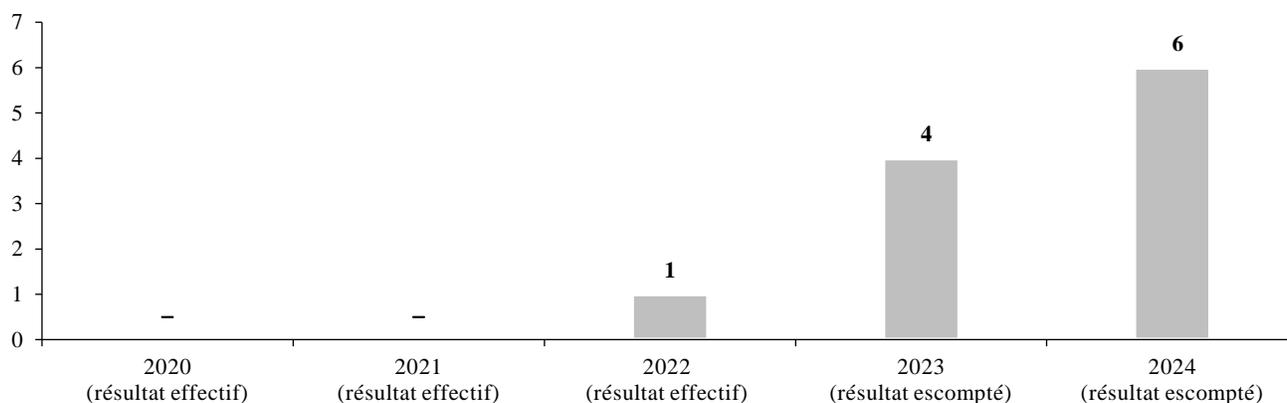
Résultat 2 : renforcement des capacités d’administration de la dette des pays en vue d’un relèvement résilient

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 18.27 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à la mise en place du mécanisme de trésorerie et de soutenabilité, conçu pour réduire les primes de liquidité et améliorer l’accès des pays africains aux marchés obligataires internationaux grâce à un marché d’accords de mises en pension de titres pour la région, conformément aux normes internationales, qui a été mis en œuvre par trois membres de la CEA, ce qui n’a pas permis d’atteindre la cible fixée, à savoir deux initiatives de politique générale. La cible n’a pas été atteinte car la priorité a été accordée au développement et au lancement du mécanisme de trésorerie et de soutenabilité. En novembre 2022, le mécanisme a réalisé sa première opération de mise en pension de titres, à hauteur de 100 millions de dollars.
- 18.28 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.III).

Figure 18.III

Mesure des résultats : nombre d’interventions liées à la gestion des finances et à l’administration de la dette élaborées ou menées (résultat cumulé)



Résultat 3 : renforcement de la gouvernance économique et amélioration de la politique et de l’administration fiscales à des fins de mobilisation des ressources publiques

Projet de plan-programme pour 2024

- 18.29 Les crises mondiales, la diminution de la marge de manœuvre budgétaire et les problèmes de soutenabilité de la dette ont renforcé la nécessité de réformes visant à élargir les possibilités de mobilisation des ressources nationales. Dans le cadre du sous-programme, on appuie les efforts déployés par les pays africains pour mobiliser les ressources publiques et améliorer l’architecture de la gouvernance économique au moyen de travaux analytiques, d’une assistance technique et de services consultatifs. Ainsi, en 2022, on a soutenu les membres de la CEA qui avaient sollicité de l’aide pour produire des estimations des flux financiers illicites et élaborer des plans d’action à moyen terme pour mesurer ces flux. On a également fourni une assistance technique aux membres de la CEA afin qu’ils puissent procéder au calcul de l’impôt de consommation et de l’impôt direct et qu’ils puissent utiliser une méthode d’évaluation pour estimer les charges fiscales.

Enseignements tirés et changements prévus

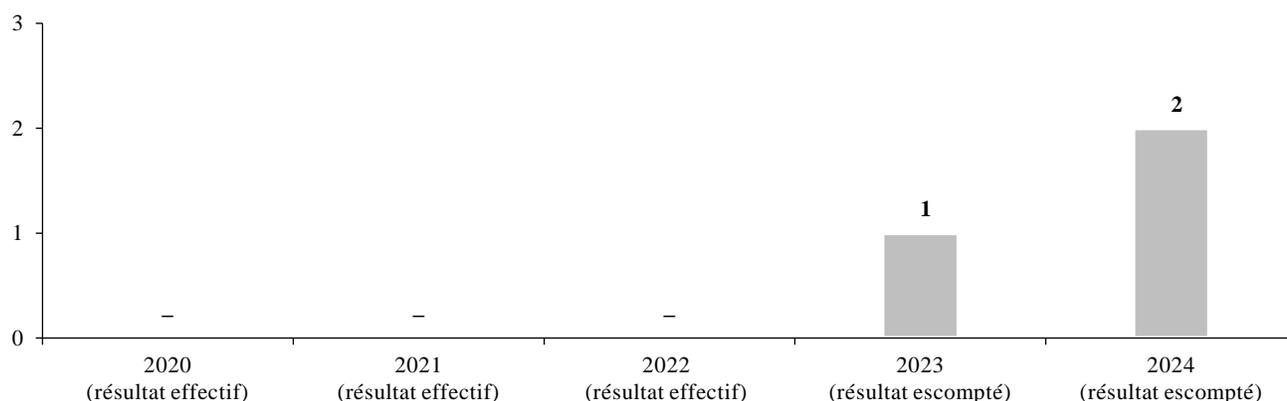
- 18.30 L’enseignement tiré est le suivant : il existe d’autres possibilités d’accroître l’adhésion et de renforcer l’engagement des autorités fiscales nationales en faveur d’une gouvernance efficace, notamment par la mise en place d’une réforme fiscale. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on améliorera la coordination institutionnelle dans toutes les

interventions afin d’entretenir l’intérêt des pays et de faire en sorte que ceux-ci s’approprient la question. Toujours dans le cadre du sous-programme, on accordera la priorité aux services de conseil en matière de gouvernance économique et de gestion des finances publiques et à la fourniture d’une assistance technique aux membres de la CEA et aux organisations panafricaines qui en font la demande. On élaborera en outre des recommandations concrètes pour améliorer la politique et l’administration fiscales.

18.31 Les progrès escomptés concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.IV).

Figure 18.IV

Mesure des résultats : nombre de membres de la CEA qui mettent en œuvre des recommandations sur l’amélioration de la politique et de l’administration fiscales (résultat cumulé)



Produits

18.32 On trouvera dans le tableau 18.2 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 18.2

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d’experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	2
1. Rapport sur l’aperçu des conditions économiques et sociales en Afrique, destiné à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et au Comité d’experts de la Commission économique pour l’Afrique	1	1	1	1
2. Rapport d’étape sur la mise en œuvre des domaines prioritaires du Programme d’action de Doha en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 à l’intention de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et du Comité d’experts de la Commission économique pour l’Afrique	–	–	–	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	–	–	–	4
3. Réunions du Comité de gouvernance économique	–	–	–	4

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	11	17	8	10
4. Lutte contre les flux financiers illicites en provenance d'Afrique	1	1	–	1
5. Formation au modèle macroéconomique de la CEA à l'intention de quelques pays	4	5	3	2
6. Boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports	5	7	3	3
7. Programme de stages et de bourses destiné aux jeunes économistes africains et visant à renforcer les capacités dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques et programmes de développement	1	1	1	1
8. Renforcement des capacités des États membres de la CEA en matière de finances publiques	–	3	1	3
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	2	2	3	1
9. Atelier sur la modélisation macroéconomique à l'intention des décideurs et experts africains	2	1	2	1
10. Activités de formation sur les finances publiques et le développement et la planification en Afrique (concertation)	–	1	1	–
Publications (nombre de publications)	2	2	2	2
11. Rapport sur le développement durable en Afrique	1	1	1	1
12. Rapport économique sur l'Afrique	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	10	10	8	10
13. Questions économiques émergentes et obstacles à la croissance et au développement en Afrique	3	3	2	3
14. Notes d'orientation sur les questions émergentes liées à l'analyse macroéconomique, à la gouvernance économique et aux finances publiques	3	3	2	3
15. Rapport trimestriel sur les résultats et les perspectives économiques de l'Afrique	4	4	4	4
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs fournis à six États membres de la CEA sur les nouvelles questions de planification du développement macroéconomique et de gouvernance économique ; conseils techniques au secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs dans le domaine des auto-évaluations nationales et de l'intégration des résultats de ces évaluations dans les plans nationaux de développement et processus connexes ; services de conseil aux organismes régionaux et continentaux (tels que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le secrétariat de la Zone de libre-échange continentale africaine et l'Union africaine), notamment un soutien à la Commission de l'Union africaine en vue de la réalisation du deuxième plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : Conférence économique africaine annuelle (environ 200 participants en présentiel) ; Conférence panafricaine sur les flux financiers illicites et la fiscalité (environ 100 participants en présentiel).				

Sous-programme 2 Intégration régionale et commerce

Objectif

- 18.33 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser la coopération et l'intégration régionales entre les États membres de la CEA grâce à une intensification des échanges commerciaux, à l'amélioration de l'industrialisation et à un accroissement des investissements.

Stratégie

- 18.34 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme, à :
- a) fournir des services consultatifs et une assistance technique aux membres de la CEA sur l'accès au marché et les débouchés commerciaux découlant de la Zone de libre-échange continentale africaine en vue de réduire au minimum les effets négatifs potentiels (tels que les poussées des importations, le dumping et les risques de perte de recettes douanières) dans le contexte de la Zone et des questions commerciales multilatérales et bilatérales, y compris celles liées à l'Organisation mondiale du commerce, aux protocoles commerciaux régionaux, à la loi sur la croissance et les perspectives économiques de l'Afrique et aux accords de partenariat économique ;
 - b) élaborer et diffuser des outils, des instruments et des lignes directrices de politique générale, et fournir une assistance technique en vue de recenser les possibilités de diversification, de création de valeur ajoutée et de développement de pôles industriels et manufacturiers pour les États membres de la CEA à l'appui du Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, le but étant de favoriser la réalisation de l'objectif de développement durable n° 9 ;
 - c) dispenser une formation, en mettant particulièrement l'accent sur les pays en développement sans littoral et les communautés économiques régionales, liée à la mise en œuvre des cadres de coopération régionale existants et fournir une assistance technique pour la mise en œuvre de la Stratégie de transformation numérique pour l'Afrique ;
 - d) fournir des services consultatifs et une assistance technique aux États membres de la CEA sur la manière d'améliorer l'élaboration et l'application des politiques nationales, régionales et continentales de concurrence, des politiques de propriété intellectuelle et des mesures de facilitation des investissements, en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
- 18.35 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) les pays mettent en œuvre les recommandations énoncées dans leurs stratégies respectives de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine afin de mieux exploiter les avantages de l'Accord ;
 - b) les interfaces entre la Zone de libre-échange continentale africaine et les zones de libre-échange et unions douanières des communautés économiques régionales sont plus cohérentes, mieux coordonnées et plus réactives ;
 - c) les politiques commerciales et d'industrialisation sont plus cohérentes et alignées sur le Programme 2030 et l'Agenda 2063 ;
 - d) l'industrialisation s'accélère et les capacités de production et les modes de production sont plus diversifiés ;
 - e) les risques liés aux transactions et les coûts d'intermédiation sont réduits pour les États membres de la CEA ;

- f) le climat des affaires s’améliore, caractérisé par le fait que les opérateurs du secteur privé peuvent mieux exploiter les possibilités transfrontalières et que les conditions d’accès au marché sont meilleures pour le commerce des biens et des services, ainsi que pour la libre circulation des capitaux et des personnes en Afrique.

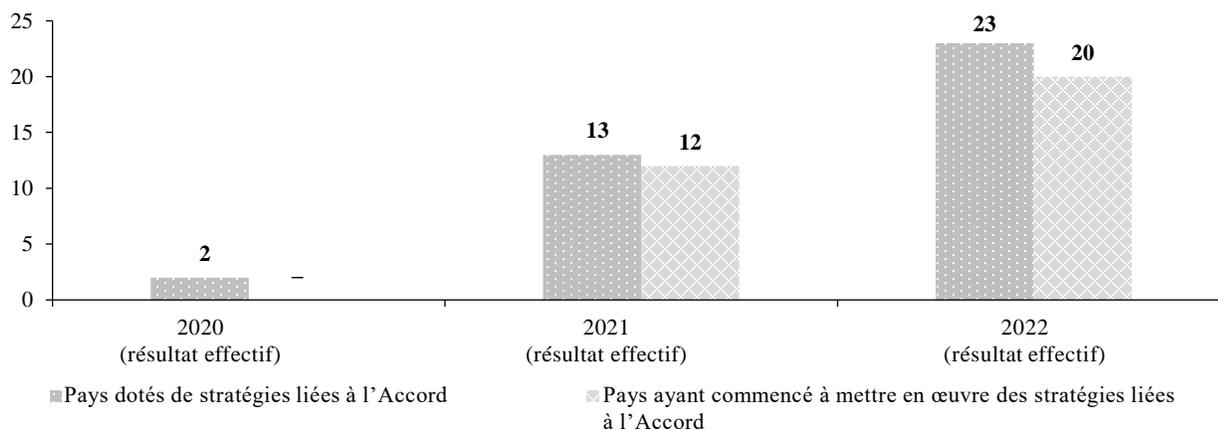
Exécution du programme en 2022

Tirer parti des avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine au moyen de stratégies nationales

- 18.36 Pour que l’Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine soit effectivement mis en œuvre, les pays doivent se doter de plans et de stratégies clairs pour exploiter pleinement ses avantages. Depuis 2019, dans le cadre du sous-programme, on a aidé un total de 23 pays à formuler leurs stratégies de mise en œuvre de l’Accord au moyen d’un soutien technique. Les stratégies contribuent à la mise en œuvre inclusive des politiques commerciales nationales et sous-régionales et visent à diversifier les économies concernées, à créer des emplois et à générer des devises en repositionnant le commerce pour tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine et pour relever les défis liés au commerce sur le continent et ailleurs. En 2022, 20 pays avaient commencé à mettre en œuvre les domaines prioritaires de leurs stratégies nationales, tels que l’élaboration de stratégies sectorielles et le renforcement des capacités du secteur privé, avec l’appui technique du sous-programme.
- 18.37 Les progrès concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.V).

Figure 18.V

Mesure des résultats : nombre de membres de la CEA qui ont formulé ou commencé à appliquer des stratégies nationales pour la mise en œuvre de l’Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (résultat cumulé)



Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : les États membres de la CEA adoptent et appliquent des recommandations visant à renforcer l’intégration régionale

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

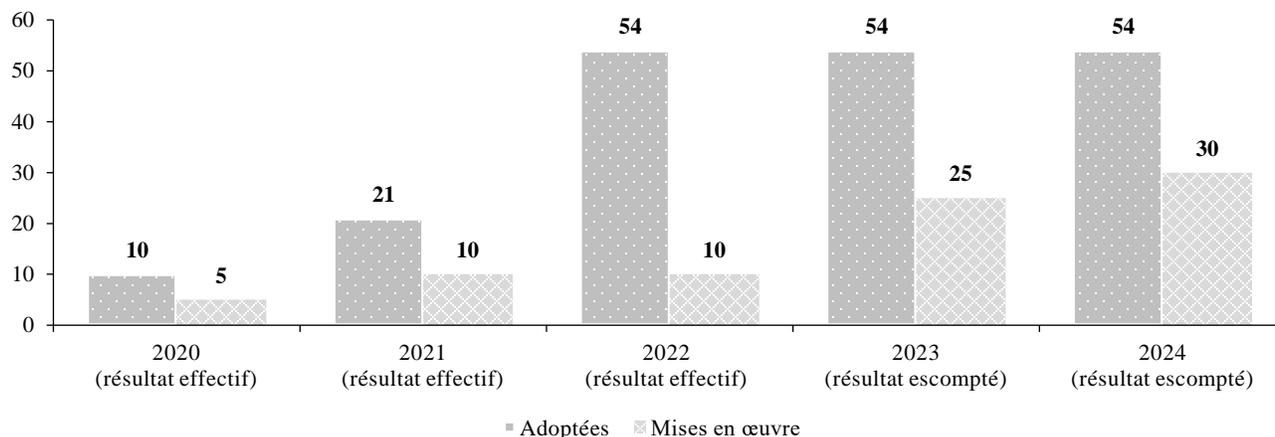
- 18.38 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 54 États membres de la CEA adoptent les recommandations du rapport consacré à l’état de l’intégration régionale en Afrique, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 30 États membres. Le travail effectué n’a

toutefois par permis d’atteindre la cible fixée, à savoir la mise en œuvre des recommandations du rapport par 20 membres de la CEA. La cible n’a pas été atteinte parce que les préparatifs nécessaires au lancement de la mise en œuvre n’étaient pas terminés à la fin de l’année 2022.

18.39 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.VI).

Figure 18.VI

Mesure des résultats : nombre d’États membres de la CEA qui ont adopté et appliqué les recommandations issues de la publication consacrée à l’état de l’intégration régionale en Afrique (résultat cumulé)



Résultat 2 : un développement plus inclusif et équitable dans le secteur pharmaceutique

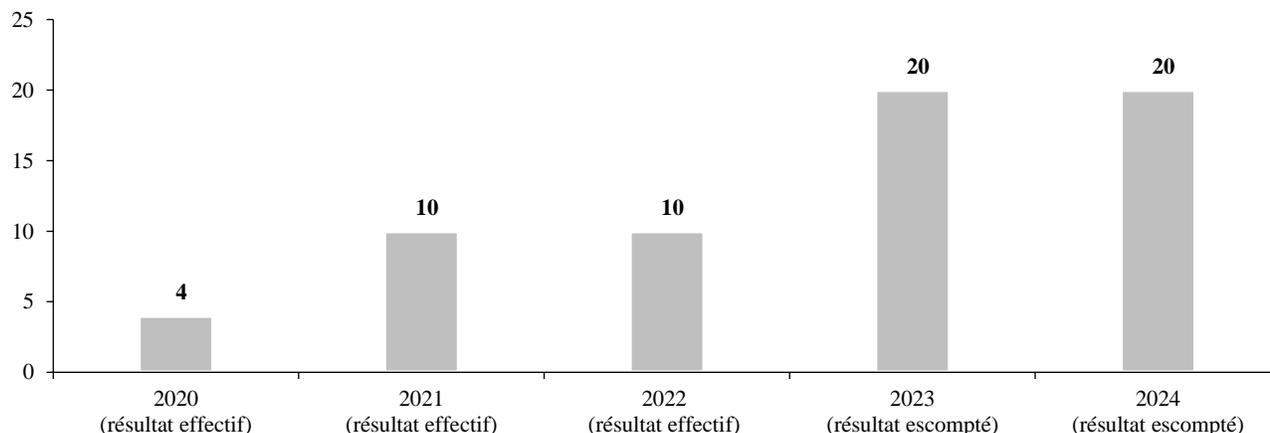
Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

18.40 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que dix membres de la CEA mettent en œuvre les recommandations sur le développement inclusif et équitable dans le secteur pharmaceutique, ce qui n’a pas permis d’atteindre la cible prévue de 15 membres de la CEA. La cible n’a pas été atteinte en raison de la durée inhabituellement longue des travaux techniques dans les pays membres de la CEA ciblés, raison pour laquelle le sous-programme n’a pas pu être étendu à d’autres pays en 2022.

18.41 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.VII).

Figure 18.VII

Mesure des résultats : nombre d'États membres de la CEA ayant appliqué les recommandations sur le développement inclusif et équitable dans le secteur pharmaceutique (résultat cumulé)



Résultat 3 : les membres de la CEA mettent en œuvre les domaines prioritaires de leurs stratégies de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine liés à l'industrialisation

Projet de plan-programme pour 2024

18.42 L'industrialisation peut aider les pays africains à accroître la production et l'exportation de produits à valeur ajoutée, à diversifier leurs économies et à réduire les déséquilibres commerciaux. La Zone de libre-échange continentale africaine peut être mise à profit pour favoriser l'industrialisation et la transformation économique, mais ses retombées dépendront également de la mesure dans laquelle les pays s'industrialiseront et augmenteront leurs capacités de production. Dans le cadre du sous-programme, on a aidé les membres de la CEA à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies nationales relatives à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. On a en outre fourni une assistance technique et élaboré divers supports de connaissance pour aider les membres de la CEA à progresser sur la voie de l'industrialisation.

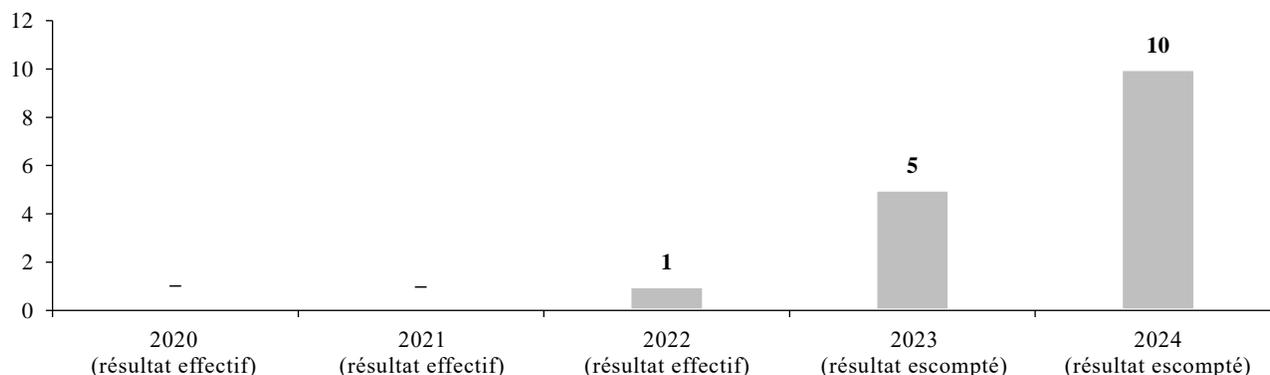
Enseignements tirés et changements prévus

18.43 L'enseignement tiré est le suivant : il est nécessaire de se concentrer davantage sur la corrélation entre les questions liées à la Zone de libre-échange continentale africaine et les questions d'industrialisation, étant donné qu'elles se renforcent mutuellement. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on soutiendra la mise en œuvre des stratégies nationales relatives à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, en mettant davantage l'accent sur l'assistance technique concernant les questions liées à l'industrialisation, telles que l'industrialisation durable, le développement de chaînes de valeur pour les biens et les services, la création de zones économiques spéciales, l'application de normes et l'élimination des obstacles non tarifaires.

18.44 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.VIII).

Figure 18.VIII

Mesure des résultats : nombre de membres de la CEA mettant en œuvre les domaines prioritaires de leurs stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine relatifs à l'industrialisation (résultat cumulé)



Produits

18.45 On trouvera dans le tableau 18.3 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 18.3

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	3	1	3
1. Rapport de la session du Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et de la technologie	–	1	–	1
2. Rapport sur l'état de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, à soumettre à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et informations actualisées sur l'état du commerce international et intra-africain, à présenter au Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie	2	2	1	2
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	3	–	3
3. Réunions du Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, des infrastructures, de l'industrie et de la technologie	3	3	–	3
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	8	8	5	7
4. Stimuler le commerce intra-africain en renforçant les capacités des membres de la CEA et des communautés économiques régionales, le but étant d'accroître la part de l'Afrique dans le commerce international	1	1	1	1

Chapitre 18 Développement économique et social en Afrique

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
5. Accélérer le programme d'intégration commerciale de l'Afrique par la ratification et la mise en œuvre effective de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine	1	1	–	–
6. Accords commerciaux africains inclusifs et équitables	1	1	1	1
7. Approfondir l'intégration commerciale de l'Afrique par la mise en œuvre effective de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine	1	1	–	1
8. Programme de bourses visant à renforcer les capacités des jeunes chercheurs africains dans les domaines de l'industrialisation, de l'investissement, de l'intégration régionale, du commerce et des marchés	1	1	1	1
9. Modèle commercial	1	1	1	1
10. Mise en application de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : interventions stratégiques en matière d'investissement, de politique de concurrence dans le secteur des services, de numérisation, de commerce et d'intégration régionale	1	1	1	1
11. Possibilités créées par la Zone de libre-échange continentale africaine pour l'achat groupé de médicaments et de produits essentiels et la production pharmaceutique locale pour le continent	1	1	–	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	10	10	10	10
12. Programmes de formation sur l'économie commerciale, l'intégration régionale et le renforcement des capacités en faveur de la politique commerciale et de la transformation structurelle, l'aide pour le commerce et la modélisation commerciale de base, intermédiaire et avancée	10	10	10	10
Publications (nombre de publications)	3	3	3	3
13. Rapport sur les questions d'actualité la deuxième phase des négociations afférentes à la Zone de libre-échange continentale africaine	1	1	1	1
14. État de l'intégration régionale en Afrique	1	1	1	1
15. Révision des politiques, législations et institutions dans la perspective du développement industriel en Afrique	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4	4	4	11
16. Investissements	1	1	1	3
17. Questions d'actualité concernant le commerce international et intrarégional	1	1	1	5
18. Programme d'intégration de l'Union africaine	1	1	1	1
19. Industrialisation en Afrique	1	1	1	2
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs en réponse aux besoins exprimés par les 54 États membres de la CEA et les groupes régionaux et sous-régionaux dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et du Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 ; appui analytique à l'application du Programme d'Action de Vienne.				
Bases de données et supports numériques : observatoire de l'intégration régionale en Afrique.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports d'information sur l'intégration régionale et le commerce ; pochettes d'information ; dialogue de haut niveau sur le commerce.				
Plateformes numériques et contenu multimédia : contenu des comptes de médias sociaux du sous-programme sur l'intégration régionale et le commerce.				

Sous-programme 3

Développement du secteur privé et financements privés

Objectif

- 18.46 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'améliorer l'environnement des affaires afin de tirer parti du rôle et des investissements du secteur privé dans la croissance et la transformation économiques de l'Afrique, d'améliorer la sécurité foncière, en particulier pour les femmes, et de renforcer les financements et les investissements innovants du secteur privé dans les domaines des infrastructures, de l'énergie et des services, et de l'agriculture.

Stratégie

- 18.47 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme, à :
- a) produire des supports de connaissances assortis de recommandations, offrir des services consultatifs et une assistance technique, et réunir les membres de la CEA autour de questions particulièrement importantes pour accélérer le développement agricole et la transformation des systèmes alimentaires, notamment les chaînes de valeur agricoles intégrées au niveau régional, la gestion des changements climatiques, la gestion des risques, l'agrobusiness et le développement agro-industriel, y compris les parcs agro-industriels, le commerce intra-africain, la sécurité alimentaire et la nutrition, la sécurité sanitaire des aliments et la gouvernance foncière ;
 - b) soutenir les membres de la CEA dans l'application de la Déclaration sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique de l'Union africaine et d'autres engagements connexes, ainsi que les communautés économiques régionales, les universités africaines, les instituts de recherche et les organisations de la société civile dans la production de connaissances et la fourniture de services techniques et consultatifs afin d'améliorer la sécurité d'occupation des terres, notamment pour les femmes, de réduire la marginalisation des jeunes et de créer un environnement propice aux investissements fonciers responsables du secteur privé dans les secteurs liés à la terre, tels que l'agriculture et le développement des infrastructures, pour stimuler les secteurs de l'énergie et des transports, afin de réussir la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ;
 - c) travailler avec la Commission de l'Union africaine, l'Agence de développement de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les communautés économiques régionales pour exécuter le deuxième plan prioritaire du Programme de développement des infrastructures en Afrique et contribuer à l'analyse technique dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine, et promouvoir le marché africain du transport aérien, l'amélioration de la sécurité routière et la transition numérique des infrastructures du continent ;
 - d) appuyer l'élaboration de solutions locales pour l'Afrique en élaborant et en diffusant des pratiques optimales en matière de modèles de partenariat public-privé qui favorisent la participation et les investissements du secteur privé dans l'énergie et les infrastructures, et en plaidant en faveur de la mobilisation de capitaux privés à l'appui des projets ferroviaires en cours ou nouveaux en Afrique ;
 - e) aider les membres de la CEA et les acteurs du marché à étudier les possibilités d'investissement et de co-investissement dans les infrastructures, l'immobilier et d'autres secteurs, en étroite coopération avec les fonds de pension, les sociétés de gestion d'actifs, les fonds de capital-investissement et les institutions financières ;

- f) fournir une assistance technique et diffuser les meilleures pratiques aux membres de la CEA pour leur permettre de déterminer quels sont les secteurs de croissance prioritaires et d'élaborer et d'appliquer des politiques, des stratégies et des programmes qui amélioreront leur compétitivité, attireront les investissements et stimuleront l'esprit d'entreprise ;
 - g) aider les membres de la CEA à développer et à élargir leurs marchés intérieurs de la dette et concevoir des cadres et des mécanismes pour promouvoir le développement d'innovations financières en tant que méthodes durables de mobilisation de ressources supplémentaires pour les besoins de financement du développement et l'augmentation de la résilience financière ;
 - h) promouvoir l'autonomisation économique et financière des femmes entrepreneurs africaines par le développement d'une plateforme de financement novatrice qui favorisera la croissance des entreprises détenues ou dirigées par des femmes et améliorera leur accès au capital.
- 18.48 Dans le cadre du sous-programme, on aidera ainsi les membres de la CEA à progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 5, 8, 9, 11 et 17.
- 18.49 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) les membres de la CEA occuperont une meilleure position dans le classement mondial de l'environnement des affaires ;
 - b) un environnement des affaires propre à renforcer l'accès aux marchés sera instauré ainsi qu'une base diversifiée d'investisseurs qui manifestent un intérêt grandissant pour les marchés de la dette libellée en monnaie nationale ;
 - c) des capitaux seront mobilisés au niveau national et international, au moyen du capital risque, du capital-investissement et de l'investissement à impact ;
 - d) la compétitivité, la productivité, la valeur ajoutée et le commerce des biens et services agricoles seront renforcés et la transformation des systèmes alimentaires accélérée afin de les rendre inclusifs, résilients et axés sur la nutrition ;
 - e) le rôle du secteur privé sera renforcé ainsi que les investissements fonciers dans l'agriculture et d'autres secteurs qui favorisent l'esprit d'entreprise des femmes et des jeunes et préservent les droits des populations locales et l'environnement ;
 - f) de meilleures réformes des politiques et des réglementations seront mises en œuvre, conformément au Cadre et aux lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique et aux lignes directrices sur les investissements fonciers à grande échelle en Afrique, et les biens fonciers seront administrés plus efficacement ;
 - g) l'amélioration de l'accès à l'énergie et un financement novateur de l'énergie et des infrastructures pour la transformation de l'Afrique ;
 - h) l'efficacité et la sûreté du secteur africain du transport seront renforcées, notamment la mobilisation de fonds auprès du secteur privé à un coût moins élevé pour l'acquisition de matériel roulant, et le nombre de morts et de blessés sur les routes ainsi que le coût des accidents de la route pour les économies africaines seront réduits.

Exécution du programme en 2022

Les membres de la CEA renforcent les marchés monétaires pour favoriser la croissance économique et la stabilité financière

- 18.50 Les marchés monétaires soutiennent le fonctionnement des systèmes financiers et leur capacité à contribuer à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Dans le cadre du sous-programme, on a créé un programme d'assistance technique pour renforcer la capacité des banques centrales à évaluer le développement actuel des marchés monétaires et interbancaires et à formuler des politiques pour leur développement futur. Le programme a été mis en œuvre en Ouganda et en

Zambie, en collaboration avec un partenaire technique. En Ouganda, une étude a été menée sur l'état actuel du marché monétaire et interbancaire, qui a débouché sur des recommandations de politique générale, notamment sur la nécessité de former le secteur financier aux aspects comptables, juridiques et en matière de gestion des risques des instruments du marché monétaire. Deux sessions de formation ont été organisées, qui ont contribué à renforcer les capacités des acteurs du marché. Les efforts consentis par le pays portent leurs fruits, comme en témoignent les progrès enregistrés dans la dernière version en date de l'indice Absa des marchés financiers africains (Absa Africa Financial Markets Index) de 2022, publié par l'Official Monetary and Financial Institutions Forum, dans lequel le pays se classe au quatrième rang en Afrique. En Zambie, une étude a été réalisée sur la conception d'une structure de garantie aux fins du renforcement de la liquidité du marché et de l'atténuation des risques de défaut de paiement. Plusieurs consultations et ateliers ont été organisés à l'intention des régulateurs, de la banque centrale et du secteur bancaire, qui ont abouti à une proposition relative à une structure de garantie sous la forme d'une note technique. Cette note sert à guider les débats de la banque centrale et des régulateurs pour ce qui est d'améliorer le cadre réglementaire et la liquidité du marché.

- 18.51 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.4).

Tableau 18.4
Mesure des résultats

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>
Conclusion d'un accord de coopération visant à soutenir l'action menée par les gouvernements africains en matière d'allègement et de restructuration de la dette dans le cadre de la COVID-19	Le renforcement des marchés monétaires et interbancaires est inscrit dans le programme de l'Ouganda et de la Zambie comme une question stratégique	L'Ouganda a gagné deux places et la Zambie a conservé son rang dans l'indice Absa des marchés financiers africains

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : accès accru au financement pour le développement des infrastructures dans le cadre de partenariats public-privé

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 18.52 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que cinq pays (Cameroun, Kenya, Malawi, Ouganda et Zambie) adoptent des plans d'action nationaux relatifs aux partenariats public-privé, qui tracent la voie à suivre pour ce qui est d'améliorer la situation en matière de partenariats public-privé à l'échelon national, notamment de prendre immédiatement des mesures prioritaires en matière de mobilisation des ressources et de renforcement des capacités, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir trois pays.
- 18.53 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a également contribué à ce que les unités nationales consacrées aux partenariats public-privé examinent une note de cadrage sur la création d'un forum pour les partenariats public-privé en Afrique, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir la conception de projets et le transfert de technologies dans six pays. La cible n'a pas été atteinte car, dans le cadre du sous-programme, on a axé le soutien apporté aux membres de la CEA sur l'adoption de leurs plans d'action nationaux relatifs aux partenariats public-privé.
- 18.54 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.5).

Tableau 18.5
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Des accords de coopération Nord-Sud et Sud-Sud en matière de partenariats public-privé sont conclus par 6 États membres de la CEA (Cameroun, Côte d'Ivoire, Kenya, Malawi, Ouganda et Zambie) en vue de la conception de projets et du transfert de technologies	L'Afrique du Sud, le Kenya et le Mozambique ont établi leur statut actuel et la progression prévue pour les partenariats public-privé	Le Cameroun, le Kenya, le Malawi, l'Ouganda et la Zambie ont adopté des plans d'action nationaux relatifs aux partenariats public-privé, qui tracent la voie à suivre pour ce qui est d'améliorer la situation en matière de partenariats public-privé à l'échelon national, notamment de prendre immédiatement des mesures en matière de mobilisation des ressources et de programmes de renforcement des capacités en la matière Une note de cadrage sur la création d'un forum pour les partenariats public-privé en Afrique est examinée par les unités nationales consacrées aux partenariats public-privé	6 États membres ont accès aux programmes de renforcement des capacités institués pour les unités consacrées aux partenariats public-privé Un forum africain est créé pour les partenariats public-privé	6 projets de partenariat public-privé prêts à être mis en œuvre sont élaborés par des membres de la CEA Le forum africain pour les partenariats public-privé est opérationnel et dispose d'un programme d'action

Résultat 2 : des politiques renforcées pour améliorer l'environnement des affaires

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 18.55 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 12 membres de la CEA (Afrique du Sud, Cameroun, Ghana, Guinée, Kenya, Malawi, Maroc, Namibie, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie et Sénégal) élaborent des politiques, des stratégies et des programmes visant à relever les enjeux capitaux en matière de gouvernance foncière, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 18.56 Il a également contribué à ce qu'un membre de la CEA (Ouganda) élabore des politiques, des stratégies et des programmes visant à renforcer les investissements du secteur privé qui stimulent les systèmes alimentaires, en particulier l'agro-business, les agro-industries et les chaînes de valeur, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

- 18.57 Il a en outre contribué à ce qu'un membre de la CEA (Ouganda) élabore un programme axé sur la demande afin de renforcer les investissements fonciers du secteur privé dans le nord de l'Ouganda, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir deux membres de la CEA améliorent l'environnement des affaires afin d'attirer les investissements dans les domaines critiques liés aux systèmes alimentaires, à l'agriculture et aux terres. La cible n'a pas été atteinte car, dans le cadre du sous-programme, on a axé le soutien ciblé sur un seul membre de la CEA, en raison des capacités limitées.
- 18.58 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.6).

Tableau 18.6
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	Position commune africaine adoptée par la Commission de l'Union africaine en vue du Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires	12 membres de la CEA (Afrique du Sud, Cameroun, Ghana, Guinée, Kenya, Malawi, Maroc, Namibie, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie et Sénégal) ont élaboré des politiques ou des programmes pour soutenir les réformes agraires	2 membres de la CEA mettent en œuvre des politiques conformes aux conclusions du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement concernant le Sommet sur les systèmes alimentaires	2 autres membres de la CEA mettent en œuvre des politiques conformes aux conclusions du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement concernant le Sommet sur les systèmes alimentaires
	Décision du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement approuvant le document de position et le document final du Sommet	1 membre de la CEA (Ouganda) a élaboré un programme visant à renforcer les réformes en matière de politiques relatives aux systèmes alimentaires et aux chaînes de valeur agricoles à la suite d'une assistance technique et de consultations		
	Organisation du dialogue régional sur les systèmes alimentaires africains			
	Document d'orientation mondial sur le Sommet sur les systèmes alimentaires	1 membre de la CEA (Ouganda) a élaboré un programme visant à renforcer les investissements du secteur privé dans les terres et l'agriculture		

Résultat 3 : engagement accru des membres de la CEA à libéraliser les marchés du transport aérien

Projet de plan-programme pour 2024

18.59 Des services de transport et une logistique efficaces et efficients peuvent stimuler le développement social et économique de l’Afrique et sa compétitivité sur les marchés mondiaux. Le transport aérien sur le continent se caractérise par une mauvaise connectivité et des coûts élevés qui pourraient entraver la réalisation de l’objectif de la Zone de libre-échange continentale africaine visant à augmenter le commerce intra-africain. Comme en sont convenus les États d’Afrique qui ont adopté la Décision de Yamoussoukro de 1999 sur la libéralisation du transport aérien, la sûreté des aéroports et la sécurité aérienne dans les régions de la CEDEAO, ce défi peut être relevé en libéralisant les marchés du transport aérien en Afrique. Dans le cadre du sous-programme, on a aidé les membres de la CEA à mettre en œuvre la Décision de Yamoussoukro en ce qui concerne la réglementation des marchés du transport aérien en Afrique. À cet égard, dans le cadre d’une étude menée par le sous-programme, on a développé des indicateurs clés de performance pour suivre la mise en œuvre et appliqué ces indicateurs à Cabo Verde, au Cameroun et au Rwanda.

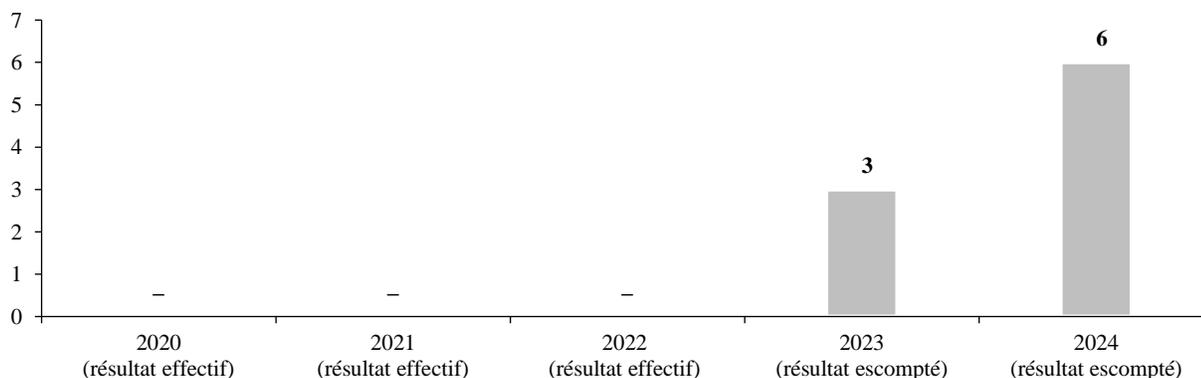
Enseignements tirés et changements prévus

18.60 L’enseignement tiré est le suivant : les conclusions des études seront plus faciles à mettre en œuvre lorsqu’elles seront appuyées par des services consultatifs et une assistance technique complets pour permettre l’assimilation des conclusions et soutenir l’action nationale visant à appliquer les recommandations. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on travaillera avec la Commission africaine de l’aviation civile pour former les membres de la CEA à mettre en concordance leurs accords bilatéraux de transport aérien avec la Décision de Yamoussoukro, et permettre ainsi aux membres de la CEA d’établir de nouveaux accords ou de réviser les accords existants. On aidera également les membres de la CEA, par l’intermédiaire de services consultatifs et d’une assistance technique, à mettre en œuvre leurs plans d’action pour accélérer l’application de la Décision de Yamoussoukro. Les plans d’action sont élaborés sur la base de l’évaluation des lacunes de la mise en œuvre, qui est réalisée avec le soutien de la CEA, en utilisant des indicateurs clés de performance que celle-ci a élaborés.

18.61 Les progrès escomptés concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.IX).

Figure 18.IX

Mesure des résultats : nombre de membres de la CEA qui ont mis en concordance leurs accords bilatéraux de transport aérien avec la Décision de Yamoussoukro (résultat cumulé)



Produits

18.62 On trouvera dans le tableau 18.7 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 18.7

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	–	2	–
1. Rapport établi en vue de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique sur l'évolution récente du secteur privé en Afrique	–	–	1	–
2. Rapport destiné au Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie	–	–	1	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	3	2	2	1
3. Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie	3	1	1	–
4. Forum des entreprises africaines	–	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	15	15	16	8
5. Accès aux marchés, financements et investissements émanant du secteur privé et partenariats avec le secteur privé	5	5	6	2
6. Terres, agrobusiness, investissements fonciers et infrastructures	10	10	10	6
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	40	45	23	20
7. Activités de formation sur les chaînes de valeur, les terres, l'agrobusiness, les investissements fonciers et les infrastructures	35	35	10	–
8. Activités de formation sur l'accès aux marchés, les financements et les investissements émanant du secteur privé et les partenariats avec le secteur privé	5	5	8	6
9. Atelier sur les investissements dans les infrastructures pour les investisseurs d'Afrique et des États-Unis d'Amérique (séminaire-retraite annuel)	–	5	5	5
10. Ateliers de formation au renforcement des capacités relatives à la structuration et à la gestion des partenariats public-privé en Afrique	–	–	–	4
11. Renforcement des capacités relatives à l'analyse de la réglementation au moyen de la méthode normative de l'ouverture, de l'attrait et de la préparation et à la planification des réformes	–	–	–	5
Publications (nombre de publications)	9	11	2	11
12. Incidence de la Zone de libre-échange continentale africaine sur l'énergie en Afrique	–	–	1	1
13. Cadre réglementaire régissant les investissements du secteur privé dans le secteur de l'énergie	–	4	–	1
14. Cadres de partenariat public-privé en Afrique	1	6	–	2
15. Avantages socioéconomiques d'un espace aérien africain unique	1	–	–	–
16. Terres, agrobusiness, investissements fonciers et infrastructures	7	1	1	1

Chapitre 18 Développement économique et social en Afrique

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
17. Évaluation de la performance du Marché unique du transport aérien africain	–	–	–	1
18. Financement des zones économiques spéciales : enseignements et défis	–	–	–	1
19. Cadres réglementaires favorables à la promotion de l'investissement du secteur privé dans les marchés de l'énergie	–	–	–	1
20. Politique énergétique continentale et cadre juridique et réglementaire favorable à la mise en commun, le commerce et les investissements dans le domaine de l'énergie en Afrique	–	–	–	1
21. Dématérialisation des couloirs de transport régionaux en Afrique	–	–	–	1
22. Pratiques prometteuses pour le renforcement à l'intention des femmes de la sécurité d'occupation des terres et de l'accès aux ressources productives	–	–	–	1
23. Évaluation des risques pesant sur les résultats des systèmes alimentaires en Afrique	–	–	–	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	7	6	8	20
24. Accès aux marchés, financements et investissements émanant du secteur privé et partenariats avec le secteur privé (sur l'indice de compétitivité des marchés de capitaux)	1	1	1	2
25. Terres, agrobusiness, investissements fonciers et infrastructures	5	1	6	–
26. Accès à l'énergie à l'intention du forum politique de haut niveau pour le développement durable	1	2	1	2
27. Programme de politiques de transport en Afrique	–	–	–	1
28. Stratégies et plans d'action dans le domaine de la sécurité routière	–	2	–	3
29. Modules relatifs à la structuration et à la gestion des partenariats public-privé en Afrique	–	–	–	6
30. Soutien au développement des infrastructures ferroviaires régionales en Afrique	–	–	–	1
31. Méthode et outil d'examen de l'ouverture, de l'attrait et de la préparation de la réglementation pour les investissements dans le secteur de l'électricité	–	–	–	1
32. Démarche méthodologique aux fins de l'évaluation des couloirs routiers au moyen du système d'information géographique (SIG) et d'autres outils numériques	–	–	–	1
33. Marchés des titres en pension à l'intention des régulateurs africains et des acteurs du marché	–	–	–	2
34. Infographie sur la Zone de libre-échange continentale africaine et sur la demande d'infrastructures et de services de transport	–	–	–	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils à trois universités de trois pays sur la révision des programmes d'études portant sur l'agriculture et la gouvernance foncière en Afrique et à quatre membres de la CEA sur les réformes en matière de politiques et les réformes juridiques et institutionnelles visant à assurer la sécurité des droits fonciers des femmes et à favoriser leur esprit d'entreprise ; conseils aux fins de la prise en compte des questions de genre dans le domaine foncier et le secteur de l'agriculture, pour l'adoption de lignes directrices sur le développement des pôles de croissance agricole, l'intégration de la politique agricole, industrielle et commerciale nationale dans les stratégies nationales d'application de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, la promotion d'une alimentation saine et nutritive et l'amélioration de la gestion des risques aux fins du renforcement de la résilience ; services consultatifs à trois pays pour la création de pôles d'excellence en matière de sécurité routière et à au moins une organisation pour la dématérialisation des couloirs de transport régionaux ; promotion des politiques et programmes régionaux en matière de transport d'énergie ; conseils aux membres de la CEA sur l'émission d'obligations en Afrique aux fins du renforcement de la durabilité environnementale et du financement du développement sur le continent ; services consultatifs aux membres de la CEA pour le développement de zones économiques spéciales ; conférence annuelle de l'Association africaine du capital-risque ; Conférence sur la politique foncière en Afrique ; conseils à trois membres de la CEA en vue de la mise en place de chaînes de valeur agricoles régionales et

la prise en compte des questions de gouvernance foncière dans le domaine de l'agriculture ; forums politiques de haut niveau visant à défendre les intérêts des jeunes dans des domaines tels que l'agrobusiness et l'emploi.

Bases de données et autres supports numériques : outils de cartographie des possibilités d'investissement foncier dans l'agriculture et l'agrobusiness en Afrique ; carte interactive des investissements fonciers à grande échelle relatifs à trois pays.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports d'information sur l'infrastructure énergétique et le renforcement des marchés de capitaux.

Sous-programme 4

Données et statistiques

Objectif

- 18.63 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la production, la diffusion et l'utilisation de données, de statistiques et d'informations géospatiales crédibles aux niveaux national, régional et mondial pour l'élaboration de politiques et la prise de décisions fondées sur des données.

Stratégie

- 18.64 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme, à :
- a) aider les systèmes statistiques des pays d'Afrique à transformer leurs méthodes de gouvernance et de gestion des données en dématérialisant la collecte, la compilation et la diffusion de données utilisées dans divers domaines statistiques, comme les recensements et les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, et fournir une assistance technique et une formation en matière d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies nationales de développement de la statistique et des infrastructures nationales de données géospatiales au moyen des cadres intégrés de l'information géospatiale correspondants ;
 - b) alimenter et actualiser régulièrement des bases de données, accessibles au public, au moyen de données, de statistiques et d'informations géospatiales ventilées en fonction du lieu sur des sujets tels que l'économie, la démographie, les indicateurs sociaux, l'environnement et d'autres statistiques concernant les pays d'Afrique, qui sont nécessaires au suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et à la communication d'informations à ce sujet ;
 - c) dispenser des formations et mettre à la disposition des membres de la CEA et de leurs organismes nationaux de statistique des plateformes leur permettant de mettre en commun les meilleures pratiques ;
 - d) tenir compte des conseils pratiques et des activités soutenues de renforcement des capacités en matière de données, de statistiques et d'informations géospatiales afin d'aider les membres de la CEA à améliorer le suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et la communication d'informations à ce sujet ;
 - e) renforcer les activités de communication et de sensibilisation en faveur de l'utilisation des statistiques et des informations géospatiales au moyen de manifestations nationales organisées pour célébrer la Journée africaine de la statistique, la Journée des systèmes d'information géographique et la Journée de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique, de la diffusion de contenus sur les médias sociaux et de l'élaboration et la distribution de supports de communication et de sensibilisation.

18.65 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) l'amélioration de la capacité, de la résilience et de l'efficacité des systèmes statistiques nationaux, notamment en ce qui concerne l'adoption et l'utilisation des technologies et outils nouveaux en matière de collecte de statistiques comparables, harmonisées et ventilées selon différents critères, ainsi que celle des opérations statistiques, notamment du déroulement des recensements et du traitement et de l'analyse des enquêtes et des données administratives, et celle de la diffusion de données en temps opportun ;
- b) une meilleure exploitation des informations géospatiales, une collaboration plus étroite entre les composantes et les parties prenantes des infrastructures nationales de données géospatiales et des cadres intégrés de l'information géospatiale plus performants ;
- c) l'amélioration du suivi de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et de la communication d'informations à ce sujet.

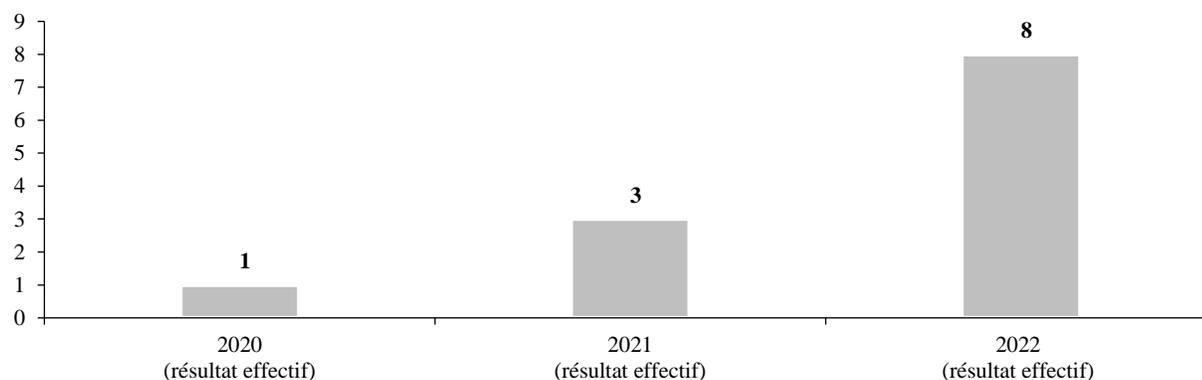
Exécution du programme en 2022

Des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil universels et adaptés, fondés sur les technologies de l'information et des communications

- 18.66 Les technologies nouvelles peuvent contribuer à accroître l'efficacité opérationnelle, l'intégration et la décentralisation des services des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. Dans le cadre du sous-programme, on a renforcé l'efficacité de ces systèmes en utilisant des technologies nouvelles telles que les téléphones mobiles et les tablettes pour déclarer les faits d'état civil, et des appareils portables tels que des tablettes et des téléphones mobiles pour la collecte et la gestion des données. On a également renforcé les capacités des membres de la CEA pour ce qui est d'intégrer les services de santé et les services d'enregistrement des faits d'état civil, de décentraliser les services d'enregistrement des faits d'état civil et de dématérialiser les services afin d'améliorer l'efficacité et la délivrance des documents d'enregistrement en temps utile. Compte tenu de ces progrès, il était nécessaire de revoir les dispositions et le cadre juridiques et réglementaires afin de régler les conflits existants ou possibles avec le système automatisé et de faciliter l'utilisation de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil fondés sur les technologies de l'information et des communications. À cet égard, dans le cadre du sous-programme, on a fourni une assistance technique et législative à huit pays, ce qui leur a permis d'adopter des cadres juridiques et réglementaires pour soutenir l'utilisation de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil fondés sur les technologies de l'information et des communications.
- 18.67 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.X).

Figure 18.X

Mesure des résultats : nombre de pays qui ont adopté des cadres juridiques et réglementaires à l'appui des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil fondés sur les technologies de l'information et des communications (résultat cumulé)



Résultats escomptés pour 2024

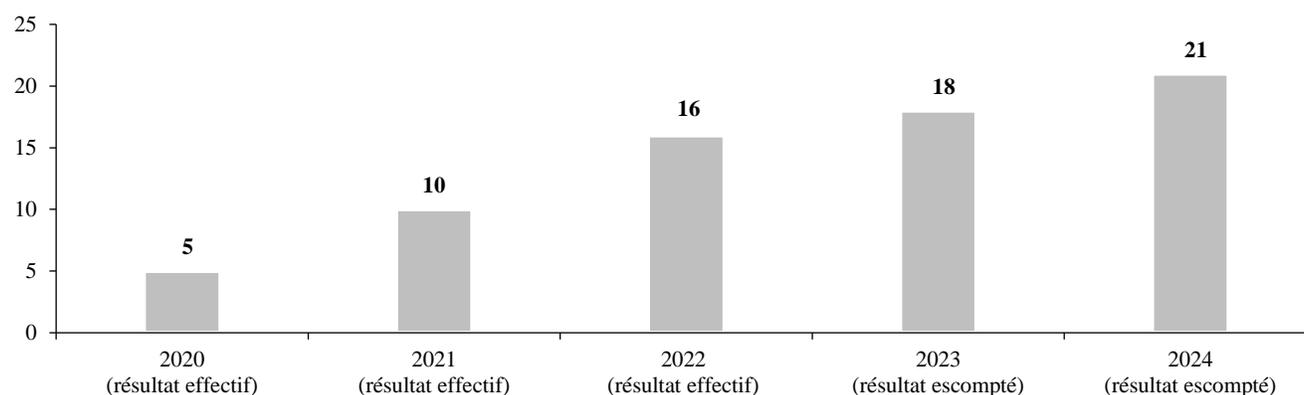
Résultat 1 : davantage de cadres intégrés de l'information géospatiale

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 18.68 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 16 pays élaborent et mettent en œuvre des plans d'action nationaux relatifs à un réseau intégré d'informations géospatiales, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 15 pays.
- 18.69 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XI).

Figure 18.XI

Mesure des résultats : nombre de pays qui ont élaboré et mis en œuvre un cadre intégré de l'information géospatiale (résultat cumulé)



Résultat 2 : vers la transformation numérique et la modernisation des systèmes statistiques

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

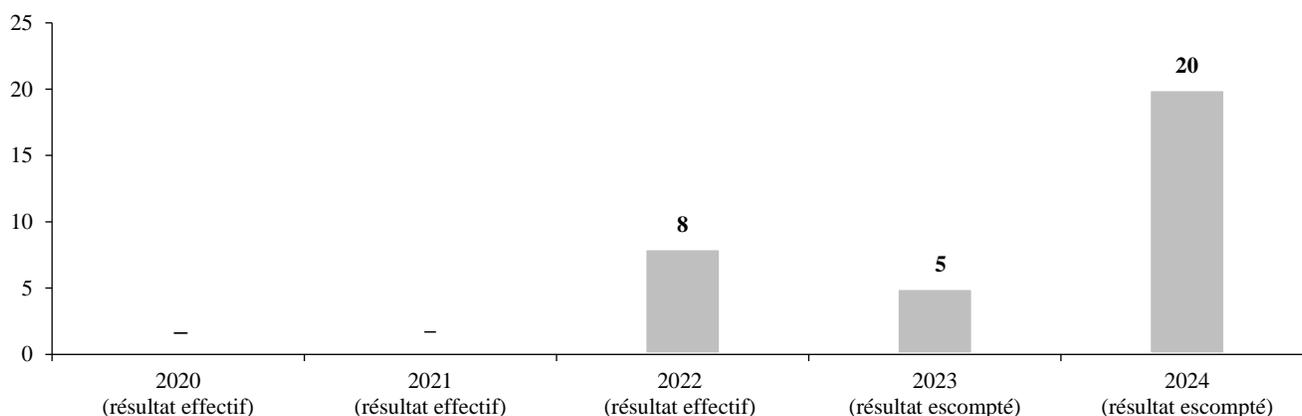
- 18.70 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que huit membres de la CEA (Burundi, Cameroun, Éthiopie, Lesotho, Namibie, Nigéria, République-Unie de Tanzanie et Seychelles) mettent en œuvre la feuille de route sur la transformation numérique et modernisent

leurs statistiques officielles, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir deux membres de la CEA.

- 18.71 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XII).

Figure 18.XII

Mesure des résultats : nombre de membres de la CEA qui ont mis en œuvre la feuille de route sur la transformation numérique et modernisé leurs statistiques officielles (résultat cumulé)



Résultat 3 : les membres de la CEA produisent et diffusent des statistiques économiques comparables

Projet de plan-programme pour 2024

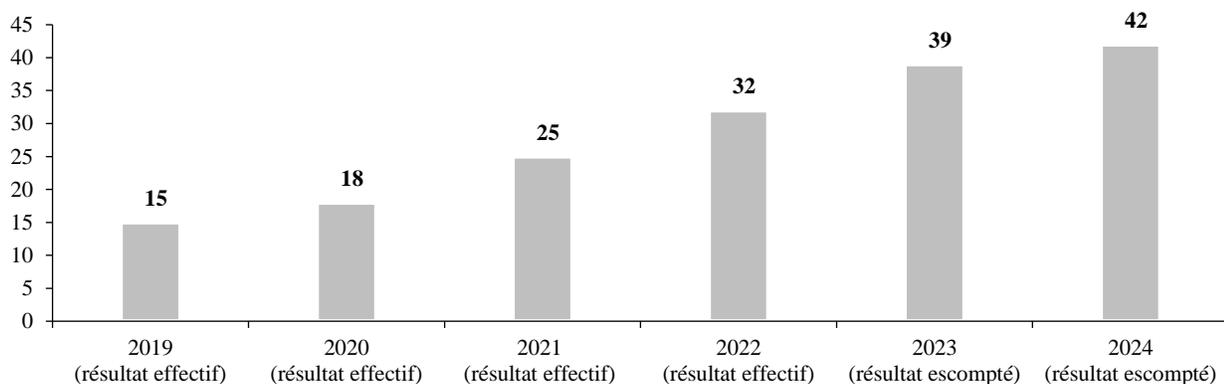
- 18.72 Les pays d'Afrique peuvent tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine pour diversifier leurs économies et mieux résister aux crises. En outre, si des mesures pour lutter contre les effets des changements climatiques ne sont pas prises immédiatement, l'adaptation future à ces effets risque d'être plus difficile et plus coûteuse. Dans le cadre du sous-programme, on a aidé les membres de la CEA à améliorer leurs systèmes d'établissement de la comptabilité nationale, à mettre en place les structures institutionnelles nécessaires à la production durable de statistiques sur le capital naturel, l'environnement et les changements climatiques et à produire des tableaux des ressources et des emplois pour soutenir les politiques relatives à la diversification de l'économie, à la transformation structurelle, à l'action climatique et à une transition juste, inclusive, équitable et sûre vers des sources d'énergie renouvelables.

Enseignements tirés et changements prévus

- 18.73 L'enseignement tiré est le suivant : le renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux aux fins de la production durable de données économiques comparables utiles à l'élaboration des politiques est un processus pluriannuel qui nécessite une sensibilisation constante et une assistance technique régulière et qui peut tirer parti des efforts de modernisation déployés dans d'autres domaines statistiques. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on travaillera avec les pays qui en ont besoin pour les aider à mettre en place les dispositions institutionnelles nécessaires à l'utilisation efficace des outils et des techniques qui exploitent les sources de données nouvelles et traditionnelles pour produire des statistiques conformes aux normes internationales. Cela permettra aux membres de la CEA d'élaborer des politiques fondées sur des données probantes en matière de diversification de l'économie, de transformation structurelle, d'action climatique et de transition juste.
- 18.74 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XIII).

Figure 18.XIII

Mesure des résultats : nombre de membres de la CEA qui ont adopté et appliqué les normes et la méthode internationales recommandées (Système de comptabilité nationale de 2008² et ses extensions) en matière de statistiques économiques (résultat cumulé)



Produits

18.75 On trouvera dans le tableau 18.8 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 18.8

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	7	7	3	7
Rapports :				
1. Rapport sur le développement des capacités statistiques, destiné aux septième et huitième réunions de la Commission africaine de statistique	1	1	–	1
2. Rapport sur les progrès accomplis dans les recensements de la population et des logements, destiné aux septième et huitième réunions de la Commission africaine de statistique	1	1	–	1
3. Rapport sur l'état d'avancement des statistiques prenant en compte les questions de genre et des statistiques du développement social, destiné aux septième et huitième réunions de la Commission africaine de statistique	1	1	–	1
4. Rapport sur l'intégration des données géospatiales et statistiques, destiné aux septième et huitième réunions de la Commission africaine de statistique	1	1	1	1

² Le Système de comptabilité nationale de 2008 est la dernière version en date de la norme statistique internationale relative à la comptabilité nationale adoptée par la Commission de statistique. Le Système de comptabilité nationale est l'ensemble des recommandations reconnues à l'échelon international concernant les méthodes de compilation des mesures de l'activité économique. Il énonce un ensemble cohérent, homogène et intégré de comptes macroéconomiques dans le contexte d'un ensemble de concepts, de définitions, de classifications et de règles comptables adopté à l'échelon international. Disponible à l'adresse suivante : <https://unstats.un.org/unsd/nationalaccount/sna.asp>.

Chapitre 18 Développement économique et social en Afrique

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
5. Rapport sur la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008, destiné aux septième et huitième réunions de la Commission africaine de statistique	1	1	–	1
6. Rapport sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil, destiné à la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil	1	1	1	1
7. Rapport sur la gestion de l'information géospatiale, destiné aux huitième et neuvième réunions du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	12	16	16	14
8. Commission africaine de statistique	1	1	–	1
9. Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil	–	4	8	4
10. Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	8	8	8	8
11. Réunion du groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale	1	1	–	1
12. Réunion du groupe d'experts des statistiques environnementales	1	1	–	–
13. Réunion du groupe d'experts de la comptabilité environnementale et économique	1	1	–	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	16	14	15	16
14. Initiative sur les statistiques agricoles	1	1	1	1
15. Initiative sur les statistiques sanitaires	1	–	1	–
16. Initiative sur les statistiques énergétiques	1	1	1	1
17. Initiative sur l'entrepôt de données	1	1	–	1
18. Initiative sur les statistiques de l'emploi	1	–	–	–
19. Initiative sur la comptabilité environnementale et économique	–	–	–	1
20. Mise au point de tableaux des ressources et des emplois, de tableaux d'entrées-sorties intrarégionaux et d'un modèle relatif au commerce en valeur ajoutée	–	1	1	1
21. Assistance technique aux membres de la CEA pour l'actualisation du produit intérieur brut et le changement de l'année de référence	–	1	1	1
22. Orientations fournies aux pays d'Afrique aux fins de leur participation à la mise à jour globale du Système de comptabilité nationale de 2008 et de la mise à l'essai de la nouvelle version	–	1	1	1
23. Indice des prix à la consommation : collecte, compilation et utilisation des données	–	1	1	1
24. Développement d'une base de données sur les échanges en valeur ajoutée pour le Fonds d'affectation spéciale de la Banque mondiale pour le renforcement des capacités statistiques	1	–	–	–
25. Programme africain sur la prise en compte des questions de genre et les statistiques	1	1	–	1
26. Programme africain de recensements de la population et des logements	1	–	–	–
27. Création d'une plateforme d'identité numérique pour l'Afrique	1	2	–	1
28. Développement de services d'information géospatiale à l'appui de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du suivi de leur réalisation	1	1	1	1

Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
29. Renforcement des capacités des membres de la CEA aux fins de la mise en œuvre du Référentiel géodésique africain	1	1	1	1
30. Guide de mise en œuvre du Cadre intégré de l'information géospatiale	1	1	1	1
31. Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales – phase II	1	1	1	–
32. Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil	1	–	1	–
33. Développement d'un campus de la science des données	1	–	1	1
34. Appui à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 par les pays d'Afrique	–	–	1	1
35. Programme de bourses à l'intention des jeunes chercheurs africains, destiné à renforcer leurs capacités dans les domaines des données et des statistiques	1	–	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	17	15	82	109
36. Atelier sur le système d'échange de données statistiques à l'intention des organismes nationaux de statistique	1	–	5	5
37. Activités de formation à la direction des activités statistiques à l'intention des chefs et des experts de haut niveau des organismes nationaux de statistique et des ministères d'exécution chargés de la production de statistiques	1	–	5	5
38. Atelier sur la modernisation des systèmes statistiques en Afrique à l'intention des dirigeants et des responsables des organismes nationaux de statistique	5	–	5	5
39. Atelier sur les recensements de la population et des logements et les progrès accomplis dans ce domaine en 2021 à l'intention des experts et des responsables des organismes nationaux de statistique et des commissions de planification	1	1	5	2
40. Ateliers régionaux sur les statistiques genrées à l'intention des experts des organismes nationaux de statistique et des ministères d'exécution	1	1	5	2
41. Ateliers sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil à l'intention des experts des ministères nationaux chargés de la production de données en la matière	1	–	5	4
42. Atelier sur l'évaluation et le suivi des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable portant sur les statistiques démographiques et sociales à l'intention des experts des organismes nationaux de statistique	1	–	1	–
43. Activités de formation des formateurs sur les statistiques économiques et la comptabilité nationale à l'intention des organismes nationaux de statistique et des ministères des finances	1	1	–	5
44. Séminaire régional sur le Système de comptabilité nationale	–	1	10	10
45. Activités de formation sur les statistiques environnementales et la comptabilité économique et environnementale à l'intention des organismes nationaux chargés de l'établissement de la comptabilité économique et environnementale	1	–	–	10
46. Séminaire régional sur l'indice des prix à la consommation	–	–	10	10
47. Séminaire régional sur les statistiques agricoles	–	–	5	5
48. Séminaire régional sur les statistiques énergétiques	–	–	5	5
49. Atelier sur les ensembles de données géospatiales permettant d'assurer le suivi des objectifs de développement durable à l'intention des institutions cartographiques nationales et des organismes nationaux de statistique	1	–	5	5

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
50. Activités de formation sur la stratégie d'intégration de l'information statistique et géospatiale à l'intention des institutions cartographiques nationales et des organismes nationaux de statistique	1	5	5	5
51. Activités de formation sur l'élaboration de plans d'action nationaux relatifs au Cadre intégré de l'information géospatiale à l'intention des institutions cartographiques nationales	1	5	5	5
52. Activités de formation sur l'infrastructure des connaissances géospatiales et les réponses et solutions géospatiales novatrices pour ce qui est de faciliter le relèvement après la pandémie	1	1	5	5
53. Activités de formation sur les mégadonnées et la science des données aux fins de la modernisation de la production de statistiques économiques	–	–	–	5
54. Réunion du groupe consultatif d'experts de la comptabilité nationale	–	–	1	–
55. Atelier technique sur les statistiques environnementales	–	–	–	5
56. Atelier technique sur la comptabilité environnementale et économique	–	–	–	5
Publications (nombre de publications)	–	–	3	3
57. Rapport sur le développement durable en Afrique	–	–	1	1
58. Livre de poche des statistiques de la Banque africaine de développement	–	–	1	1
59. Flash statistiques-Afrique	–	–	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4	1	3	4
60. Bases de données géospatiales régionales africaines, services en ligne et géoportails	1	–	1	1
61. Atlas africain des statistiques spatiales	1	–	1	1
62. Rapport sur la révolution des données en Afrique	1	–	–	–
63. Annuaire statistique pour l'Afrique	1	1	1	1
64. Compendium des statistiques du commerce extérieur intra-africain et connexe	–	–	–	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils techniques sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, sur la série de recensements de la population et des logements de 2023 à l'intention des membres de la CEA et sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

Conseils pour les réunions annuelles du Comité des directeurs généraux des organismes nationaux de statistique de l'Union africaine, du Comité africain de coordination de la statistique, de la Commission de statistique et de la réunion consultative sur le renforcement et l'harmonisation des statistiques économiques en Afrique, et les forums de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

Conseils techniques dispensés aux membres de la CEA dans les domaines suivants : mise en œuvre des cadres et systèmes d'enregistrement des faits d'état civil ; mise en œuvre et révision des stratégies nationales de développement de la statistique ; dématérialisation et intégration des initiatives en matière de science des données ; méthode d'enquête et coordination des systèmes statistiques nationaux et de la législation relative aux statistiques (y compris les systèmes de données administratives et autres sources) ; conseils techniques dispensés aux organismes nationaux de statistique dans les domaines suivants : utilisation des systèmes de diffusion et d'échange de données ; sensibilisation aux fins de l'adoption par les membres de la CEA et les organismes régionaux de stratégies et de méthodes permettant de rendre les statistiques officielles publiques par défaut ; production et diffusion de statistiques générées ; sensibilisation aux fins du renforcement du réseau des personnes référentes pour les statistiques générées ; sensibilisation aux fins du renforcement des recensements de la population et des logements ; conseils sur l'adoption et la mise en service du Système de comptabilité nationale de 2008 en Afrique par les membres de la CEA.

Conseils techniques à l'intention de cinq membres de la CEA pour ce qui est de développer des cadres intégrés de l'information géospatiale aux niveaux national et régional ; assistance technique pour l'intégration des données géospatiales et statistiques, la mise en place du Référentiel géodésique africain et l'élaboration de normes et de thèmes fondamentaux relatifs aux ensembles de données géospatiales.

Bases de données et autres supports numériques : portail de données statistiques de la CEA (ECASStats), qui fournit des données aux 54 membres de la CEA ; bases de données géospatiales (2), applications, services et plateformes en ligne (2) ; GéoPortal Afrique.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : Journée africaine de la statistique ; Symposium africain annuel sur le développement de la statistique (300 participants environ) ; programmes de diffusion de publications : faits et chiffres sur les économies africaines et les grandes économies mondiales et supports de sensibilisation à l'occasion de la Journée africaine de la statistique ; Journée des systèmes d'information géographique ; version ordinateur de bureau et version téléphone portable de l'application mobile Executive Statistics Monitoring.

Sous-programme 5

Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles

Objectif

- 18.76 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser un développement durable et sans exclusive en aidant les membres de la CEA à renforcer leurs capacités de tirer parti des nouvelles technologies et de l'innovation, des ressources naturelles et des économies verte et bleue et d'améliorer la résilience face aux changements climatiques.

Stratégie

- 18.77 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera dans le cadre du sous-programme, à :
- a) mener des travaux de recherche et d'analyse et apporter une assistance technique et des services de conseil aux membres de la CEA dans les domaines suivants :
 - i) la conception et la mise en œuvre de politiques liées aux nouvelles technologies, à l'investissement dans l'innovation et aux méthodologies et cadres de transformation numérique, y compris les principes associés au cadre de bonne identification numérique ;
 - ii) les liens productifs induits par les industries extractives et la conception et la mise en œuvre de politiques, stratégies et plans relatifs aux ressources minérales qui tiennent compte des aspects sanitaire, environnemental et social et de questions liées à l'égalité des genres, conformément aux principes énoncés dans la Vision africaine des mines ;
 - iii) l'économie circulaire³, l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, notamment dans le cadre d'examens nationaux et locaux volontaires ;
 - iv) la résilience climatique et la vulnérabilité aux catastrophes des économies, des sociétés et des écosystèmes africains, ainsi que la mise en œuvre intégrée de l'action climatique ;
 - v) la modélisation des conséquences économiques des changements climatiques et des investissements du secteur privé, en vue de la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national ;
 - vi) la reprise durable après la pandémie de COVID-19, y compris s'agissant de la hiérarchisation des plans de relance économique et des liens existants entre les changements climatiques, l'économie et les questions sanitaires ;

³ Voir la résolution 5/11 de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

- b) fournir des conseils techniques à la Commission de l'Union africaine, aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales en matière de planification durable, de formulation de politiques et de gouvernance de l'économie bleue, conformément à la stratégie de l'Union africaine pour l'économie bleue en Afrique ;
- c) former les décideurs, les experts et les praticiens aux différents secteurs et perspectives de l'économie bleue et procéder à des évaluations des espèces vivantes, à des analyses géomorphologiques et à la cartographie des fonds des masses d'eau, y compris des eaux souterraines, en général et dans les océans en particulier ;
- d) organiser des activités d'apprentissage par les pairs, des dialogues politiques et des rencontres régionales pour la recherche de consensus dans les domaines susmentionnés, notamment le Forum régional africain pour le développement durable ;
- e) appuyer le renforcement des capacités des membres de la CEA, du secteur privé, de la société civile et du milieu universitaire afin de contribuer au processus préparatoire d'un pacte numérique mondial et de développer le capital humain et l'innovation au moyen de l'éducation, de concours et d'écoles accueillant les innovateurs.

18.78 Les activités susmentionnées aideront les membres de la CEA à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 4, 5, 8, 9, 11, 12, 13, 15 et 17.

18.79 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) la mise en place d'un cadre d'action propice aux investissements du secteur privé dans les technologies nouvelles et émergentes et le renforcement de l'application des principes associés au cadre de bonne identification numérique, s'agissant notamment de la sécurité de l'information, l'objectif étant de permettre la transformation numérique, la croissance inclusive et le développement ;
- b) la diversification des politiques et des stratégies des pays d'Afrique riches en ressources naturelles, grâce aux liens économiques entre leur secteur des ressources naturelles et d'autres secteurs ;
- c) le recours plus fréquent à des politiques éprouvées et à de bonnes pratiques, pour une croissance inclusive et durable, l'élimination de la pauvreté et le développement durable ;
- d) le renforcement des cadres d'action sur l'économie bleue aux niveaux national, sous-régional et continental ;
- e) la prise de positions communes et la définition de politiques, stratégies et plans de développement solides, qui tirent parti des situations causées par les changements climatiques pour assurer la transition vers des économies peu génératrices d'émissions et résilientes face aux changements climatiques, le secteur privé augmentant ses investissements dans la réalisation des objectifs de développement durable ;
- f) l'affirmation d'une ambition accrue concernant les contributions déterminées au niveau national, en vue de leur alignement et de leur complémentarité avec les cadres, plans et programmes de développement nationaux, un relèvement durable à l'issue de la pandémie, une certaine résilience face aux changements climatiques et une meilleure connaissance du lien existant entre les changements climatiques et la santé ;
- g) la prise en compte, dans le Pacte numérique mondial, des contributions des membres de la CEA, du secteur privé, de la société civile et du milieu universitaire.

Exécution du programme en 2022

Un marché de droits d'émission de carbone pour le développement durable et résilient de l'Afrique : de la parole à la prise d'actions concrètes

- 18.80 Face aux effets des changements climatiques, accentués par un manque d'accès aux financements, 16 membres de la CEA ont demandé l'aide du sous-programme pour le développement de marchés de droits d'émission de carbone ainsi que d'autres instruments financiers innovants, l'objectif étant d'augmenter les flux entrants pour l'adaptation, la croissance résiliente et d'autres plans de relance durables. En mai 2022, par exemple, le sous-programme et la Commission climat du bassin du Congo ont coproduit le premier protocole harmonisé à l'échelle du continent pour la comptabilisation, la vérification et la déclaration des émissions de carbone, en vue de soutenir le développement d'un marché du carbone d'une grande intégrité pour les 16 membres de la Commission. Lors de leur réunion tenue à Brazzaville en mai 2022, les ministres des pays membres de la Commission ont adopté les statuts instituant la Commission et le Fonds bleu pour le bassin du Congo et approuvé le plan de travail de la Commission, y compris le protocole harmonisé. Dans le cadre du sous-programme, un premier registre régional a par ailleurs été mis en place en Afrique afin d'aider la Commission à construire un marché du carbone d'une haute intégrité et de réduire les coûts de transaction relatifs à l'échange de crédits d'émission dans les bourses mondiales, tant par ses pays membres que par d'autres pays africains, ainsi qu'en vue de soutenir les plans de lutte contre les changements climatiques et de développement durable. La CEA a présenté le premier registre régional de compensation du carbone aux ministres des pays du bassin du Congo et à d'autres acteurs clés lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Sharm El Sheikh (Égypte), et a participé au comité de pilotage responsable du lancement de l'Initiative des marchés du carbone en Afrique à l'occasion de ladite session.
- 18.81 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.9).

Tableau 18.9
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Préparation, par 13 pays, de plans d'action nationaux relatifs à la consommation et à la production	Adoption par les ministres des pays du bassin du Congo d'une position commune visant à accroître les flux financiers dans la conservation des puits de carbone et la tarification du carbone forestier dans la Commission climat du bassin du Congo, et présentation de ladite position lors la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	Élaboration d'un protocole harmonisé concernant le développement d'un marché de droits d'émission de carbone pour les 16 pays membres de la Commission climat du bassin du Congo, dans le cadre de son plan d'action pour un relèvement durable
	Adoption, par la Commission de l'Union africaine, d'un plan d'action conjoint pour le relèvement durable, sur la base de recommandations publiées en 2021	Accueil favorable, par les ministres des pays du bassin du Congo, du registre régional de compensation du carbone lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
		Adoption, par les ministres des pays membres de la Commission, des statuts de la Commission et du Fonds

2020 (résultat effectif)

2021 (résultat effectif)

2022 (résultat effectif)

bleu pour le bassin du Congo, ainsi que des plans de travail correspondants, notamment le protocole harmonisé de comptabilisation, de vérification et de déclaration des émissions de carbone

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : renforcement de la résilience grâce à la canalisation des ressources visant à faire face à la pandémie de COVID-19 et aux changements climatiques

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 18.82 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que deux membres de la CEA (Égypte et Kenya) conçoivent et mettent en œuvre des initiatives visant à garantir le financement d'une reprise économique durable et résiliente face aux changements climatiques et d'une économie verte et bleue, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 18.83 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.10).

Tableau 18.10
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Mise au point, par 2 pays (Rwanda et Seychelles), de grandes orientations pour une économie bleue résiliente face aux changements climatiques	Mise au point, par 3 pays (République démocratique du Congo, Congo et Soudan), de grandes orientations, y compris pour ce qui est des investissements, en vue d'un relèvement économique vert et bleu résilient face aux changements climatiques	Mise en œuvre d'initiatives et élaboration de politiques, par 2 pays (Égypte et Kenya), en vue notamment de garantir le financement d'une reprise économique durable et résiliente face aux changements climatiques et d'une économie verte et bleue	Élaboration, dans les pays membres de la CEA, de 4 politiques sur la relance économique durable et l'économie verte et bleue	Élaboration, dans les pays membres de la CEA, de 4 cadres d'action sur la relance économique durable et l'économie verte et bleue

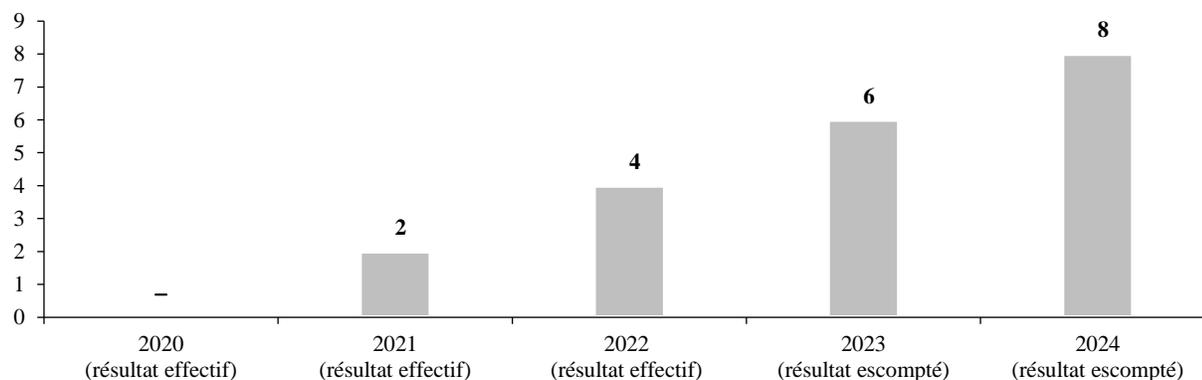
Résultat 2 : adoption des principes du cadre de bonne identification numérique pour une transformation numérique durable et inclusive

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 18.84 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que quatre membres de la CEA (Bénin, Botswana, Éthiopie et Togo) formulent des politiques en vue de l'adoption de technologies numériques nouvelles et naissantes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée (voir la figure 18.XIV).

Figure 18.XIV

Mesure des résultats : membres de la CEA ayant formulé des politiques en vue de l'adoption de technologies numériques nouvelles et naissantes (résultat cumulé)



Résultat 3 : développement, par les membres de la CEA, d'économies inclusives, résilientes face aux changements climatiques et durables

Projet de plan-programme pour 2024

- 18.85 Les effets des changements climatiques, la perte et la dégradation des écosystèmes et la raréfaction des ressources compromettent les perspectives de croissance inclusive et durable dans la région. Face à cette situation, diverses activités ont été entreprises dans le cadre du sous-programme pour aider les membres de la CEA à aligner leurs politiques, plans et programmes nationaux de développement sur les cadres mondiaux pertinents, tels que l'Accord de Paris, le Programme 2030 et l'Agenda 2063. Des initiatives ont notamment été menées récemment concernant le Forum régional pour le développement durable, le renforcement des négociations sur le changement climatique mondial et la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national. Dès le début de la pandémie de COVID-19, le sous-programme a appuyé les membres de la CEA en leur fournissant des options d'administration de la dette, des instruments financiers visant la réduction et le contrôle des émissions et de la documentation sur la corrélation entre les multiples défis rencontrés, en matière notamment de pandémie, de changements climatiques et de soutenabilité de la dette.

Enseignements tirés et changements prévus

- 18.86 L'enseignement tiré est le suivant : la fourniture d'un soutien accru au renforcement des capacités peut contribuer à une meilleure prise en compte des questions de la résilience climatique et de la croissance durable dans les politiques et programmes de développement nationaux. Compte tenu de cet enseignement, on s'attachera, dans le cadre du sous-programme et en coordination avec les partenaires régionaux, à accroître les interventions de renforcement des capacités et à en élargir la portée, en mettant l'accent sur l'obtention de résultats bien particuliers aux fins du développement d'économies vertes et bleues qui soient inclusives et résilientes au climat.
- 18.87 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.11).

Tableau 18.11
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Investissement, par le secteur privé, dans des activités en faveur de l'énergie propre dans le cadre de l'initiative ODD7 dans 3 pays (Afrique du Sud, Éthiopie et Sénégal)	Révision de leurs contributions déterminées au niveau national par 5 pays (Burkina Faso, Eswatini, Libéria, Namibie et Zimbabwe) Réalisation de 5 études nationales sur la contribution du secteur privé à la croissance durable et la création d'emplois, en Afrique du Sud, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, au Kenya et en Zambie	Mise à contribution, dans 3 pays (Eswatini, Maroc et Zimbabwe), du secteur privé pour la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national	Mise en œuvre de leurs contributions révisées déterminées au niveau national et promulgation de politiques de développement à faibles émissions par 2 pays	Mise en œuvre de leurs contributions révisées déterminées au niveau national et promulgation de politiques de développement à faibles émissions par 4 pays supplémentaires

Produits

18.88 On trouvera dans le tableau 18.12 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 18.12
Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	5	4
1. Rapport sur le Forum régional africain pour le développement durable visant à éclairer les travaux du forum politique de haut niveau pour le développement durable	1	1	1	1
2. Rapport sur les nouvelles technologies et l'innovation pour la transformation de l'Afrique et la mise en œuvre des objectifs de développement durable, présenté au Forum régional africain pour le développement durable et à la Conférence des ministres de la CEA	1	1	1	1
3. Rapport sur les politiques relatives à une économie verte inclusive dans le contexte de la transformation structurelle et du développement durable dans la région, présenté au Forum régional africain pour le développement durable	1	1	1	1
4. Rapport sur les changements climatiques, l'environnement et la gestion des ressources naturelles au service du développement durable	1	1	1	1
5. Rapport destiné au Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie	–	–	1	–

Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	14	8	17	8
6. Forum régional africain pour le développement durable, tenu dans le cadre des préparatifs du forum politique de haut niveau pour le développement durable	8	8	8	8
7. Comité des changements climatiques, de l'économie bleue, de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles	6	–	6	–
8. Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie	–	–	3	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	9	8	9	8
9. Appui technique à plusieurs membres de la CEA visant à les aider à revoir et à améliorer leurs politiques et leurs cadres juridiques et réglementaires concernant les minéraux d'origine locale	1	1	1	1
10. Renforcement de la capacité des membres de la CEA en matière de développement durable et de croissance dans les domaines de l'économie verte et de l'économie bleue à l'appui d'une diversification économique et d'un développement durable inclusifs et économes en ressources	2	2	2	2
11. Appui technique au Forum régional africain pour le développement durable en matière d'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et d'économie bleue dans le cadre des préparatifs du forum politique de haut niveau pour le développement durable	1	1	1	1
12. Renforcement des capacités de recherche sur le climat par l'octroi de subventions aux institutions, aux universités et à diverses parties prenantes aux fins de l'établissement d'un lien entre la recherche sur le climat et le développement	1	–	1	–
13. Programme de bourses à l'intention de jeunes chercheurs africains visant à renforcer leurs capacités de recherche, d'analyse et de sensibilisation dans les domaines des changements climatiques, des économies verte et bleue, des ressources naturelles, de l'innovation et de la technologie dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté en Afrique	2	2	2	2
14. Stratégies dans les domaines du climat, du foncier, de l'énergie et de l'eau	1	1	1	1
15. Établissement d'un centre des technologies numériques	1	1	1	–
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	33	23	36	25
16. Session de formation d'experts et de décideurs en matière d'économie inclusive, verte et durable dans le contexte du développement durable, de l'élimination de la pauvreté et de la transformation structurelle	1	1	1	1
17. Sessions de formation sur les changements climatiques et le développement à l'intention des décideurs, des législateurs, des parlementaires, des planificateurs, des médias, des organisations de la société civile et d'autres réseaux de praticiens	5	5	5	5
18. Sessions de formation aux négociations mondiales sur le climat, visant à renforcer les capacités des jeunes spécialistes du climat africains	20	10	20	10
19. Ateliers de renforcement des capacités en matière de changements climatiques, d'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, de ressources naturelles et d'innovation et de technologie en Afrique, à l'intention de chercheurs, de boursiers chargés de cours et de stagiaires	1	1	4	–

Chapitre 18 Développement économique et social en Afrique

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
20. Ateliers sur la technologie, les changements climatiques, l'économie verte, l'économie bleue et les ressources naturelles dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté	5	5	5	8
21. Ateliers de renforcement des capacités de compréhension et d'exploitation des secteurs liés à l'économie bleue	1	1	1	1
Publications (nombre de publications)	10	10	10	12
22. Publication sur les tendances en matière de nouvelles technologies et d'innovation en Afrique	1	1	1	1
23. Publication sur l'économie verte inclusive et la transformation structurelle	1	1	1	1
24. Publication sur la science, la technologie et l'innovation en Afrique	1	1	1	1
25. Publication sur les changements climatiques et le développement en Afrique, récapitulant les principaux messages et recommandations issus de la Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique	1	1	1	1
26. Publications sur les changements climatiques et le développement en Afrique	2	2	2	2
27. Publications sur les nouvelles questions et les nouvelles tendances dans les domaines des nouvelles technologies et de l'innovation, des changements climatiques, d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, de l'économie bleue et des ressources naturelles	2	2	2	3
28. Publications relatives à l'économie bleue pour chaque sous-région africaine	1	1	–	1
29. La voie vers 2030 et 2063 : aperçu des ressources nécessaires pour la transformation de l'Afrique	–	–	1	1
30. Atlas continental et sous-régional sur l'économie bleue et l'initiative Great Blue Wall	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	17	17	27	16
31. Directives relatives aux politiques et stratégies locales conformes à la Vision africaine des mines, notamment le développement de la chaîne d'approvisionnement en minéraux pour les petites et moyennes entreprises, la valeur ajoutée, l'avancement des femmes et l'entrepreneuriat	1	1	1	–
32. Directives méthodologiques relatives aux évaluations visant à orienter les investissements dans les écosystèmes	–	–	1	–
33. Répertoire des experts des changements climatiques en Afrique	1	1	1	1
34. Cartographie des institutions présentes tout au long de la chaîne de valeur des services d'information climatique	1	1	1	1
35. Activités ou documentation techniques sur les questions et tendances émergentes en matière de nouvelles technologies et d'innovation en Afrique	2	2	2	2
36. Activités ou documentation techniques sur les changements climatiques et le développement en Afrique	5	5	8	5
37. Activité ou documentation technique sur la mise en service de plateformes de recherche sur le climat pour le développement en Afrique	1	–	1	1
38. Analyse qualitative des informations climatiques à l'appui d'un programme de politiques de développement, d'aide à la décision et de pratiques de gestion	1	1	1	1

Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
39. Activité ou documentation technique sur les infrastructures et capacités nécessaires à la mise en œuvre de projets liés aux services d'information climatique	1	1	1	1
40. Activité ou documentation technique sur le renforcement de la gouvernance climatique et de l'exécution des politiques	–	–	1	1
41. Ensemble de ressources sur le climat en Afrique et services d'information climatique	1	1	1	1
42. Rapport sur les changements climatiques et le développement en Afrique, récapitulant les principaux messages et recommandations issus de la Conférence sur les changements climatiques et le développement en Afrique	1	1	1	–
43. Étude sur les changements climatiques et le développement en Afrique	1	1	1	–
44. Documentation destinée aux réunions de l'Union africaine et du NEPAD en matière de nouvelles technologies et d'innovation, d'environnement et de ressources naturelles, d'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et de changements climatiques, dans le contexte du Programme 2030 et de l'Agenda 2063	2	2	1	1
45. Outils et méthodes pour la comptabilité du capital naturel des pays et la gestion des investissements dans l'économie bleue	–	–	1	1
46. Activité ou documentation technique sur les changements climatiques et le développement en Afrique au lendemain de la pandémie de COVID-19	–	–	1	–
47. Application des principes du cadre pour une bonne identification numérique à l'appui des initiatives engagées par les membres de la CEA aux fins de la transformation numérique au niveau national	–	–	3	–

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de services consultatifs à 2 membres de la CEA et à 2 groupes de coopération régionaux et sous-régionaux concernant le Cadre du nouveau partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 ; conseils techniques dispensés au secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs ; fourniture de services consultatifs à 3 pays sur les changements climatiques ainsi qu'aux commissions africaines sur le climat ; fourniture de services consultatifs à 2 pays et organisation d'une manifestation politique de haut niveau sur une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté et sur la transformation structurelle ; fourniture de services consultatifs à 3 pays sur l'innovation et la technologie en Afrique ; organisation de dialogues d'experts de haut niveau sur la science, la technologie et l'innovation, avec la participation d'environ 35 représentants de pays d'Afrique ; fourniture de services consultatifs sur les politiques et les stratégies en matière de technologie et d'innovation à 2 pays ; fourniture de services consultatifs sur les changements climatiques à 3 pays ; fourniture de services consultatifs et de documents destinés aux réunions de l'Union africaine et du NEPAD en matière de nouvelles technologies et d'innovation, ainsi que de changements climatiques dans le contexte du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 ; organisation d'un examen régional africain de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, avec la participation de représentants de tous les pays d'Afrique et du Forum africain sur la gouvernance de l'Internet (plateforme africaine de dialogue multipartite sur les questions actuelles et nouvelles en matière de gouvernance de l'Internet, avec 400 participants).

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures, bulletins d'information, dépliants, dossiers et pochettes d'information sur la technologie, les changements climatiques, une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et l'économie bleue, l'environnement et la gestion des ressources naturelles ; Pourparlers sur le climat en Afrique, avec la participation de 100 parties prenantes africaines.

Relations externes et relations avec les médias : communiqués de presse, podcasts et vidéos relatifs à la parution de grandes publications et à l'organisation de manifestations majeures.

Plateformes numériques et contenus multimédias : sites Web, pages dans les médias sociaux et plateformes sur la technologie et l'environnement.

Sous-programme 6

Égalité des genres et autonomisation des femmes

Objectif

- 18.89 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de réaliser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes en Afrique, en aidant les membres de la CEA à accélérer le rythme auquel ils exécutent leurs engagements communs mondiaux et régionaux en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles et en rendent compte et à intensifier la mise en œuvre de politiques et programmes d'autonomisation des femmes et des filles.

Stratégie

- 18.90 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera dans le cadre du sous-programme à :
- a) conduire des recherches sur les politiques, fournir des services consultatifs techniques et accroître les connaissances, renforcer les capacités et stimuler le débat sur les questions d'actualité relatives à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, afin de garantir que les résultats de développement tiennent compte de ces questions, en faisant fond sur les supports de connaissances de la CEA ;
 - b) promouvoir l'autonomisation économique des femmes, l'accent étant mis en particulier sur la transformation numérique dans le contexte de la stratégie de l'Union africaine sur la transformation numérique et du processus préparatoire du pacte numérique mondial ;
 - c) apporter un appui technique aux membres de la CEA, notamment aux mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des genres et aux ministères d'exécution, pour les aider à intégrer la dimension de genre dans leurs politiques et programmes de développement sectoriel et fournir également un soutien de tous les sous-programmes de la CEA à propos des prestations fournies aux États membres, en s'appuyant sur les supports de connaissances de la Commission ;
 - d) déployer l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique et l'Indice de l'égalité des genres en Afrique, en collaboration avec les partenaires, dans les pays qui ne les ont pas encore mis en œuvre, en aidant les membres de la CEA à progresser vers la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5, et fournir un soutien technique aux membres de la CEA pour ce qui est de mesurer les progrès et de rendre compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre de leurs engagements mondiaux et régionaux, s'agissant notamment de l'examen régional de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing ;
 - e) soutenir les travaux de recherche et d'analyse en cours sur les retombées des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles sur les femmes et les filles, afin d'éclairer l'adoption de mesures politiques sensibles aux questions de genre et de favoriser la prise en compte des besoins des femmes et des filles dans le financement de la résilience climatique.
- 18.91 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) la prise en compte accrue des questions de genre dans la planification et la mise en œuvre des politiques et programmes nationaux afin de garantir des résultats en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes ;
 - b) l'amélioration de la capacité des décideurs politiques de définir et d'appliquer des cadres mondiaux et régionaux sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, d'aligner leurs résultats de développement nationaux, de respecter les engagements nationaux et de garantir la cohérence des politiques ;

- c) l'enrichissement des connaissances et le renforcement des capacités requises par les membres de la CEA pour concevoir et élaborer des politiques qui tiennent compte des effets disproportionnés des changements climatiques sur les femmes et les filles ;
- d) une meilleure connaissance du rôle que jouent les décideurs politiques dans la mise en œuvre des politiques, de la législation et des programmes pour accroître leur influence et obtenir des résultats aux fins de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes ;
- e) des possibilités accrues, une plus grande autonomie économique et de meilleurs moyens de subsistance pour les femmes et les filles dans toute l'Afrique, grâce à des politiques et des outils intelligents conçus pour remédier aux disparités existantes et émergentes en matière d'égalité des genres.

Exécution du programme en 2022

Renforcement de l'engagement des membres de la CEA à élaborer des politiques tenant compte de l'économie des services à la personne dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19 et du relèvement

- 18.92 L'économie des services à la personne est un élément essentiel de la production économique, du bien-être économique et du développement durable. La fourniture de soins dans le milieu de vie, qu'il s'agisse d'un service rémunéré ou non, repose de façon disproportionnée sur les épaules des femmes. Manquant de visibilité en dépit de son importance et du rôle qu'elle joue, cette activité est sous-estimée et négligée dans les comptes nationaux et au moment de la conception des politiques économiques et sociales. La pandémie de COVID-19 et les crises qui en ont découlé ont suscité des inquiétudes croissantes quant à l'aggravation des inégalités, en particulier celles liées au genre. Dans ce contexte, on s'est attelé, dans le cadre du sous-programme, à contribuer au renforcement de la capacité des membres de la CEA à élaborer des politiques relatives à l'économie des services à la personne. Pour ce faire, des lignes directrices visant l'intégration des questions liées à l'égalité des genres et au secteur des services à la personne dans les efforts de relèvement après la pandémie de COVID-19 ont été élaborées, dans lesquelles l'accent a été mis sur l'importance de la prestation de soins pour les sociétés ainsi que sur les retombées de la pandémie sur le travail des femmes et sur l'économie des services à la personne. Un atelier régional a par ailleurs été organisé pour promouvoir l'intégration de cette branche de l'économie dans les politiques de relèvement après la pandémie en Afrique.
- 18.93 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.13).

Tableau 18.13
Mesure des résultats

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>
–	–	Approbation des lignes directrices par 8 membres de la CEA, lesquels se sont engagés à tenir compte de l'économie des services à la personne dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19 et du relèvement

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : engagement des membres de la CEA à agir en faveur de l'égalité des genres dans le cadre de la transformation économique et numérique des pays africains

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 18.94 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que cinq membres de la CEA (Afrique du Sud, Maurice, Nigéria, Seychelles et Tunisie) élaborent et approuvent des politiques et des programmes destinés à réduire la fracture numérique entre les genres, et à ce que les membres de la CEA adoptent une position africaine commune sur l'innovation et les changements technologiques à l'ère du numérique pour parvenir à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 18.95 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.14).

Tableau 18.14
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Aperçu complet de l'architecture de la finance numérique dans les conclusions liminaires du Rapport sur les femmes africaines 2021, qui mettait l'accent sur la finance numérique en tant que voie d'autonomisation économique des femmes	Amélioration de leurs connaissances sur la fracture numérique entre les genres par 100 % des représentantes et représentants des membres de la CEA ayant répondu à l'enquête Déclaration finale des membres de la CEA sur l'importance de la promotion du financement numérique pour l'autonomisation économique des femmes dans la région	Élaboration et approbation par 5 pays africains de politiques et programmes destinés à réduire la fracture numérique entre les genres, dans le cadre de la stratégie de développement des capacités à 5 piliers sur l'amélioration des compétences numériques des femmes et des jeunes filles en Afrique Adoption d'une position commune de l'Afrique sur l'innovation et les changements technologiques à l'ère du numérique, dans une perspective d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes	Amélioration des capacités de 5 États membres à formuler des politiques qui favorisent les compétences et la formation numériques des femmes et des filles et l'emploi des femmes dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques	Mise en œuvre, par 50 décideurs politiques, de la stratégie régionale de développement des capacités visant à permettre aux femmes et aux filles de tirer parti de la transformation économique et numérique des pays africains

Résultat 2 : prise en compte par les membres de la CEA des questions de genre dans leurs politiques sectorielles

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 18.96 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à renforcer la capacité de cinq membres de la CEA (Afrique du Sud, Ghana, Namibie, Nigéria et Tunisie) à concevoir des politiques sectorielles tenant compte des questions de genre, notamment en ce qui concerne la présence de femmes à des postes de responsabilité, et à l'adoption, par les membres de la CEA, d'une position africaine commune en vue de la prise en compte de l'égalité des genres dans le plan d'action pour le climat, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 18.97 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.15).

Tableau 18.15
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Capacité accrue de 3 membres de la CEA de prendre en compte les questions de genre dans leurs stratégies nationales pour la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine	Capacité accrue de 3 membres de la CEA de concevoir des politiques tenant compte des questions de genre axées sur le secteur de l'extraction minière artisanale et à petite échelle et de faciliter les politiques et les financements des plans de contributions déterminées au niveau national	Renforcement de la capacité de 5 membres de la CEA (Afrique du Sud, Ghana, Namibie, Nigéria et Tunisie) à concevoir des politiques sectorielles tenant compte des questions de genre, notamment en ce qui concerne la présence de femmes à des postes de responsabilité Adoption par les membres de la CEA d'une position africaine commune en vue de la prise en compte de l'égalité des genres dans le plan d'action pour le climat	Prise en compte par 5 membres de la CEA des questions de genre dans leurs politiques sectorielles et dans la planification du développement national	Prise en compte par 5 membres de la CEA supplémentaires des questions de genre dans leurs politiques sectorielles pertinentes, leurs plans de développement national, leur législation, leurs finances publiques, leurs plans fiscaux et d'autres outils et instruments

Résultat 3 : prise de dispositions par les membres de la CEA pour mesurer et surveiller la mise en œuvre des engagements mondiaux et régionaux en matière d'égalité des genres et en rendre compte

Projet de plan-programme pour 2024

- 18.98 Dans le cadre du sous-programme, un soutien a été apporté aux membres de la CEA par l'intermédiaire de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, outil conçu pour accroître l'efficacité des activités de suivi et d'évaluation, faciliter l'analyse des mesures adoptées et de la planification, et contribuer à l'évaluation du niveau de mise en œuvre par l'Afrique

des engagements régionaux et internationaux en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes. Cet outil a été mis en œuvre dans 40 pays africains à ce jour. À la demande de ses membres, en 2020, la CEA a lancé l'indice de l'égalité des genres en Afrique, lequel constitue un outil de comparaison régionale destiné à repérer les obstacles entravant les progrès dans la mise en œuvre des engagements mondiaux et régionaux, ainsi qu'à aider les membres de la CEA à définir des mesures stratégiques pour les surmonter. Lors de la quatrième session du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre, des membres de la CEA lui ont demandé de préserver l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, en tant qu'outil d'auto-évaluation, tout en l'étendant à d'autres membres de la CEA et en élargissant son champ d'application.

Enseignements tirés et changements prévus

- 18.99 L'enseignement tiré est le suivant : il est nécessaire d'aider les membres de la CEA à combler les lacunes relatives à la mise en œuvre des engagements mondiaux et régionaux en matière d'égalité des genres. Malgré les progrès accomplis, on a assisté dans certains pays africains à un recul des acquis en matière d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles, en raison de chocs extérieurs qui ont accaparé toute l'attention et entraîné un changement des priorités de développement. Compte tenu de cet enseignement et en s'appuyant sur les supports de connaissances de la CEA, dans le cadre du sous-programme, on aidera les membres de la CEA à suivre les progrès réalisés, ce qui contribuera à l'application de mesures de développement socioéconomique axées sur les femmes et les filles et propices à la mise en œuvre des engagements mondiaux et régionaux sur l'égalité des genres.
- 18.100 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.16).

Tableau 18.16
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
Achèvement par 5 membres de la CEA d'une évaluation relative à l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique, portant à 40 le nombre total de membres ayant procédé à cet exercice	Mise à disposition d'une nouvelle méthode à des fins d'harmonisation avec le Programme 2030	Utilisation par 2 membres de la CEA de la nouvelle version de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique pour suivre et examiner leurs engagements en matière d'égalité des genres	Utilisation par 5 membres de la CEA de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique pour la mise au point de programmes, la communication d'informations et le suivi des progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation de certaines cibles associées à l'objectif de développement durable n° 5	Institutionnalisation, par 3 membres de la CEA, de l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique dans les systèmes statistiques nationaux, l'objectif étant de faciliter le suivi des progrès accomplis dans la réalisation de certaines cibles associées à l'objectif de développement durable n° 5 et la communication d'informations sur la question
Première édition de l'indice de l'égalité des genres en Afrique compilée pour 51 pays				

Produits

18.101 On trouvera dans le tableau 18.17 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 18.17

Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	–	3	–
1. Rapport au Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre sur les travaux menés dans le cadre du sous-programme	–	–	2	–
2. Rapport final du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre	–	–	1	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	–	–	1	–
3. Session biennale du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre	–	–	1	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	4	4	4	4
4. Projets sur la prise en compte des questions de genre dans les plans, politiques et programmes nationaux dans les pays sollicitant des services consultatifs techniques	1	1	2	2
5. Projet visant à aider les États membres à utiliser les outils de mesure afférents au sous-programme pour rendre compte de leurs engagements en matière d'égalité des genres	1	1	1	1
6. Projet relatif à l'évaluation du coût de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 5	1	1	–	–
7. Projet visant à renforcer la capacité des membres de la CEA de s'attaquer à la fracture numérique entre les genres et d'intégrer une perspective de genre positive dans la transformation économique et numérique des pays africains	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	9	9	8	6
8. Atelier sur le Rapport sur les femmes africaines	–	–	2	2
9. Formation sur l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique	5	5	4	4
10. Séminaire sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, y compris une présentation à l'échelle de la CEA du travail effectué par les divisions et les bureaux sous-régionaux à l'appui des membres de la Commission	2	2	–	–
11. Atelier sur les politiques et programmes visant à réduire la fracture numérique entre les genres	2	2	2	10
Publications (nombre de publications)	2	2	1	–
12. Rapport sur les femmes africaines fondé sur des questions thématiques et d'actualité	–	–	1	–
13. Rapport sur les femmes africaines dirigeantes, dans lequel est évaluée la situation des femmes occupant des postes de direction	1	1	–	–
14. Rapport analytique sur les travaux menés par la CEA à l'appui des politiques sectorielles tenant compte des questions de genre	1	1	–	–

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	3	2	3
15. Notes techniques sur l'Indice de l'égalité des genres en Afrique et l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique	–	–	1	1
16. Activité ou documentation technique sur les changements climatiques et l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes en Afrique	–	–	–	1
17. Note d'orientation sur l'égalité des genres dans la transformation économique et numérique des pays africains	3	3	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : manifestation spéciale organisée à l'occasion de la Journée internationale des femmes de 2024 et dans le cadre de la campagne mondiale « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre » et appui à la réunion ministérielle préparatoire de la Commission de la condition de la femme, à laquelle assistent des participants et participantes de pays africains, des actions s'inscrivant dans le cadre d'un mandat plus large et de campagnes visant tous les membres de la CEA.

D. Activités de communication

Plateformes numériques et contenus multimédias : plateformes de partage des connaissances et de promotion dans les domaines de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, visant à approfondir le dialogue et à élargir les possibilités d'action par l'utilisation des comptes de médias sociaux du sous-programme.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse diffusés sur le site Web du sous-programme après chaque manifestation organisée.

Sous-programme 7 Activités sous-régionales de développement

Composante 1 Activités sous-régionales en Afrique du Nord

Objectif

- 18.102 L'objectif auquel la composante contribue est d'améliorer l'environnement de création d'emplois en Afrique du Nord en renforçant la diversification économique, la gestion des finances publiques et l'intégration régionale et en améliorant la reconnaissance des qualifications et des compétences des travailleuses et travailleurs migrants.

Stratégie

- 18.103 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre de la composante, à :
- a) élaborer des politiques, des stratégies et des réformes fondées sur des données probantes et à fournir une assistance technique en matière de diversification économique, de gestion des finances publiques et de résilience des économies ;
 - b) fournir des services consultatifs et à organiser des consultations sous-régionales sur la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, en partenariat avec les ministères du commerce, l'Union africaine et l'Union européenne ;
 - c) fournir à certains pays d'Afrique une assistance technique et une formation en matière de collecte et d'analyse de données relatives aux migrations et d'élaboration de politiques fondées sur des données probantes afin de prendre en compte les contributions économiques des migrants et d'en tirer parti, grâce à la collecte et à l'analyse de données ;

- d) mener des recherches sur les tendances démographiques, le déficit de compétences numériques et la création d'emplois productifs en Afrique, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies et des partenaires extérieurs ;
- e) analyser, en collaboration avec d'autres acteurs, la création d'emplois grâce aux petites et moyennes entreprises en Afrique du Nord, en mettant l'accent sur une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, la numérisation, l'égalité des genres et le relèvement après la pandémie.

18.104 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) l'adoption par les membres de la CEA de politiques macroéconomiques et de réformes structurelles fondées sur des données probantes destinées à renforcer l'emploi productif, par la réorientation de ressources vers les secteurs offrant un fort potentiel en termes de compétitivité ;
- b) l'élaboration de politiques et de stratégies propres à encourager l'intégration régionale, à améliorer la productivité et à créer de nouveaux emplois dans des secteurs hautement qualifiés ;
- c) l'élaboration par les membres de la CEA de politiques et de mesures fondées sur des données probantes destinées à favoriser la contribution des migrations au développement durable ;
- d) la création d'un environnement permettant aux petites et moyennes entreprises de générer des emplois productifs et durables destinés, en particulier, aux femmes et aux jeunes.

Exécution du programme en 2022

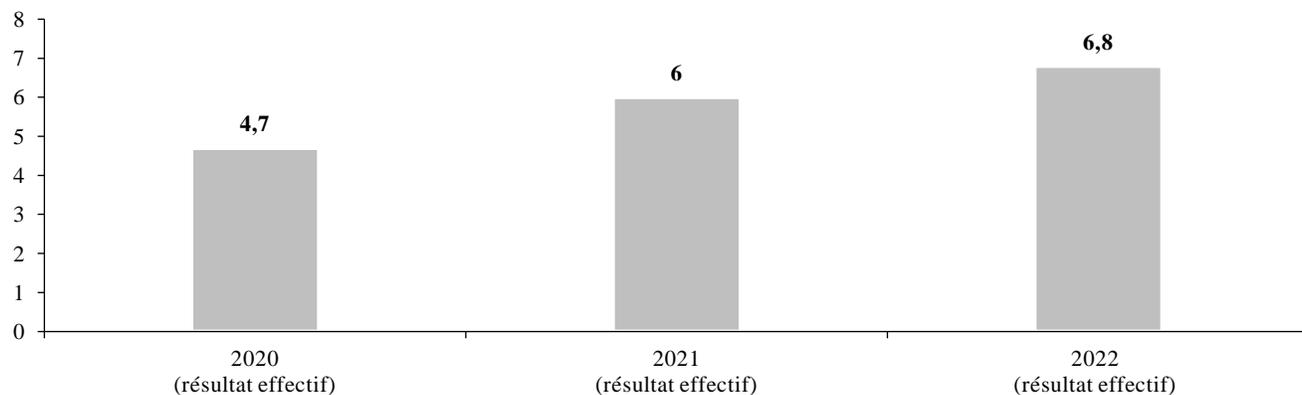
Amélioration de la mobilisation des ressources fiscales au Soudan

18.105 Le ratio des recettes fiscales du Soudan par rapport au produit intérieur brut du pays est situé sous la barre des 10 %, ce qui entrave le pays, notamment lorsqu'il s'agit de fournir des services d'éducation et de santé et de faciliter les grands investissements dans les infrastructures. Dans le cadre de la composante, on a apporté une assistance technique à la Chambre fiscale du Soudan pour l'aider à moderniser les processus d'administration fiscale, à mettre au point de nouvelles méthodes d'audit et à contrôler efficacement les déclarations fiscales mensuelles et annuelles. En 2022, en partenariat avec l'Autorité fiscale égyptienne, on a également fourni, dans le cadre de la composante, une assistance technique destinée à mettre en œuvre le système de prélèvement à la source pour la première fois au Soudan, ce qui a permis au pays de récupérer des recettes importantes et d'obtenir des informations sur les transactions effectuées. Par la suite, un décret réglementaire a été publié pour mettre à jour les critères de sélection des gros contribuables. Pour la première fois au Soudan, un formulaire de déclaration de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en autoliquidation a été mis au point. De nouvelles orientations en matière d'audit des déclarations annuelles et mensuelles des gros contribuables ont été élaborées. Les sanctions à l'égard des contribuables qui ne respectent pas la législation fiscale ont été renforcées.

18.106 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XV).

Figure 18.XV
Mesure des résultats : ratio des recettes fiscales par rapport au produit intérieur brut du Soudan (résultat annuel)

(En pourcentage)



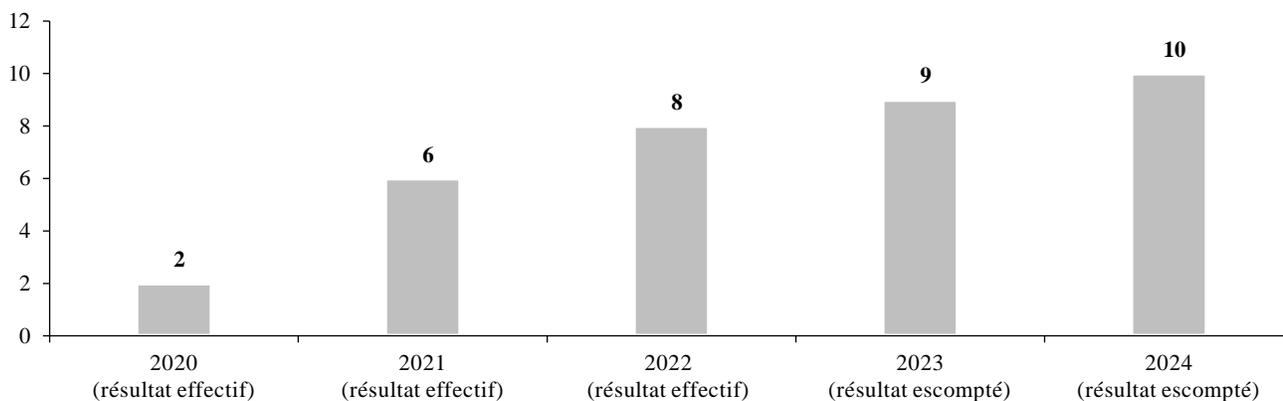
Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : les pays d’Afrique du Nord et les communautés économiques régionales élaborent des politiques visant à favoriser l’intégration régionale

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 18.107 En 2022, le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à ce que deux membres de la CEA (Libye et Tunisie) élaborent des politiques propres à favoriser l’intégration régionale, ce qui a permis d’atteindre la cible fixée, à savoir un total de huit membres de la CEA et communautés économiques régionales.
- 18.108 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XVI).

Figure 18.XVI
Mesure des résultats : nombre de membres de la CEA et de communautés économiques régionales élaborent des politiques propres à favoriser l’intégration régionale (résultat cumulé)



Résultat 2 : les petites et moyennes entreprises comme moteurs du développement durable en Afrique du Nord

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 18.109 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à renforcer les capacités en matière de création d’emplois et d’exportation de 50 décideurs politiques du Ministère du commerce et de propriétaires de petites et moyennes entreprises, principalement des femmes, dans un pays (Soudan), mais n’a pas permis d’atteindre la cible fixée, qui était qu’un pays adopte des politiques et stratégies innovantes et durables devant permettre de renforcer la capacité des petites et moyennes entreprises. La cible n’a pas été atteinte car les politiques en question sont toujours en cours d’adoption.
- 18.110 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.18).

Tableau 18.18
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	1 pays (la Tunisie) bénéficie d’analyses et de conseils pratiques destinés à l’aider à renforcer la capacité des petites et moyennes entreprises, notamment par des sources de financement innovantes et des pratiques respectueuses de l’environnement	Renforcement des capacités en matière de création d’emplois et d’exportation de décideurs politiques du Ministère du commerce et de propriétaires de petites et moyennes entreprises dans 1 pays (Soudan)	1 autre pays adopte des politiques et stratégies innovantes et durables devant permettre de renforcer la capacité des petites et moyennes entreprises	1 autre pays adopte des politiques et stratégies innovantes et durables devant permettre de renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises

Résultat 3 : élaboration de politiques et de mesures fondées sur des données probantes destinées à tirer parti des contributions économiques des migrants

Projet de plan-programme pour 2024

- 18.111 Depuis l’adoption du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, les membres de la CEA de tout le continent ont appelé à redoubler d’efforts pour tirer parti des avantages des migrations en vue de parvenir à un développement durable. Depuis 2020, dans le cadre de la composante, on a aidé les membres de la CEA à réaliser deux objectifs (1 et 18) du Pacte mondial visant à renforcer les capacités de collecte, d’analyse et de diffusion des données relatives aux migrations et à améliorer la reconnaissance mutuelle des compétences et des qualifications des travailleurs migrants.

Enseignements tirés et changements prévus

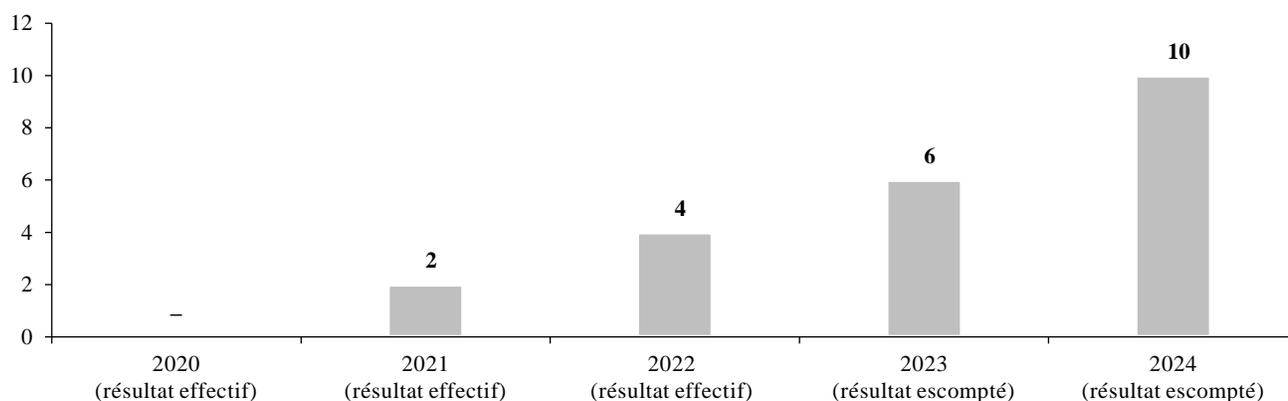
- 18.112 L’enseignement tiré est le suivant : il est nécessaire d’étendre l’appui fourni aux membres de la CEA dans le cadre du sous-programme de sorte qu’ils puissent non seulement collecter, analyser et diffuser les données relatives aux migrations, mais aussi élaborer des politiques fondées sur les données collectées. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre de la composante, on fournira aux pays une assistance technique et des conseils pratiques pour les aider à élaborer des politiques

fondées sur des données probantes et qui tiennent compte des besoins différents des femmes et des hommes afin de tirer parti des contributions économiques des migrants.

18.113 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XVII).

Figure 18.XVII

Mesure des résultats : nombre de pays élaborant des politiques fondées sur des données probantes pour tirer parti des contributions économiques des migrants (résultat cumulé)



Produits

18.114 On trouvera dans le tableau 18.19 les produits retenus pour la composante.

Tableau 18.19

Composante 1 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	4	4
1. Rapport au Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord	1	1	1	1
2. Profil sous-régional sur les évolutions socioéconomiques des membres de la CEA	1	1	1	1
3. Programmes régionaux et internationaux et autres initiatives spéciales des membres de la CEA	1	1	1	1
4. Rapport annuel sur les activités de la CEA en Afrique du Nord	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	11	11	11	11
5. Réunions du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique du Nord	11	11	11	11
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	3	3	2	6
6. Projet concernant la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine	1	1	1	1

Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
7. Projet concernant la promotion de l'emploi des jeunes et des femmes à l'intention des hauts responsables politiques d'Afrique du Nord	1	1	1	–
8. Projet concernant la création d'une base de données sur les migrations pour quelques membres de la CEA	1	1	–	–
9. Projet concernant l'amélioration de la mobilisation des ressources fiscales au Soudan	–	–	–	1
10. Projet concernant l'amélioration des recettes fiscales en Libye et en Mauritanie	–	–	–	1
11. Projet concernant le renforcement des liens entre migration et développement en Afrique	–	–	–	1
12. Projet concernant le renforcement de la sécurité alimentaire en Tunisie	–	–	–	1
13. Projet concernant l'amélioration de l'administration de la dette en Afrique du Nord	–	–	–	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	2	6	2	5
14. Forum pour le développement de l'Afrique du Nord	–	–	1	1
15. Forums de l'emploi	–	–	1	–
16. Atelier sur les tendances et les perspectives macroéconomiques en Afrique du Nord	1	1	–	–
17. Atelier sur l'application de certaines parties du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et sur les questions relatives aux migrations	1	1	–	3
18. Ateliers sur la sécurité alimentaire	–	2	–	–
19. Webinaires sur les petites et moyennes entreprises à l'intention des jeunes et des femmes en Afrique du Nord	–	2	–	–
20. Atelier sur les changements climatiques et l'emploi	–	–	–	1
Publications (nombre de publications)	3	4	4	3
21. Marché du travail et tendances démographiques, emploi et entrepreneuriat	1	1	1	1
22. Transformation et distorsions structurelles en Afrique du Nord	1	1	1	–
23. Impact de la COVID-19 sur les entreprises en Afrique du Nord	1	2	–	–
24. Commerce et intégration régionale	–	–	1	–
25. Comment les petites et moyennes entreprises d'Afrique du Nord peuvent-elles améliorer la durabilité de leur gouvernance ?	–	–	1	–
26. Répercussions des conflits armés sur la sécurité alimentaire et plan d'atténuation pour la Tunisie	–	–	–	1
27. Les changements climatiques et les défis de l'emploi en Afrique du Nord	–	–	–	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	1	1	5
28. Emploi	1	–	1	1
29. Qualité institutionnelle et transformation structurelle (partenariats public-privé)	–	1	–	–
30. Migration	–	–	–	2
31. Développement du secteur privé en Afrique du Nord	–	–	–	1
32. Rapport sur les défis auxquels sont confrontés les pays à revenu intermédiaire en Afrique du Nord	–	–	–	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture à quatre membres de la CEA de services consultatifs en matière d'administration de la dette ; fourniture de services consultatifs à deux membres de la CEA sur la façon de mettre en œuvre leurs stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
------------------------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------	-------------------------------

continentale africaine ; fourniture à au moins trois membres de la CEA de services consultatifs sur les questions relatives aux migrations ; fourniture à deux membres de la CEA de services consultatifs concernant l'alignement de leur stratégie de développement sur les défis de la durabilité, l'accent étant mis sur les pratiques des entreprises.

D. Activités de communication

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web sur la gestion des connaissances ; tenue à jour de trois plateformes : gestion électronique de documents, espace de collaboration et gestion de la relation client des communautés de pratique.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse, lettres d'information, points presse, médias sociaux et autres supports de communication.

Composante 2

Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest

Objectif

- 18.115 L'objectif auquel la composante contribue est de promouvoir le développement inclusif en Afrique de l'Ouest grâce au renforcement de la capacité des pays à intégrer les enjeux de la dynamique démographique dans les politiques et les processus de planification pour parvenir à l'intégration régionale.

Stratégie

- 18.116 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre de la composante, à :
- intensifier les travaux analytiques menés et à fournir des connaissances, des outils et des politiques sur l'accélération de la transition démographique et les implications connexes pour le développement durable, notamment la dynamique familiale, les migrations et les migrants, la santé et la mortalité, le vieillissement et les conditions de vie, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles, les jeunes et la paix durable et la résilience en Afrique de l'Ouest ;
 - intensifier les concertations de haut niveau avec les membres de la CEA et à leur fournir un appui technique et un renforcement des capacités sur les questions d'intégration régionale, y compris la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, ainsi que sur l'élaboration de cadres budgétaires tenant compte du dividende démographique, en accordant une attention particulière à l'autonomisation des femmes et des jeunes ;
 - tirer parti du partenariat stratégique avec la Commission de la CEDEAO pour aider les membres de la CEA à mettre en œuvre le premier plan stratégique quinquennal de la Vision 2050 de la Communauté.
- 18.117 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- la prise en compte des dimensions du dividende démographique dans les systèmes et processus nationaux de planification, de programmation et de budgétisation ;
 - l'approfondissement de l'intégration économique et monétaire régionale par la mise en œuvre de la Vision 2050 de la CEDEAO ;
 - l'accélération de la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 par les membres de la CEA et les organisations régionales ;

- d) l'accélération de la mise en place de la Zone de libre-échange continentale africaine, en donnant aux femmes et aux jeunes les moyens de saisir les opportunités offertes par l'Accord.

Exécution du programme en 2022

Création de la plateforme de mise en relation des entreprises d'Afrique de l'Ouest pour les femmes et les jeunes en vue de tirer parti des avantages de la Zone de libre-échange continentale africaine

- 18.118 Dans le cadre du soutien apporté à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, on a, dans le cadre de la composante, organisé en 2021 un forum régional des entreprises à Lagos (Nigéria), auquel ont participé plus de 500 personnes issues de ministères nationaux et d'organisations régionales, ainsi que du secteur privé et de la société civile. Le forum visait principalement à promouvoir la participation effective des femmes et des jeunes à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et à veiller à ce que ces groupes puissent en tirer parti. Il a débouché sur la création de la plateforme de mise en relation des entreprises d'Afrique de l'Ouest, qui favorise le partage d'informations sur les marchés et d'opportunités avec les femmes et les jeunes entrepreneurs d'Afrique de l'Ouest et d'ailleurs. Dans le cadre de la composante, on s'est ensuite employé à sensibiliser les femmes et les jeunes entrepreneurs pour les informer de l'existence de la plateforme. En 2022, 100 femmes et jeunes entrepreneurs de différents secteurs d'activité, notamment l'agriculture, l'informatique, le secteur culturel, le secteur artisanal, l'éducation et la santé, se sont inscrits sur la plateforme et l'ont utilisée pour toute une série d'activités, notamment le rapprochement des entreprises, l'étude de marché et la logistique.
- 18.119 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.20).

Tableau 18.20
Mesure des résultats

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>
–	La plateforme de mise en relation des entreprises d'Afrique de l'Ouest a été créée pour favoriser le partage d'informations sur les marchés et d'opportunités avec les femmes et les jeunes entrepreneurs d'Afrique de l'Ouest et d'ailleurs	100 femmes et jeunes entrepreneurs ont utilisé la plateforme pour gérer et développer leurs activités, notamment en matière de rapprochement des entreprises, d'études de marché et de logistique

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : renforcement des stratégies nationales de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 18.120 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine par 13 pays d'Afrique de l'Ouest, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

- 18.121 Le travail effectué dans le cadre de la composante a également contribué à ce qu'un pays supplémentaire (Nigéria) élabore et valide sa stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée de 10 pays au total.
- 18.122 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.21).

Tableau 18.21
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
11 pays de la CEDEAO ont ratifié l'Accord	11 pays de la CEDEAO ont ratifié l'Accord	13 pays de la CEDEAO ont ratifié l'Accord (résultat cumulé)	11 pays de la CEDEAO ont validé leur stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (résultat cumulé)	12 pays de la CEDEAO ont validé leur stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (résultat cumulé)
6 pays de la CEDEAO ont validé leur stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (Côte d'Ivoire, Guinée, Niger, Sénégal, Sierra Leone et Togo)	9 pays de la CEDEAO ont validé leur stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Niger, Sénégal, Sierra Leone et Togo)	10 pays de la CEDEAO ont validé leur stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo)	8 pays de la CEDEAO ont mis en application des activités clés figurant dans leur stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine	9 pays de la CEDEAO ont mis en application des activités de projet clés figurant dans leur stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine

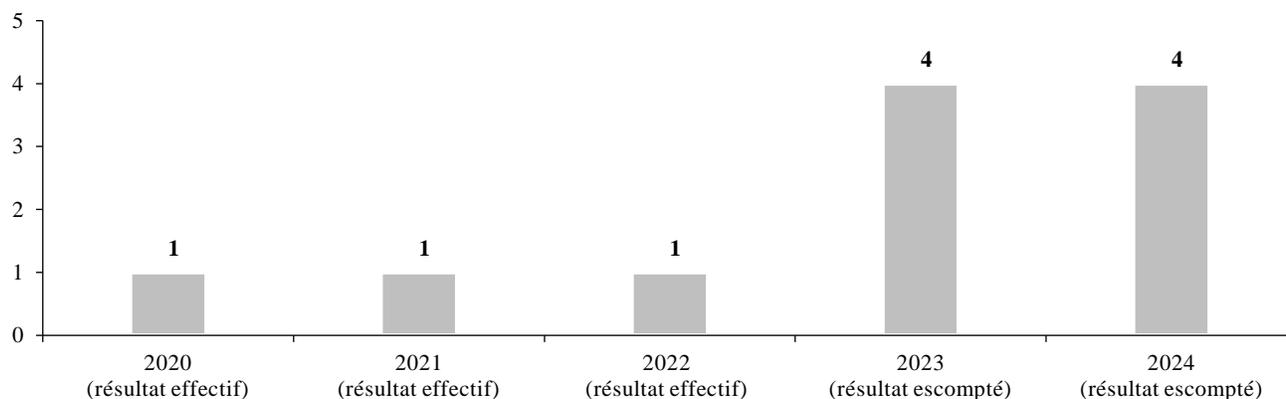
Résultat 2 : élaboration et mise en œuvre d'un système de planification-programmation-budgétisation tenant compte du dividende démographique

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 18.123 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à l'élaboration de feuilles de route nationales pour la mise en œuvre d'un cadre budgétaire tenant compte d'un dividende démographique dans six membres de la CEA, ainsi qu'à l'élaboration de rapports d'analyse nationaux par trois de ces membres (Burkina Faso, Niger et Sénégal) en vue de définir l'allocation adéquate des ressources vers les questions liées au dividende démographique, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée de trois membres de la CEA adoptant un système de planification-programmation-budgétisation tenant compte du dividende démographique. La cible n'a pas été atteinte car les rapports d'analyse préliminaires n'ont pu être achevés qu'en 2022.
- 18.124 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XVIII).

Figure 18.XVIII

Mesure des résultats : nombre de membres de la CEA ayant adopté un système de planification-programmation-budgétisation tenant compte du dividende démographique (résultat cumulé)



Résultat 3 : un mécanisme régional de suivi des résultats obtenus et de reddition de comptes pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Feuille de route de l'Union africaine sur la valorisation du dividende démographique par des investissements en faveur de la jeunesse et en rendre compte

Projet de plan-programme pour 2024

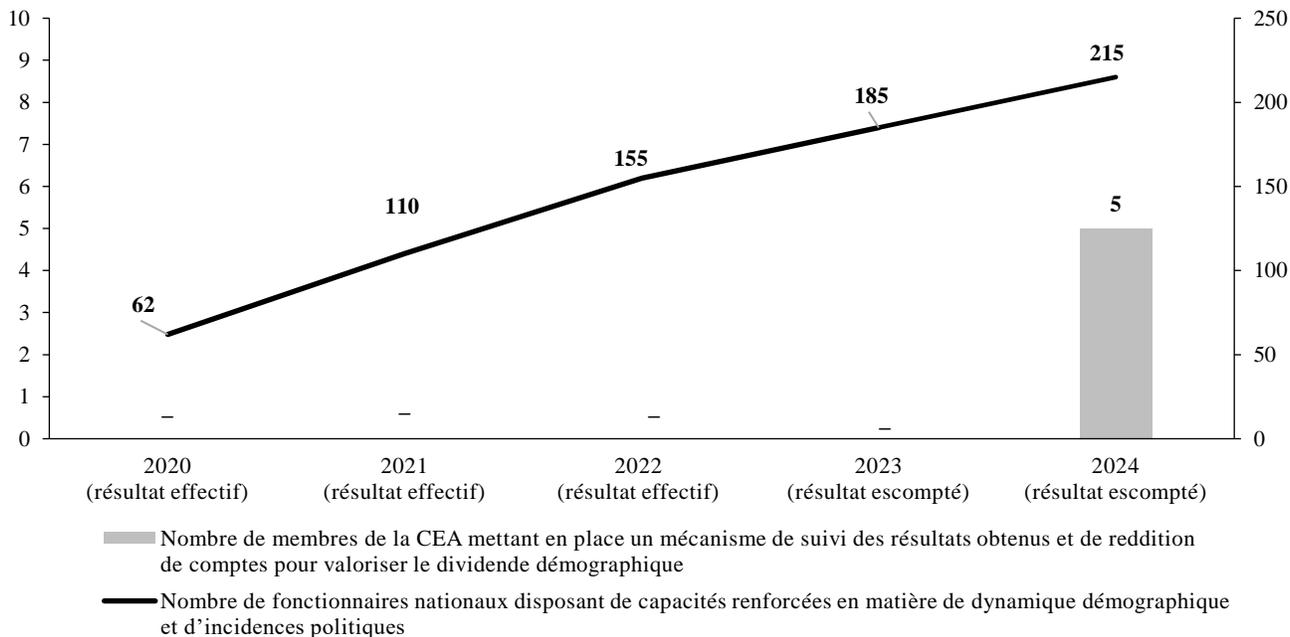
- 18.125 La transition démographique offre des possibilités d'accélération de la croissance économique, de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la qualité de vie. Dans le cadre de la composante, on a aidé les membres de la CEA à mieux prendre en compte la dynamique démographique dans leurs plans et politiques de développement, conformément aux quatre piliers de la Feuille de route de l'Union africaine sur la valorisation du dividende démographique par des investissements en faveur de la jeunesse.

Enseignements tirés et changements prévus

- 18.126 Les enseignements tirés sont les suivants : il faut mettre davantage l'accent sur l'appui fourni aux membres de la CEA pour qu'ils puissent suivre les progrès accomplis et en rendre compte et ainsi prendre des décisions éclairées sur les mesures à prendre au niveau national pour exploiter le dividende démographique. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre de la composante, on renforcera la capacité des décideurs politiques et des praticiens à se servir d'outils d'économie et de démographie et de planification, y compris les modèles économiques et les Comptes de transfert nationaux, pour leur permettre de mieux évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de leur cadre de budgétisation tenant compte de la Feuille de route sur la valorisation du dividende démographique. En outre, on facilitera la coordination et on organisera une concertation et des activités de sensibilisation avec les principales parties prenantes afin d'aider les membres de la CEA à mettre en place un mécanisme régional de suivi et de reddition de comptes pour suivre les progrès accomplis au niveau régional dans la mise en œuvre de la Feuille de route.
- 18.127 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XIX).

Figure 18.XIX

Mesure des résultats : nombre de fonctionnaires nationaux disposant de capacités renforcées en matière de dynamique démographique et d'incidences politiques et nombre de membres de la CEA mettant en place un mécanisme de suivi des résultats obtenus et de reddition de comptes pour valoriser le dividende démographique (résultat cumulé)



Produits

18.128 On trouvera dans le tableau 18.22 les produits retenus pour la composante.

Tableau 18.22

Composante 2 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapport au Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest sur l'exécution des activités de la CEA en Afrique de l'Ouest	1	1	1	1
2. Rapport annuel sur la mise en œuvre des programmes de développement régionaux et internationaux convenus en Afrique de l'Ouest	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	16	16	16	16
3. Réunion annuelle du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Ouest	8	8	8	8
4. Réunion annuelle des organisations intergouvernementales de l'Afrique de l'Ouest	8	8	8	8

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
5. Renforcement des capacités institutionnelles des communautés économiques régionales, des organisations intergouvernementales, des gouvernements nationaux, des observatoires nationaux du dividende démographique et des parlements visant à tirer profit de la dynamique démographique aux fins du développement en Afrique de l'Ouest	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	14	14	14	14
6. Ateliers destinés aux groupes de réflexion sur les possibilités qu'offre et les défis que pose la dynamique démographique en Afrique de l'Ouest	9	9	9	9
7. Formations visant à renforcer les capacités des membres de la CEA en matière de dynamique démographique et économique aux fins du développement	5	5	5	5
Publications (nombre de publications)	3	3	3	3
8. Publications sur les profils socioéconomiques et démographiques des pays et des sous-régions	2	2	2	2
9. Publication sur la transformation structurelle économique et sociale en Afrique de l'Ouest	1	1	1	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	1	2	2
10. Transformation économique et sociale durable en Afrique de l'Ouest	1	1	1	1
11. Dynamique démographique aux fins du développement	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture par la CEDEAO de conseils à 15 membres de la CEA (gouvernements, parlements, observatoires nationaux du dividende démographique, universités), à leur demande, sur le suivi et la mise en œuvre de stratégies, le développement de la statistique, l'intégration régionale, la dynamique démographique au service du développement et le développement durable en Afrique de l'Ouest, et sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestations organisées à l'intention des réseaux parlementaires et manifestations en vue du lancement de rapports phares et d'autres publications.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse ; bulletin d'information trimestriel (KAKAKI NEWS) et autres documents de communications à l'intention des médias.

Plateformes numériques et contenus multimédias : contenus spécifiques à la sous-région de l'Afrique de l'Ouest pour le site Web de la CEA ; plateforme de mise en relation des entreprises d'Afrique de l'Ouest ; réseau de journalistes économiques ouest-africains ; plateformes de médias sociaux et autres communautés de pratique.

Services de bibliothèque : divulgation des supports de connaissances de la CEA par divers moyens et informations sur le principal répertoire de la CEA.

Composante 3

Activités sous-régionales en Afrique centrale

Objectif

- 18.129 L'objectif auquel la composante contribue est de développer les secteurs de l'industrie manufacturière et des services à haute valeur ajoutée et d'accroître la part des produits échangeables et manufacturés dans les exportations totales, de renforcer les chaînes de valeur régionales et

d'améliorer la compétitivité et la productivité des économies locales afin d'accélérer la diversification économique et la transformation structurelle en Afrique centrale.

Stratégie

- 18.130 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre de la composante, à :
- a) fournir aux membres de la CEA d'Afrique centrale une assistance technique et des services consultatifs dans les domaines suivants :
 - i) l'élaboration, la mise en place et la mise en œuvre de plans nationaux de développement et de stratégies de diversification économique, en mettant l'accent sur les échanges entre les pays d'Afrique centrale et en promouvant un climat propice aux entreprises avec des politiques favorables à la croissance et à l'emploi ;
 - ii) la traduction de leurs stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine en projets, réformes et programmes précis, susceptibles de recevoir le soutien des banques, en utilisant les informations sur l'accès aux marchés et des données sur les débouchés, l'accent étant mis sur les secteurs agricole, énergétique et pharmaceutique ;
 - iii) la transformation des corridors de transport en corridors de développement, conformément au plan de transport consensuel de l'Afrique centrale, notamment au moyen de l'outil d'aménagement du territoire et d'analyse des points chauds qui est fondé sur un système d'information géographique ;
 - iv) le développement de l'infrastructure informatique et l'élaboration des cadres réglementaires nécessaires à la transition numérique, notamment un appui à la création de centres d'innovation technologique dans deux pays sélectionnés, en collaboration avec le Centre d'excellence pour l'identité, le commerce et l'économie numériques et le sous-programme 4 ;
 - v) l'harmonisation des instruments relatifs au commerce de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et l'élaboration d'un plan directeur consolidé de développement industriel et de diversification économique pour l'Afrique centrale ;
 - vi) l'élaboration d'un modèle macroéconomique de la CEA en Afrique centrale, et une formation à son utilisation pour les fonctionnaires nationaux des entités concernées, en collaboration avec la Facilité de gestion de la dette de la Banque mondiale et le sous-programme 8 ;
 - b) former les membres de la CEA et les équipes de pays des Nations Unies à l'utilisation de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports mise au point par la CEA ;
 - c) renforcer encore la collaboration avec les organismes du secteur privé et à catalyser un programme de réforme en vue d'induire les changements nécessaires pour atteindre les objectifs de productivité et de compétitivité en partenariat avec le secteur privé, les groupes de réflexion sous-régionaux et les communautés économiques régionales ;
- 18.131 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) le renforcement des chaînes de valeur et des pôles de compétitivité régionaux, intégrés avec les économies locales, et expansion des secteurs de l'industrie manufacturière et des services à haute valeur ajoutée ;
 - b) l'augmentation de la part des échanges entre les pays d'Afrique centrale dans le total des échanges commerciaux effectués dans la sous-région ;

- c) l'intégration des cibles et objectifs pertinents du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 en matière de diversification économique dans les stratégies et plans nationaux de développement, les analyses communes de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable ;
- d) l'augmentation de la productivité des entreprises locales, y compris l'adoption de nouvelles technologies ;
- e) le renforcement du rôle du secteur privé dans la diversification économique en Afrique centrale et recensement des lacunes en matière de politiques et des défaillances du marché.

Exécution du programme en 2022

Création d'un centre d'excellence pour la recherche avancée dans le domaine des batteries afin de renforcer les compétences en vue de la diversification économique

- 18.132 La mise en place et l'application des stratégies de diversification économique nécessitent des modèles innovants de développement des compétences fondés sur la promotion des secteurs de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Dans le cadre des efforts menés dans le cadre de la composante pour passer de l'élaboration à la mise en œuvre de stratégies de diversification économique, on a intensifié l'appui fourni à la République démocratique du Congo pour l'aider à mettre en place la zone économique spéciale sur les batteries, les véhicules électriques et les sources d'énergie renouvelables entre elle et la Zambie. Pour compléter ces efforts, on a soutenu l'élaboration d'une stratégie de formation professionnelle, qui vise à renforcer les piliers du capital humain du plan-cadre industriel de la région. Cette stratégie a mené à la création et au lancement par les autorités nationales du centre d'excellence pour la recherche avancée dans le domaine des batteries, qui fournira la future main-d'œuvre à acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour contribuer à la croissance du secteur des batteries et des énergies renouvelables.
- 18.133 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.23).

Tableau 18.23
Mesure des résultats

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>
–	À la suite du forum des entreprises organisé par la République démocratique du Congo en 2021, les parties prenantes des pays d'Afrique centrale et d'autres régions d'Afrique ont signé le protocole d'accord visant à accroître la part de l'Afrique dans la production mondiale de valeur ajoutée pour les précurseurs de batteries et les véhicules électriques	La République démocratique du Congo et la Zambie mettent en œuvre une stratégie de formation professionnelle dans le domaine des batteries, des véhicules électriques et des sources d'énergie renouvelables, notamment par la création du centre d'excellence pour la recherche avancée dans le domaine des batteries

Résultats escomptés pour 2024

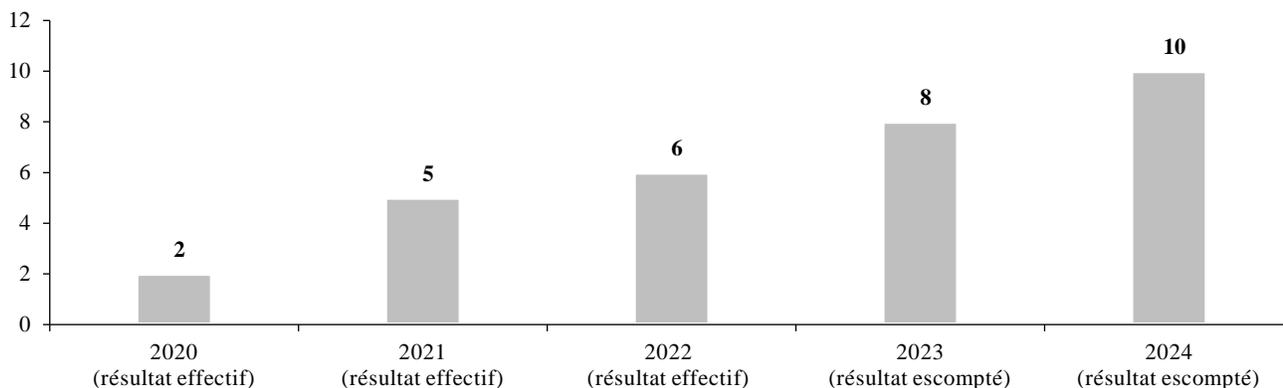
Résultat 1 : changements de politique favorisant la diversification économique à l’heure de reconstruire en mieux pour l’avenir, de se relever des effets socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 et de rendre opérationnelle la Zone de libre-échange continentale africaine

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 18.134 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à un changement de politiques en faveur de la diversification économique et du développement industriel, lié à l’élaboration d’un plan directeur d’industrialisation et de diversification économique de la nouvelle Communauté économique régionale d’Afrique centrale consolidée, ce qui a permis d’atteindre la cible fixée.
- 18.135 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XX).

Figure 18.XX

Mesure des résultats : nombre de changements de politique opérés en faveur de la diversification économique et du développement industriel (résultat cumulé)

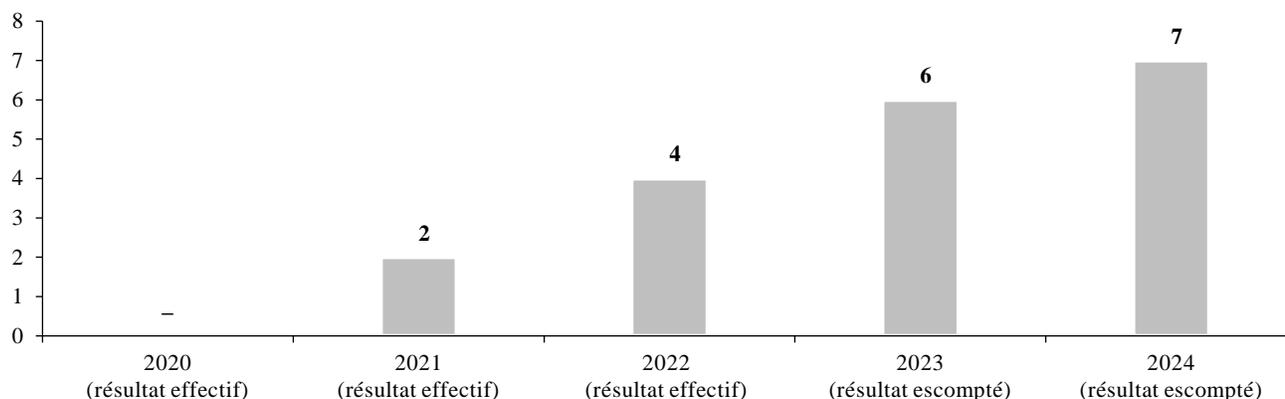


Résultat 2 : mobilisation de modes de financement durables grâce à l’intégration du capital naturel dans la comptabilité nationale

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 18.136 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à ce que deux pays (Cameroun et Gabon) appliquent des méthodes de comptabilisation du capital naturel changeant la base de leur comptabilité nationale, mais n’a pas permis d’atteindre la cible fixée, à savoir quatre pays. La cible n’a pas été atteinte car le processus d’intégration du capital naturel dans la comptabilité nationale est encore en cours dans certains pays.
- 18.137 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXI).

Figure 18.XXI
Mesure des résultats : nombre de pays ayant appliqué des méthodes de comptabilisation du capital naturel changeant la base de leur comptabilité nationale (résultat cumulé)



Résultat 3 : mise en œuvre de projets susceptibles de recevoir le soutien des banques à l'appui d'une industrialisation et d'une diversification économique inclusives et durables

Projet de plan-programme pour 2024

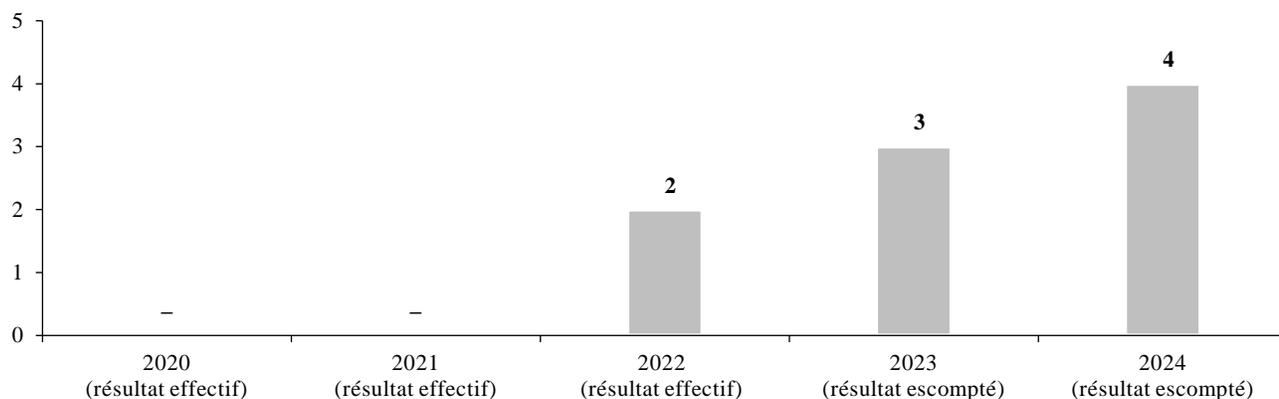
- 18.138 En novembre 2020, le Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts d'Afrique centrale a déclaré la période 2021-2023 Décennie de la diversification économique en Afrique centrale. Dans le cadre des efforts déployés dans le cadre de la composante pour « passer des idées à l'action » en promouvant une industrialisation et une diversification économique inclusives et durables, et à la lumière de la déclaration de la Décennie de la diversification économique, on a fourni un appui au développement de zones économiques spéciales.

Enseignements tirés et changements prévus

- 18.139 L'enseignement tiré sur la base de l'expérience acquise lors de la pandémie de COVID-19 est le suivant : le recours à des modalités virtuelles pour certaines activités peut aider à intégrer de nouveaux partenaires au service du changement. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre de la composante, on renforcera les capacités du sous-programme en matière de technologies de l'information et des communications, on se concentrera davantage sur la promotion de l'économie numérique et on collaborera avec de nouveaux partenaires en vue du développement des zones économiques spéciales. Dans le cadre de la composante, on pourra ainsi renforcer le partenariat avec les institutions financières africaines, les institutions sous-régionales, les acteurs du secteur privé et les équipes de pays des Nations Unies, afin de garantir leur collaboration active et une approche coordonnée dans le développement de deux zones économiques spéciales supplémentaires en Afrique centrale.
- 18.140 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXII).

Figure 18.XXII

Mesure des résultats : nombre de projets susceptibles de recevoir le soutien des banques mis en œuvre dans la sous-région d'Afrique centrale (résultat cumulé)



Produits

18.141 On trouvera dans le tableau 18.24 les produits retenus pour la composante.

Tableau 18.24

Composante 3 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport annuel sur les travaux du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique centrale	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	8	8	8
2. Réunion annuelle du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale	8	8	8	8
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	1	1	1
3. Programme d'appui au commerce et à l'intégration économique	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	24	24	36	36
4. Ateliers sur les modèles et les outils de prévision relatifs à la diversification économique et à la réalisation des objectifs de développement durable	-	-	12	12
5. Ateliers sur la comptabilisation du capital naturel	12	12	12	12
6. Formations sur les instruments relatifs aux échanges commerciaux et à l'accès aux marchés	12	12	-	-
7. Ateliers sur l'incorporation dans les cadres nationaux de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports et du modèle macroéconomique et commercial dans les pays sélectionnés	-	-	12	12

Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
Publications (nombre de publications)	3	3	4	2
8. Séries de rapports sur la détermination des profils transformation structurelle, emploi, production et société des zones économiques spéciales	2	2	–	–
9. Étude de fond sur le thème de la session annuelle du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique centrale	1	1	1	1
10. Publication sur l'état de la diversification économique en Afrique centrale	–	–	1	1
11. Publication sur la diversification économique en Afrique centrale : tirer parti des possibilités de consommation et de production durables et des stratégies de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de diversification économique	–	–	1	–
12. Publication sur l'accélération de l'application effective des stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine : accroître la durabilité et l'inclusion	–	–	1	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	1	1	1
13. Note d'orientation sur les questions émergentes en Afrique centrale	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs et concertations de haut niveau auprès de membres de la CEA d'Afrique centrale sur la mise en œuvre et le suivi des stratégies relatives à la diversification économique et des stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : brochures et supports de connaissance, points de presse, visites accordées aux médias, bulletins d'information et communiqués de presse sur les avancées en matière de diversification économique et de changement de direction dans la sous-région.

Plateformes numériques et contenu multimédia : maintenance d'au moins 7 sites Web, de plateformes numériques et de communautés de pratique sur la diversification économique, l'industrialisation et les objectifs de développement durable.

Composante 4 Activités sous-régionales en Afrique de l'Est

Objectif

- 18.142 L'objectif auquel la composante contribue est de renforcer l'intégration régionale en Afrique de l'Est, en faisant avancer l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine, en accroissant les investissements intrarégionaux, en exploitant l'économie bleue et en promouvant le tourisme régional.

Stratégie

- 18.143 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre de la composante, à :
- accompagner les pays et les communautés économiques régionales par la production de connaissances, l'assistance technique, le renforcement des capacités et la concertation sur l'élaboration des politiques pour qu'ils puissent élaborer et appliquer de manière efficace leurs stratégies nationales et régionales de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, et négocier les arrangements concernant les protocoles et instruments relatifs à la Zone de libre-échange qui n'ont pas encore été appliqués,

notamment ceux sur les investissements, la concurrence, les droits de propriété intellectuelle, le commerce électronique et les femmes et les jeunes dans le commerce ;

- b) donner les moyens au secteur privé, notamment les petites et moyennes entreprises, de participer à la Zone de libre-échange continentale africaine, en organisant des ateliers d'information et de sensibilisation sur les fonctionnalités des instruments et protocoles relatifs à la Zone ainsi que sur les sources de financement novatrices ;
- c) organiser une concertation sur l'élaboration des politiques ainsi que des activités de formation pour promouvoir les investissements transfrontaliers et une logistique commerciale rentable, notamment la mise en place et l'utilisation de plateformes numériques et de bourses de marchandises pour réduire les asymétries d'information ;
- d) organiser un forum sous-régional pour faire connaître les questions liées à l'économie bleue, comme la navigation intérieure et le potentiel de l'économie bleue en matière de diversification des biens et des services, et rendre opérationnelle la Zone de libre-échange continentale africaine, en mettant l'accent sur les stratégies multisectorielles liées à la pêche, au transport maritime, à la gestion des ressources en eau douce, au tourisme, à l'exploitation minière des grands fonds marins et à l'accès des femmes aux ressources naturelles ;
- e) en collaboration avec les équipes chargées de l'exécution des sous-programmes 4, 5 et 8, mettre au point des indicateurs, recueillir des données et utiliser des outils analytiques ad hoc de manière à évaluer le potentiel socioéconomique et environnemental des ressources relevant de l'économie bleue dans les pays membres de la CEA ;
- f) aider les membres de la CEA à élaborer des stratégies nationales pour le tourisme et mettre en place des lignes directrices pour le tourisme urbain, conformément aux recommandations énoncées dans la stratégie africaine pour le tourisme, et former les membres de la CEA et les communautés économiques régionales à la production de statistiques touristiques de qualité dans la sous-région, en partenariat avec les équipes chargées de l'exécution des sous-programmes 4 et 9, l'Organisation mondiale du tourisme et la Banque mondiale.

18.144 Les activités susmentionnées aideront les membres de la CEA à progresser vers la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 5, 7, 8, 11, 12, 13, 14 et 17.

18.145 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) intégrer les politiques et stratégies liées à l'économie bleue dans les cadres de planification du développement national et en amplifier la portée ;
- b) mettre en place de méthodes normalisées de collecte et d'analyse de données dans la sous-région ;
- c) augmenter la diversification des marchés et la résilience économique face aux chocs extérieurs, notamment en ce qui concerne l'économie bleue et le secteur du tourisme ;
- d) renforcer l'intégration régionale et la connectivité des pays enclavés, grâce à des stratégies et des politiques harmonisées en matière de transport par voie navigable ;
- e) augmenter le volume du commerce intrarégional des biens et services ;
- f) harmoniser les régimes d'investissement et les stratégies de promotion de l'investissement et améliorer les cadres d'investissement réglementaires.

Exécution du programme en 2022

Données touristiques intégrées dans le système d'information comptable ougandais

18.146 Les comptes satellites du tourisme sont une méthode reconnue et normalisée sur le plan international permettant d'évaluer l'ampleur de la production liée au tourisme et ses liens avec différents secteurs. Le secteur privé et les pouvoirs publics en dépendent pour prendre les meilleures décisions en

matière d'investissement dans le secteur du tourisme et favoriser ainsi la croissance économique. Entre 2017 et 2022, dans le cadre de la composante, plusieurs pays, dont l'Ouganda, ont reçu une aide pour établir leurs comptes satellites du tourisme. En 2017, des mesures ont été adoptées visant à renforcer les capacités des expertes et experts ougandais du Ministère du tourisme, du Ministère des finances et du plan, du Bureau de statistique de l'Ouganda, de l'Office du tourisme de l'Ouganda, de l'Autorité de la faune sauvage de l'Ouganda, de l'Association touristique de l'Ouganda, de l'Association des propriétaires d'hôtels de l'Ouganda, de la Banque de l'Ouganda et de la Direction de l'aéronautique civile pour qu'ils établissent leurs comptes satellites du tourisme ; toutefois, l'exercice a dû être abandonné, des données n'étant pas disponibles. En 2018, dans le cadre de la composante, le Bureau de statistique de l'Ouganda a reçu de l'aide pour mener des enquêtes afin de remédier au manque de données et faire en sorte que des données adéquates sur le tourisme soient disponibles en 2019. La pandémie de COVID-19 a interrompu ces enquêtes et l'aide dont il est question n'a pu reprendre qu'en 2022.

- 18.147 En 2022, tirant parti de l'expérience acquise par d'autres pays dans l'établissement de comptes satellites du tourisme, des ateliers de renforcement des capacités ont été organisés dans le cadre de la composante à l'intention des experts du tourisme ainsi que des séances de consultation avec des institutions clés, afin de bien expliquer comment ces comptes doivent être créés. En septembre 2022, un atelier réunissant 15 expertes et experts formés a été organisé afin de créer 10 tableaux de comptes satellites du tourisme. Par la suite, un atelier à l'intention de 26 expertes et experts et hauts fonctionnaires a été organisé en décembre 2022 pour examiner et valider le premier compte satellite du tourisme en Ouganda. Les autorités publiques ont contrôlé tout le processus.
- 18.148 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.25).

Tableau 18.25
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
–	–	Validation du compte satellite du tourisme en Ouganda, permettant de prendre des décisions en connaissance de cause en matière d'investissement dans le secteur du tourisme

Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : exploiter le potentiel de l'économie bleue, y compris le tourisme, dans la Zone de libre-échange continentale africaine

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 18.149 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à ce qu'un membre de la CEA (la République-Unie de Tanzanie) adapte au contexte national la boîte à outils pour l'évaluation de l'économie bleue, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir qu'au moins deux autres membres de la CEA mettent en œuvre des initiatives sous-régionales dans le domaine de l'économie bleue, certains membres de la CEA n'ayant pas suffisamment de données fiables, qui sont nécessaires à l'établissement des comptes satellites de l'économie bleue.
- 18.150 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.26).

Tableau 18.26
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
9 cadres et outils sur l'économie bleue ont été mis au point par des membres de la CEA	11 cadres et outils sur l'économie bleue ont été mis en place par des membres de la CEA	1 pays (la République-Unie de Tanzanie) a adapté au contexte national la boîte à outils pour l'évaluation de l'économie bleue	3 autres membres de la CEA mettent en œuvre des initiatives sous-régionales dans le domaine de l'économie bleue	1 autre membre de la CEA met en œuvre un cadre d'action relatif à l'économie bleue
1 pays (Seychelles) a finalisé un projet de comptes satellites du tourisme (en attente de l'approbation des autorités)	2 membres de la CEA (le Kenya et la République-Unie de Tanzanie) ont créé des comptes satellites du tourisme			

Résultat 2 : concevoir et mettre en œuvre des cadres d'action relatifs au commerce, à l'économie bleue et au tourisme

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 18.151 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à renforcer la capacité d'un membre de la CEA (la République-Unie de Tanzanie) à concevoir des cadres d'action dans le domaine du commerce et de l'économie bleue, et de deux membres (le Kenya et le Rwanda) à mettre en œuvre des cadres d'action stratégiques relatifs au commerce et au tourisme, ce qui a permis d'atteindre les cibles fixées.
- 18.152 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.27).

Tableau 18.27
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	Les capacités de 2 membres de la CEA ont été renforcées pour leur permettre de concevoir des cadres d'action relatifs au commerce, à l'économie bleue et au tourisme	Les capacités de 1 membre de la CEA (République-Unie de Tanzanie) ont été renforcées pour lui permettre de concevoir un cadre d'action relatif au commerce et à l'économie bleue 2 membres de la CEA (le Kenya et le Rwanda) ont mis en œuvre des cadres d'action stratégiques relatifs au commerce et au tourisme	2 autres membres de la CEA ont mis en œuvre des cadres d'action stratégiques relatifs au commerce, à l'économie bleue ou au tourisme	1 autre membre de la CEA met en œuvre des cadres d'action stratégiques relatifs au tourisme

Résultat 3 : les membres de la CEA passent de l'élaboration à la mise en œuvre de leurs stratégies nationales pour la Zone de libre-échange continentale africaine

Projet de plan-programme pour 2024

- 18.153 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à la ratification de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine par 10 pays (Burundi, Djibouti, Éthiopie, Kenya, Ouganda, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles et Somalie). Dans le cadre de la composante, un appui a été fourni aux membres de la CEA et aux communautés économiques régionales pour qu'ils élaborent leurs stratégies nationales de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et établissent les produits d'exportation prioritaires.

Enseignements tirés et changements prévus

- 18.154 L'enseignement tiré est le suivant : il faut passer de l'élaboration à l'application effective de ces stratégies, en s'appuyant sur l'expérience de l'aide apportée au Kenya et au Rwanda, où l'application avait déjà commencé. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre de la composante, on aidera d'autres membres de la CEA à appliquer leurs stratégies nationales, en menant des évaluations des besoins pour que cette assistance technique réponde à la demande. On aidera également les membres de la CEA à organiser des campagnes d'information à l'intention du secteur privé, de la société civile, des universités et des institutions publiques concernant les instruments et les protocoles relatifs à la Zone de libre-échange continentale africaine, en vue de renforcer la mobilisation en faveur de l'intégration régionale et d'optimiser l'application de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine.
- 18.155 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.28).

Tableau 18.28

Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
–	Sur 14 pays, 4 (Burundi, Kenya République démocratique du Congo et Rwanda) et 1 communauté économique régionale (Communauté de l'Afrique de l'Est) ont élaboré des stratégies pour la Zone de libre-échange continentale africaine	3 autres pays (Comores, Somalie et Soudan du Sud) et 1 communauté économique régionale (Autorité inter-gouvernementale pour le développement) ont élaboré des stratégies pour l'application de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine	1 autre pays applique sa stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine	1 autre pays applique sa stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine
		Sur 14 pays, 2 (Kenya et Rwanda) ont lancé l'application de leur		

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)	2023 (résultat escompté)	2024 (résultat escompté)
		stratégie nationale de mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine		

Produits

18.156 On trouvera dans le tableau 18.29 les produits retenus pour la composante.

Tableau 18.29

Composante 4 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Documentation destinée au Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Est	2	2	2	–
2. Rapport annuel sur la mise en œuvre des programmes de développement régionaux et internationaux convenus en Afrique de l'Est	–	–	–	1
3. Rapport au Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Est sur l'exécution des activités de la CEA en Afrique de l'Est	–	–	–	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	8	8	8
4. Réunion du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique de l'Est	8	8	8	8
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	3	4	5	2
5. Commerce des services et émergence de chaînes de valeur régionales	1	1	1	–
6. Perspectives offertes et difficultés posées par le commerce électronique en Afrique de l'Est	–	–	1	–
7. Tourisme urbain et économie bleue en Afrique de l'Est	1	1	2	1
8. Programme de bourses destiné aux jeunes économistes africains visant à renforcer les capacités dans le domaine de l'intégration régionale et du commerce	1	2	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	10	15	33	21
9. Séminaires et ateliers sur l'intégration régionale, le commerce et la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique de l'Est	5	5	5	4
10. Ateliers sur le commerce, l'investissement, la concurrence, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, et le commerce électronique en Afrique de l'Est	1	1	1	4

Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
11. Ateliers sur les bourses de marchandises, l'approfondissement des chaînes de valeur régionales et le rôle des corridors commerciaux à l'appui de l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique de l'Est	–	–	2	2
12. Atelier sur les politiques relatives à la concurrence et aux droits de propriété intellectuelle et les avancées réglementaires en Afrique de l'Est	–	–	3	–
13. Ateliers sur la Zone de libre-échange continentale africaine, les perspectives qu'elle offre et les obstacles qu'elle pose pour les femmes et les jeunes en Afrique de l'Est	–	–	2	–
14. Ateliers sur les mécanismes de financement islamique et de financement durable	–	–	2	–
15. Ateliers sur l'accès au financement des investissements : technologie financière et rôle des cryptomonnaies pour l'investissement régional	–	–	3	–
16. Ateliers sur la cohésion sociale et les liens entre le développement et l'aide humanitaire	1	–	3	–
17. Atelier sur les perspectives et les difficultés dans le cadre du commerce électronique en Afrique de l'Est	–	–	3	3
18. Ateliers sur les expériences de l'Afrique de l'Est en matière de politiques relatives à l'océan	1	2	4	–
19. Ateliers sur les comptes satellites du tourisme en Afrique de l'Est	1	5	4	–
20. Formation sur les stratégies d'amélioration du commerce des services en Afrique de l'Est	1	2	1	–
21. Atelier sur les politiques et stratégies de l'Afrique de l'Est en matière d'économie bleue	–	–	–	4
22. Atelier sur les politiques et stratégies de l'Afrique de l'Est en matière de tourisme	–	–	–	4
Publications (nombre de publications)	5	5	5	4
23. Profil de la sous-région	1	1	1	1
24. Intégration régionale et opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine en Afrique de l'Est	1	1	1	1
25. Expériences de l'Afrique de l'Est en matière de politiques et stratégies relatives à l'économie bleue	1	1	1	1
26. Expériences de l'Afrique de l'Est en matière de politique et de stratégie relatives au tourisme et de comptes satellites du tourisme	1	1	1	1
27. Stratégies d'amélioration du commerce des services et des investissements en Afrique de l'Est	1	1	1	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	3	3	1
28. Questions de développement socioéconomique prioritaires en Afrique de l'Est	3	3	3	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services de conseil aux 14 membres de la CEA dans la sous-région sur la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, la croissance inclusive et la transformation économique et sociale par la coordination interinstitutions.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : plaquettes trimestrielles, brochures, fiches d'information, planches murales et pochettes et vidéos d'information visant à atteindre les 14 pays de la sous-région.

Relations extérieures et relations avec les médias : échanges trimestriels avec les médias nationaux et régionaux (articles de blogs et interviews destinés à 14 pays) ; notes d'information et communiqués de presse électroniques sur les principales activités du Bureau sous-régional en Afrique de l'Est, y compris des informations actualisées sur la région, à l'intention des 14 pays de la sous-région.

Plateformes numériques et contenus multimédias : bulletins d'information mensuels en ligne sur la campagne d'information mondiale.

Composante 5

Activités sous-régionales en Afrique australe

Objectif

- 18.157 L'objectif auquel la composante contribue est d'approfondir l'intégration régionale et de renforcer les capacités afin de parvenir à une industrialisation qui profite à tous et à toutes aux fins de la réduction de la pauvreté et des inégalités en Afrique australe.

Stratégie

- 18.158 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre de la composante, à :
- a) mener des travaux de recherche et d'analyse sur les politiques en matière d'industrialisation qui profite à tous et à toutes, d'intégration régionale et de commerce, de développement du secteur privé, de lutte contre la pauvreté et les inégalités ; fournir une assistance technique aux membres de la CEA, aux communautés économiques régionales et aux organisations intergouvernementales ; diffuser les meilleures pratiques aux niveaux sous-régional et national en Afrique australe ;
 - b) élaborer et diffuser des outils et des lignes directrices pour promouvoir l'industrialisation, y compris la création de valeur ajoutée, la production industrielle et le développement de chaînes de valeur, aux niveaux national et sous-régional en Afrique australe, le but étant de favoriser la réalisation de l'objectif de développement durable n° 9 et des objectifs connexes de l'Agenda 2063 ;
 - c) aider les membres de la CEA à réaliser la Vision 2050 de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et son plan stratégique indicatif de développement régional pour 2020-2030, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs 1, 8, 9 et 10 et des objectifs connexes de l'Agenda 2063 ;
 - d) collaborer avec des partenaires, notamment le Bureau régional de l'Union africaine pour l'Afrique australe, la SADC, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Banque africaine de développement, la Banque africaine d'import-export, les associations du secteur privé et les conseils des entreprises, ainsi que les universités et les instituts de recherche :
 - i) renforcer la capacité des membres de la CEA à favoriser l'industrialisation qui profite à tous et à toutes et l'intégration régionale par la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action de la SADC pour l'industrialisation (2015-2063) et de la politique industrielle du COMESA (2015-2030), de la Zone de libre-échange continentale africaine et des zones de libre-échange des communautés économiques régionales ;
 - ii) mettre en place des structures et des outils de soutien institutionnel et d'apprentissage pour aider le secteur privé, y compris les microentreprises, les petites et moyennes entreprises, à tirer parti de la numérisation, de la science, de la technologie et de l'innovation pour faciliter la croissance, le développement des entreprises et améliorer la productivité et la compétitivité ;
 - e) renforcer les capacités des membres de la CEA et du secteur privé, y compris les micro, petites et moyennes entreprises, le cas échéant :
 - i) renforcer les politiques des membres de la CEA pour relever les défis et saisir les opportunités de l'économie verte aux fins du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et pour accroître leurs capacités productives, en particulier compte tenu de la pénurie de ressources énergétiques dans la région et des effets des changements climatiques sur les secteurs clés ;

- ii) faire face à l'impact des chocs extérieurs, en mettant en œuvre des initiatives visant à appuyer le relèvement et à accroître la résilience face à des chocs futurs.

18.159 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) une meilleure réalisation de la Vision 2050 et du plan stratégique indicatif de la SADC, de la stratégie d'industrialisation et de la feuille de route de la SADC, ainsi que de la politique industrielle du COMESA ;
- b) la diversification et transformation économiques par la création de valeur ajoutée et le développement de chaînes de valeur régionales, accélérées par des groupements industriels transfrontaliers, des pôles et des zones économiques spéciales dans certains membres de la CEA ;
- c) l'harmonisation des politiques industrielles nationales avec les cadres industriels régionaux pour améliorer la compétitivité industrielle de la sous-région ;
- d) l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et des accords de libre-échange des communautés économiques régionales, l'augmentation des échanges intrarégionaux de biens et de services et le renforcement de l'intégration régionale en Afrique australe ;
- e) le renforcement de la résilience et de la compétitivité du secteur privé et des micro, petites et moyennes entreprises et de la participation à l'industrie et au commerce, et le développement de chaînes de valeur nationales et régionales en Afrique australe ;
- f) des interventions fondées sur des données probantes pour lutter contre la pauvreté, les inégalités et la vulnérabilité en Afrique australe, grâce à des analyses éclairées des tendances et des facteurs de causalité.

Exécution du programme en 2022

Les membres de la CEA en Afrique australe coopèrent pour la planification du développement : relance de la plateforme des entités nationales de planification de la SADC

18.160 La coopération régionale au service du développement national peut contribuer à mieux aligner les plans de développement sur les programmes régionaux et mondiaux. Dans le cadre de la composante, les membres de la CEA et le secrétariat de la SADC ont bénéficié d'un appui technique pour relancer la plateforme des entités nationales de planification, qui regroupe les ministères, les organismes et les commissions chargés de la planification du développement des 16 membres de la SADC. Grâce à quoi, il a été possible de rétablir un espace formel pour le partage d'informations et d'expériences sur la planification du développement. Une fois relancée, la plateforme devra renforcer les liens régionaux et nationaux en facilitant l'harmonisation et l'alignement des plans nationaux de développement sur les programmes sous-régionaux tels que la stratégie d'industrialisation et la feuille de route de la SADC (2015-2063) ainsi que la Vision 2050 de la SADC, grâce à la coopération entre les entités de planification nationales. En 2022, un cadre de fonctionnement, une stratégie de mobilisation des ressources et un plan de travail ont été mis en place pour guider les activités de la plateforme. Un dialogue en ligne a également été organisé sur les effets macroéconomiques des crises mondiales sur la région de la SADC, qui a permis aux entités nationales de planification de définir les perspectives à court, moyen et long terme ; d'élaborer des recommandations précises sur la manière dont les pays peuvent gérer au mieux les effets négatifs ; d'étudier comment ces recommandations pourraient être intégrées aux travaux de la plateforme et aux plans et budgets de développement nationaux.

18.161 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.30).

Tableau 18.30
Mesure des résultats

2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat effectif)
Le réseau des commissions nationales de planification et des ministères chargés de la planification du développement en Afrique australe a été créé en janvier 2020	Des consultations ont eu lieu entre les entités nationales de planification des membres de la CEA et le secrétariat de la SADC sur la relance de la plateforme	La plateforme des entités nationales de planification de la SADC a été relancée et rendue opérationnelle, ce qui permet aux membres de la CEA d'échanger des informations et des expériences, d'établir les priorités à court, moyen et long terme et de coopérer en matière de planification du développement

Résultats escomptés pour 2024

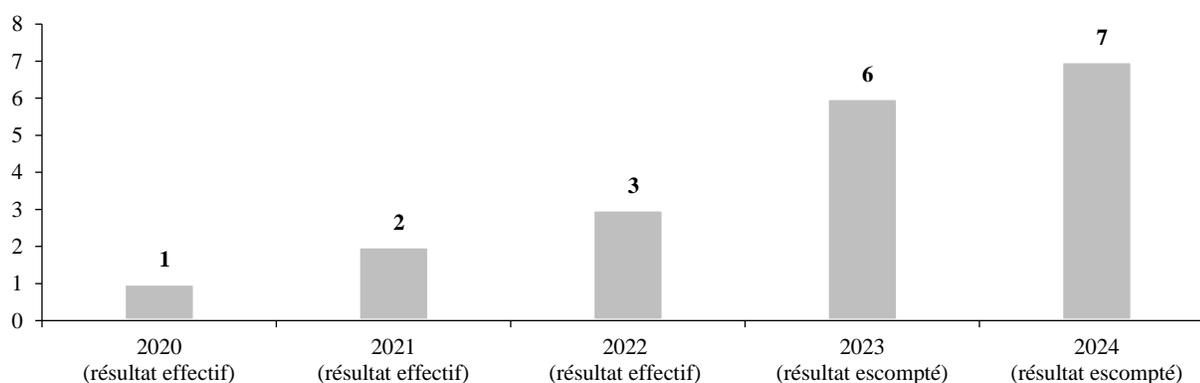
Résultat 1 : développement du secteur privé à l'appui d'une industrialisation qui profite à tous et à toutes en Afrique australe

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 18.162 Le travail effectué a contribué à ce qu'un membre de la CEA (Eswatini) élabore une initiative visant à promouvoir la participation des microentreprises et des petites et moyennes entreprises aux activités à l'appui d'une industrialisation qui profite à tous et à toutes, mais n'a pas permis d'atteindre la cible cumulée fixée, à savoir cinq membres de la CEA, car d'autres pays ont pris du retard dans le lancement de leurs initiatives, principalement du fait de problèmes liés à la pandémie de COVID-19 et de difficultés logistiques.
- 18.163 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXIII).

Figure 18.XXIII

Mesure des résultats : nombre de membres de la CEA ayant élaboré des initiatives conçues pour promouvoir la participation des microentreprises et des petites et moyennes entreprises aux activités visant à assurer une industrialisation qui profite à tous (résultat cumulé)



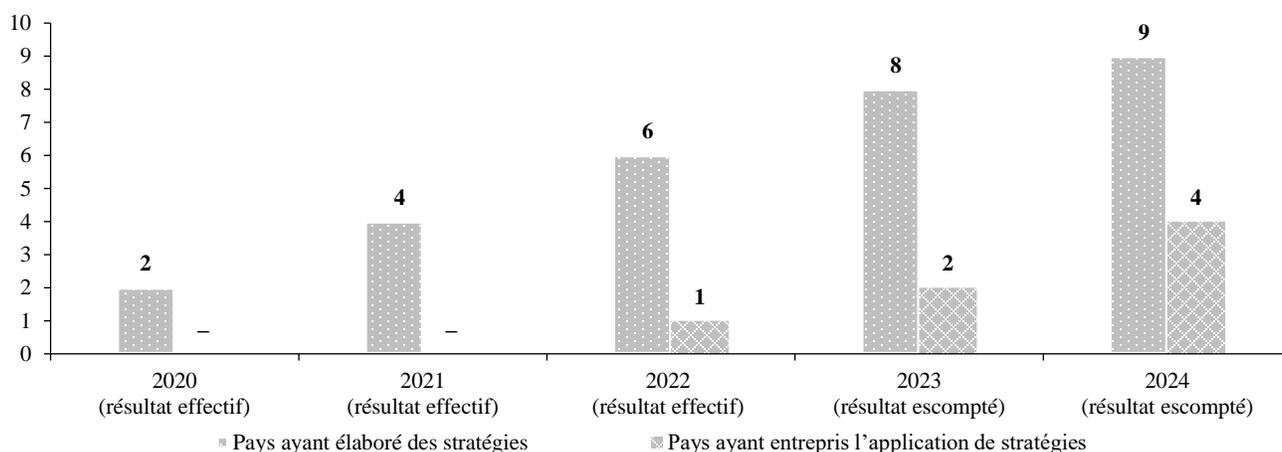
Résultat 2 : accélération du commerce intrarégional en Afrique australe grâce à la Zone de libre-échange continentale africaine

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 18.164 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à ce que deux autres pays (Maurice et le Mozambique) élaborent des stratégies nationales pour la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, et qu'un pays (la Zambie) entame la mise en œuvre de ces stratégies, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 18.165 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXIV).

Figure 18.XXIV

Mesure des résultats : nombre de pays d'Afrique australe ayant élaboré et commencé à mettre en œuvre des stratégies nationales relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine (résultat cumulé)



Résultat 3 : les pays d'Afrique australe membres de la CEA révisent et mettent en œuvre leurs cadres nationaux de politique industrielle en les alignant sur les stratégies régionales d'industrialisation

Projet de plan-programme pour 2024

- 18.166 Dans le cadre de cette composante, l'accent est mis sur l'alignement des politiques nationales et régionales à l'appui du développement industriel en Afrique australe et l'aide aux membres de la CEA pour qu'ils puissent promouvoir une stratégie de diversification des exportations par la création de valeur ajoutée et l'industrie manufacturière, dans le but de faire passer la part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB de la sous-région de 11,9 % en 2021 à la cible fixée par la SADC, à savoir 30 % d'ici à 2030. De plus en plus de membres de la CEA demandent une aide pour la révision de leurs politiques industrielles, en vue de créer des chaînes de valeur prioritaires et des stratégies de contenu local (mesures mises en place par les pouvoirs publics qui requièrent qu'un certain pourcentage d'intrants utilisés à divers stades du processus de production proviennent de l'économie nationale), conformément à la stratégie d'industrialisation et à la feuille de route de la SADC et à la politique industrielle du COMESA.

Enseignements tirés et changements prévus

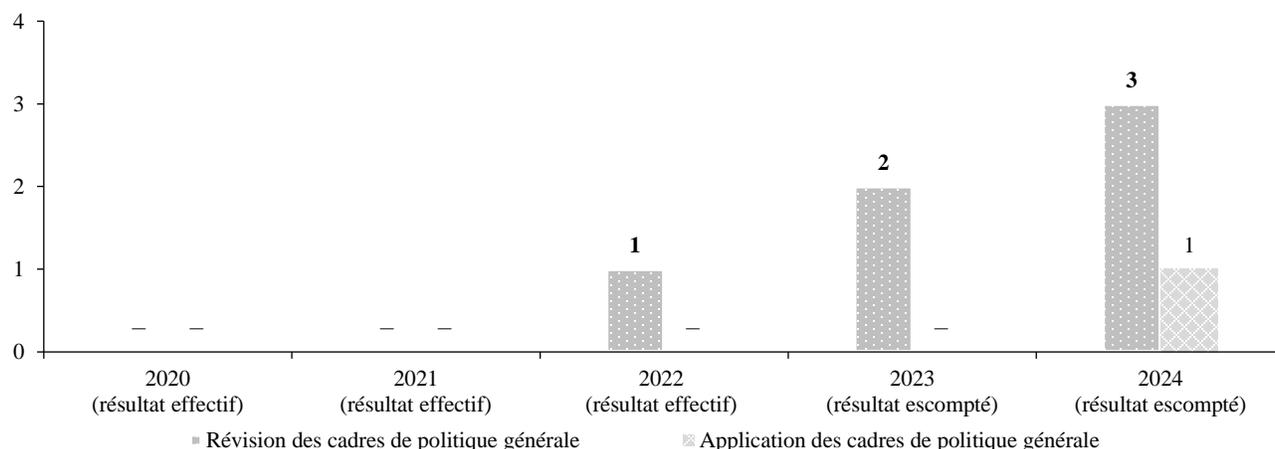
- 18.167 L'enseignement tiré est le suivant : une réflexion stratégique, des produits analytiques solides, l'engagement continu et des partenariats à tous les niveaux sont des moyens d'induire un changement des politiques et sont essentiels à la conception et à l'exécution efficaces des initiatives en faveur de l'industrialisation. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre de la composante, on fournira aux membres de la CEA des analyses et des notes d'orientation pour l'alignement et

l'harmonisation des politiques d'industrialisation dans les domaines jugés prioritaires ainsi qu'un appui technique pour l'examen des politiques industrielles nationales. Un appui leur sera également donné pour la réflexion stratégique sur la création de valeur et le développement des chaînes de valeur, le développement du secteur privé et des micro, petites et moyennes entreprises, et la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, par l'intermédiaire de forums publics et d'échanges permettant de nouer des partenariats avec les principales parties prenantes (fonctionnaires, responsables de l'élaboration des politiques et secteur privé, notamment les micro, petites et moyennes entreprises).

18.168 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXV).

Figure 18.XXV

Mesure des résultats : nombre de pays d'Afrique australe membres de la CEA qui révisent et mettent en œuvre leurs cadres nationaux de politique industrielle en les alignant sur les stratégies régionales d'industrialisation (résultat cumulé)



Produits

18.169 On trouvera dans le tableau 18.31 les produits retenus pour la composante.

Tableau 18.31

Composante 5 (sous-programme 7) : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	4	4
1. Rapport annuel sur les travaux de la CEA en Afrique australe	1	1	1	1
2. Rapport au Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe	1	1	1	1
3. Rapport sur les principales évolutions et perspectives économiques et sociales en vue de l'intégration régionale en Afrique australe	1	1	1	1
4. Rapport d'étape sur les programmes régionaux et internationaux et autres initiatives spéciales mis en œuvre en Afrique australe	1	1	1	1

Titre V Coopération régionale pour le développement

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	8	8	8	8
5. Réunion annuelle du Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts pour l'Afrique australe	8	8	8	8
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	2	2
6. Industrialisation et intégration régionale en Afrique australe	1	1	1	1
7. Programme de bourses de renforcement des capacités des jeunes économistes africains dans le domaine de l'industrialisation qui profite à tous et de l'intégration régionale	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	6	4	6	6
8. Activité de formation sur l'intégration régionale en Afrique australe	2	–	2	2
9. Atelier sur le développement économique et social en Afrique australe	2	2	2	2
10. Activité de formation sur l'industrialisation qui profite à tous et l'intégration régionale	2	2	2	2
Publications (nombre de publications)	2	1	2	3
11. Intégration régionale en Afrique australe	1	–	1	1
12. Industrialisation en Afrique australe	1	1	1	1
13. Pauvreté et inégalités en Afrique australe	–	–	–	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	2	2	2	2
14. Industrialisation et intégration régionale en Afrique australe	1	1	1	1
15. Développement économique et social	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services consultatifs, y compris des connaissances techniques, à la demande des membres de la CEA, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales, sur l'industrialisation qui profite à tous et à toutes, le développement de la chaîne de valeur, les zones économiques spéciales, l'intégration régionale et l'opérationnalisation de la Zone de libre-échange continentale africaine, le secteur privé et le développement des micro, petites et moyennes entreprises, et le tourisme ; et fourniture de services de consultation et de conseil pour les travaux menés par 11 équipes de pays des Nations Unies en Afrique australe.

Bases de données et supports numériques : base de données sur les statistiques économiques et sociales de 11 membres de la CEA en Afrique australe.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : manifestations et bulletins d'information électroniques trimestriels sur l'industrialisation qui profite à tous et à toutes et l'intégration régionale.

Plateformes numériques et contenus multimédias : site Web consacré au sous-programme ; contenus pour les comptes de médias sociaux et communautés de pratique.

Sous-programme 8 Développement économique et planification

Objectif

- 18.170 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer la planification du développement des pays d'Afrique et d'améliorer leur capacité à formuler et gérer des politiques publiques efficaces à l'appui de la transformation structurelle et du développement durable.

Stratégie

- 18.171 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme, à :
- a) offrir des programmes de formation en personne et en ligne en s'appuyant sur des contenus étoffés portant sur le développement sectoriel, national et régional et la planification à moyen et long terme afin de faire face aux répercussions socioéconomiques de la pandémie de COVID-19, aux effets des changements climatiques et à d'autres crises, grâce à des contenus actualisés sur la formulation et la gestion de politiques économiques et sociales, intégrant la gestion des risques ;
 - b) promouvoir l'apprentissage par les pairs et la collaboration entre les planificateurs du développement africains par l'intermédiaire de communautés de pratique et élargir l'accès au référentiel numérisé de connaissances de l'Institut africain de développement économique et de planification sur l'évolution de la planification du développement en Afrique, notamment au moyen de notes d'orientation et de documents de recherche ;
 - c) en coopération avec les bureaux des coordonnateurs résidents, les autres sous-programmes et composantes et les partenaires extérieurs, continuer à renforcer la capacité des pays à suivre et à évaluer la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 à l'aide de la boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports conçue par la CEA ;
 - d) favoriser la production de connaissances, les échanges fructueux et le partage de connaissances dans le cadre de travaux de recherche, de programmes de bourses, de séminaires de développement et de concertations de haut niveau sur les politiques ;
 - e) favoriser l'intégration des questions liées au genre et à la jeunesse dans toutes les politiques publiques pertinentes grâce à des programmes de renforcement des capacités qui prennent également en compte des questions telles que l'inclusion sociale, l'entrepreneuriat, l'emploi, l'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, l'innovation et la transformation numérique.
- 18.172 Ces activités devraient aider les membres de la CEA à progresser vers les objectifs 1, 5, 7, 8, 10 et 13.
- 18.173 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) les responsables des plans de développement et les responsables de l'élaboration des politiques sont associés aux processus de gestion des politiques et de planification du développement tenant compte de la situation au niveau mondial et des risques émergents, afin de soutenir la transformation structurelle et d'accroître la résilience des économies nationales ;
 - b) les fonctionnaires et les autres parties prenantes savent mieux élaborer, gérer ou influencer les politiques publiques ;
 - c) les responsables des plans de développement et les autres parties prenantes cernent et surmontent les obstacles structurels et systémiques au développement durable ;
 - d) les membres de la CEA adoptent une approche plus inclusive de l'élaboration des politiques de développement, tenant compte de la protection sociale.

Exécution du programme en 2022

Participation active des jeunes aux processus d'élaboration des politiques nationales, régionales et mondiales

- 18.174 L'Afrique compte de nombreux jeunes, ce qui représente une excellente occasion de transformation économique et sociale. Le sous-programme a permis de former 629 participants et participantes aux questions liées à la jeunesse dans des domaines tels que la croissance macroéconomique, l'administration de la dette, les changements climatiques, l'inclusion sociale, le commerce, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Il a également permis de former les membres du réseau

des jeunes économistes de la CEA à la modélisation macroéconomique, afin qu'ils puissent contribuer activement à la prévision stratégique dans leur pays. Après ces diverses activités de formation, le sous-programme a mené des enquêtes d'impact, dans lesquelles 69 % des personnes interrogées ont confirmé, preuves à l'appui, qu'elles avaient utilisé les connaissances acquises pour élaborer des politiques nationales. Ainsi, certaines personnes ont été jugées suffisamment compétentes pour participer aux négociations sur le climat à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Par ailleurs, certains membres du réseau, contribuant à la recherche en faveur d'une croissance à deux chiffres sur le continent, ont publié des documents scientifiques afin que les décisions soient prises en connaissance de cause.

18.175 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18.32).

Tableau 18.32
Mesure des résultats

<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>	<i>2022 (résultat effectif)</i>
–	–	<p>69 % des personnes interrogées ont confirmé, preuves à l'appui, qu'elles soutenaient la formulation de politiques nationales</p> <p>Des personnes formées à la négociation ont participé activement à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques</p> <p>Certains membres du réseau des jeunes économistes de la CEA, contribuant à la recherche, ont présenté des documents scientifiques pour éclairer les processus de prise de décisions</p>

Résultats escomptés pour 2024

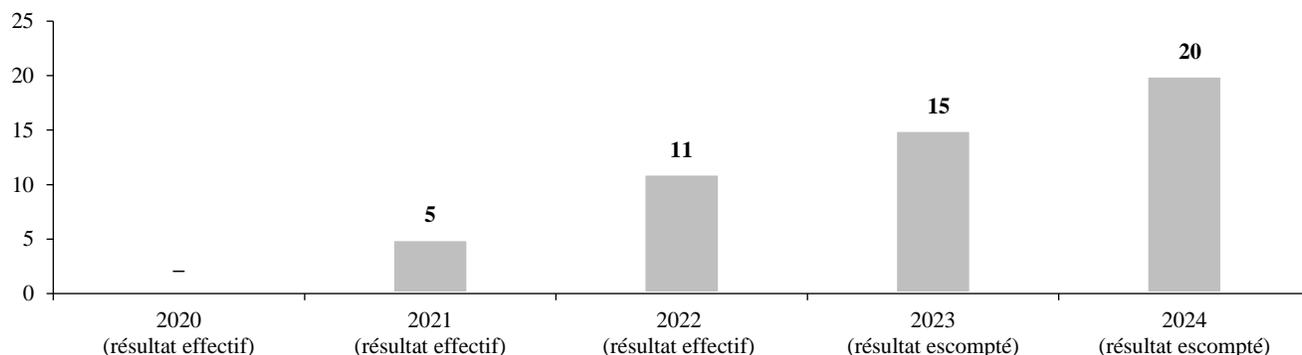
Résultat 1 : des économies plus inclusives et plus résilientes

Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 18.176 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l'élaboration de six autres politiques par des membres de la CEA (Gabon, Gambie (deux politiques), Namibie (deux politiques) et Sénégal) sur les moyens de financement innovants et de politiques publiques sur la parité femmes-hommes, le secteur informel et la gouvernance dans le secteur extractif, pour un total cumulé de 11 politiques visant à construire des sociétés plus inclusives et plus résilientes, ce qui a permis de dépasser la cible fixée, à savoir 10 politiques.
- 18.177 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXVI).

Figure 18.XXVI

Mesure des résultats : nombre de politiques élaborées par des membres de la CEA en vue de bâtir des économies plus inclusives et résilientes (résultat cumulé)



Résultat 2 : intégration de la gestion des risques dans la planification et l’élaboration des politiques

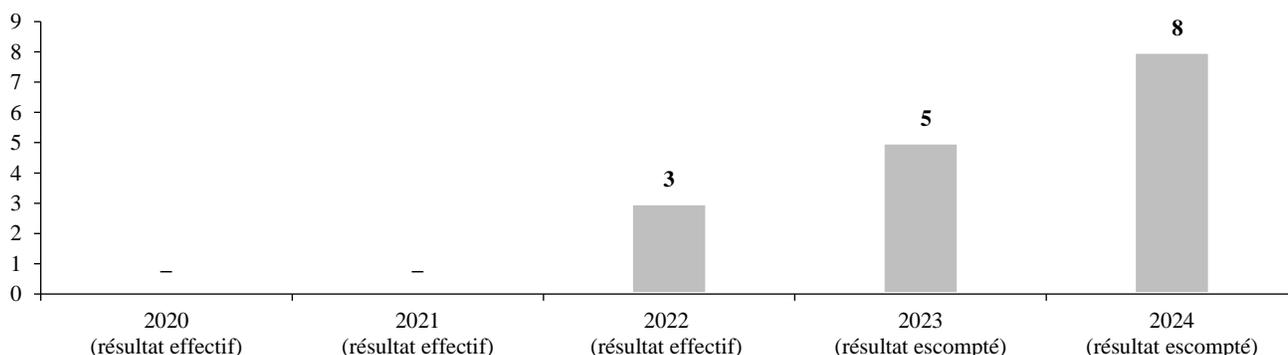
Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

18.178 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à l’élaboration de trois politiques par des membres de la CEA qui incluent la gestion intégrée des risques, en particulier un projet de politique sociale positive ciblant les plus vulnérables (Congo) ; une stratégie de microfinancement à l’appui de la diversification des moyens de subsistance en vue de promouvoir les activités économiques (Nigéria) ; une politique nationale de protection sociale (Zimbabwe), ce qui a permis d’atteindre la cible fixée.

18.179 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXVII).

Figure 18.XXVII

Mesure des résultats : politiques de gestion intégrée des risques élaborées par des membres de la CEA (résultat cumulé)



Résultat 3 : des membres de la CEA intègrent la protection sociale dans la planification du développement et l’analyse économique

Projet de plan-programme pour 2024

18.180 La pandémie de COVID-19 a mis en évidence des lacunes importantes dans la couverture, l’exhaustivité et l’adéquation des systèmes de protection sociale. Pour y remédier, faciliter une reprise socioéconomique plus rapide et inclusive et renforcer la résilience aux chocs futurs, il est

nécessaire d’investir davantage dans ce domaine. On s’emploie, dans le cadre du sous-programme, à renforcer la capacité des membres de la CEA à intégrer les services sociaux et la protection sociale dans la planification du développement et l’analyse économique.

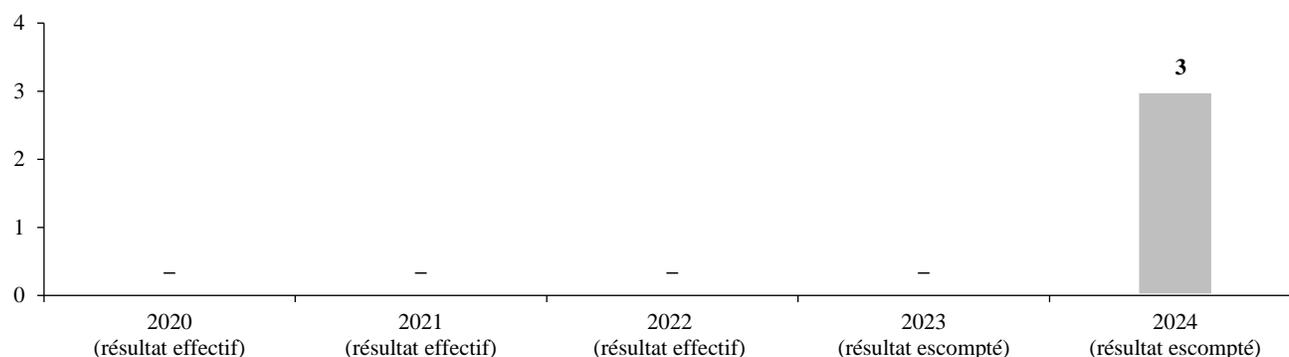
Enseignements tirés et changements prévus

18.181 L’enseignement tiré est le suivant : il faut intégrer la dimension sociale des programmes de développement dans les programmes de renforcement des capacités du sous-programme. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, des évaluations seront faites et les membres de la CEA seront consultés en 2023 pour déterminer dans quels domaines les connaissances et les compétences peuvent être renforcées, et une formation sera mise en place à l’intention des responsables de l’élaboration des politiques sur ces aspects, en vue de renforcer leur capacité à intégrer la protection sociale dans la planification du développement. Pour ce faire, il faudra également collaborer avec les équipes de pays des Nations Unies et les parties prenantes régionales.

18.182 Les progrès escomptés concernant l’objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXVIII).

Figure 18.XXVIII

Mesure des résultats : nombre de membres de la CEA dont les politiques de développement intègrent la protection sociale (par an)



Produits

18.183 On trouvera dans le tableau 18.33 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 18.33

Sous-programme 8 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d’experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	1	1
1. Rapport destiné à la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique et du Comité d’experts de la Commission économique pour l’Afrique	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	–	4	4
2. Réunions officielles du Conseil d’administration de l’Institut africain de développement économique et de planification	2	–	2	2

Chapitre 18 Développement économique et social en Afrique

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2022	Produits livrés : 2022	Produits prévus : 2023	Produits prévus : 2024
3. Réunions du Comité consultatif technique du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification	2	–	2	2
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	4	–	4	4
4. Réunions du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification	2	–	2	2
5. Réunions du Comité consultatif technique du Conseil d'administration de l'Institut africain de développement économique et de planification	2	–	2	2
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	53	57	53	53
6. Projets visant à élaborer et à proposer un portefeuille de programmes de formation (en anglais et en français) sur la planification du développement et la gestion économique, y compris des séminaires de formation à rythme individuel, dirigés par des instructeurs, mixtes ou sous forme de webinaires, avec pour objectif d'améliorer les compétences des fonctionnaires de niveau intermédiaire, supérieur et exécutif des pays africains	50	54	50	50
7. Projets visant à élaborer et proposer des programmes de master sur les politiques industrielles, la planification du développement et la gestion des ressources naturelles avec pour objectif de renforcer les capacités des fonctionnaires de niveau supérieur et exécutif des pays africains	1	1	1	1
8. Bourses de visites d'études destinées à des spécialistes de la recherche en politiques et des responsables africains chargés de l'élaboration des politiques, visant à leur permettre d'entreprendre des travaux publiables menant à des recommandations de politiques sur la planification du développement et la gestion économique	2	2	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	20	24	20	20
9. Séminaires axés sur divers aspects de la planification du développement et de la gestion économique, visant à renforcer les capacités des décideurs africains de haut niveau par l'apprentissage mutuel et l'échange de connaissances	12	16	12	12
10. Ateliers d'élaboration de programmes d'enseignement réunissant des experts destinés à élaborer de nouveaux cours de formation répondant aux besoins déduits et exprimés des membres de la CEA en matière de renforcement des capacités	8	8	8	8
Publications (nombre de publications)	4	7	4	4
11. Gestion économique et planification du développement	4	7	4	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	34	54	27	35
12. Gestion économique et planification du développement	24	34	12	20
13. Planification du développement et gestion économique pouvant être consultées individuellement et à distance, téléchargées dans des banques de données réservées	10	20	15	15
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : services de consultation fournis à cinq membres de la CEA et à trois communautés économiques régionales concernant la gestion de l'économie, la planification du développement et le renforcement des capacités.				
Bases de données et supports numériques : deux communautés de pratique pour des responsables africains des plans de développement.				

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : concertations de haut niveau sur les politiques avec des décideurs, le secteur privé et des spécialistes afin d'examiner diverses questions relatives au développement et à la planification économiques de l'Afrique, l'accent étant mis en particulier sur les questions liées au Programme 2030.

Relations extérieures et relations avec les médias : dossier d'information à l'intention de l'Institut africain de développement économique et de planification comprenant un plan stratégique, des brochures de formation, des livrets, des dépliants, des kakémonos, des bannières et divers accessoires.

Services de bibliothèque : ouvrages, périodiques et autres documents sur la gestion de l'économie et la planification du développement en français et en anglais.

Sous-programme 9
Pauvreté, inégalités et politique sociale

Objectif

- 18.184 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'éliminer l'extrême pauvreté et de réduire les inégalités en faisant en sorte que les membres de la CEA améliorent leurs politiques et stratégies relatives aux investissements sociaux et à la création d'emplois urbains productifs.

Stratégie

- 18.185 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on s'emploiera, dans le cadre du sous-programme, à :
- a) développer des connaissances analytiques pour les membres de la CEA, fournir une assistance technique et promouvoir le dialogue et l'apprentissage à l'échelle régionale en matière de conception de politiques et de stratégies nationales pour l'élimination de l'extrême pauvreté, la réduction des inégalités et l'atténuation de la vulnérabilité dans ces domaines ;
 - b) produire des connaissances, fournir une assistance technique aux membres de la CEA et organiser à l'échelle régionale un dialogue et un apprentissage sur les stratégies permettant de s'appuyer sur la migration pour un développement inclusif en Afrique ;
 - c) développer des connaissances analytiques et fournir une assistance technique aux membres de la CEA dans la mise en œuvre et l'évaluation à l'échelle régionale des accords internationaux, y compris le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, le Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement, le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, la Déclaration d'Addis-Abeba sur la population et le développement en Afrique après 2014 et le Nouveau Programme pour les villes ;
 - d) améliorer les connaissances et les compétences des membres de la CEA en fournissant une assistance technique et en facilitant l'apprentissage et le dialogue par la concertation à l'échelle régionale en vue de promouvoir une urbanisation durable qui favorise la création d'emplois, l'augmentation des revenus et la croissance économique, afin de les aider à avancer dans la réalisation de l'objectif 11.
- 18.186 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) on disposera de meilleures données sur les possibilités d'action pour ce qui est de l'élimination de la pauvreté, de la réduction des inégalités et de la protection des personnes économiquement vulnérables ;
 - b) les membres de la CEA prendront des mesures plus efficaces pour faire face aux questions de migration et de population et aux défis et perspectives en matière de développement ;

- c) une plus grande priorité sera accordée à la création d'emplois urbains productifs dans le cadre de la planification du développement au niveau national, l'objectif étant d'éliminer l'extrême pauvreté et de réduire les inégalités ;
- d) les pays d'Afrique connaîtront une reprise économique et financière et seront plus résilients.

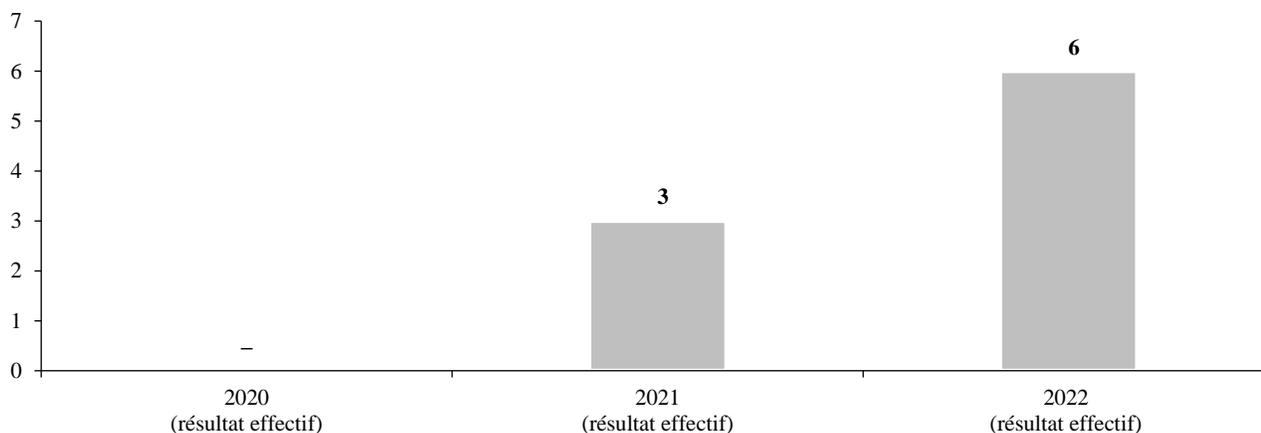
Exécution du programme en 2022

Les membres de la CEA surveillent l'économie des villes pour éclairer les politiques d'urbanisation durable

- 18.187 Les villes africaines génèrent plus de la moitié du PIB de la région, mais leur contribution économique ne fait pas l'objet d'un suivi systématique. Grâce au soutien technique du sous-programme, six villes africaines (Accra, Harare, Kigali, Lusaka, Maseru et Yaoundé) ont déjà fait une estimation de leur PIB et les résultats ont été déterminants pour la planification et l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Ainsi, à Accra et à Harare, les estimations du PIB ont été un élément clé dans l'élaboration des plans de résilience et de relance économique. L'exercice a également fait ressortir les principaux défis et perspectives dont de bonnes politiques devront tenir compte pour optimiser le rôle et la contribution économiques des villes.
- 18.188 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXIX).

Figure 18.XXIX

Mesure des résultats : nombre de membres de la CEA ayant évalué la contribution et le potentiel économiques de leurs villes (résultat cumulé)



Résultats escomptés pour 2024

Résultat 1 : concevoir des politiques inclusives

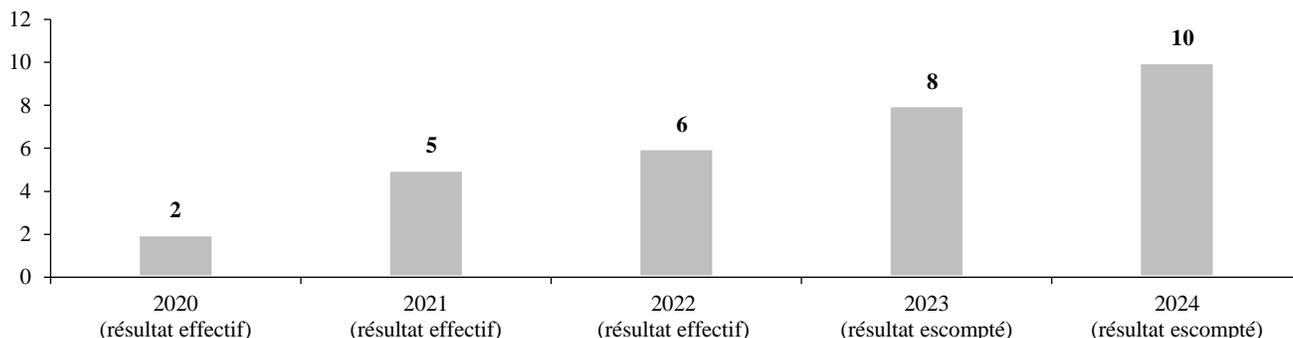
Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 18.189 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce qu'un autre membre de la CEA, la Namibie, utilise des outils numériques pour concevoir des politiques sociales inclusives visant à réduire les risques et la vulnérabilité. Au total, six membres de la CEA (Kenya, Mauritanie, Mozambique, Nigéria, Namibie et Tchad) utilisent ces outils, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

18.190 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXX).

Figure 18.XXX

Mesure des résultats : nombre de membres de la CEA qui utilisent des outils numériques pour concevoir des politiques sociales inclusives visant à réduire les risques et la vulnérabilité (résultat cumulé)



Résultat 2 : tirer parti des initiatives continentales de promotion des politiques relatives à la jeunesse

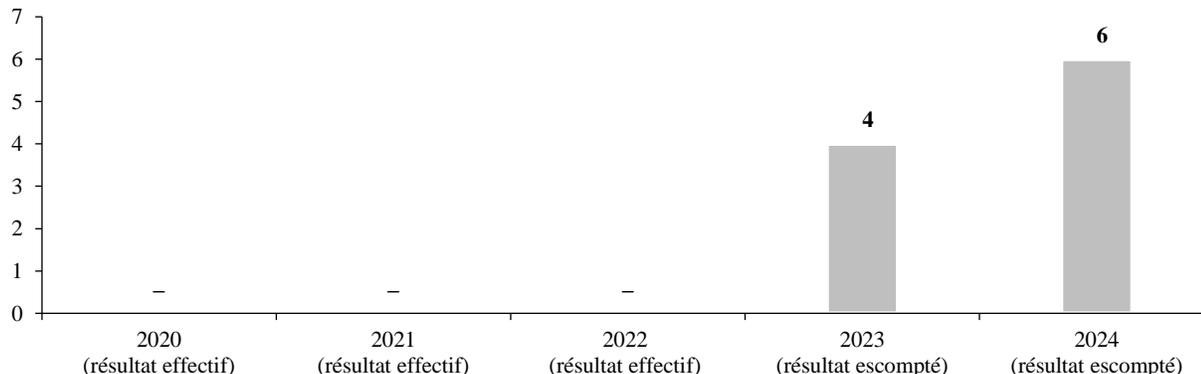
Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

18.191 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à construire la base de connaissances et à mettre en place une nouvelle stratégie pour l’emploi des jeunes, qui intègre les variables démographiques tout au long du cycle de vie, ce qui n’a pas permis d’atteindre la cible fixée, à savoir deux pays mieux à même de concevoir des politiques relatives à la jeunesse, en raison de contraintes opérationnelles qui ont limité la capacité à utiliser des services consultatifs ; la priorité a été donnée à l’élaboration de supports de connaissances (rapports techniques et notes d’information).

18.192 Les progrès concernant l’objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXXI).

Figure 18.XXXI

Mesure des résultats : nombre de pays concevant des politiques relatives à la jeunesse qui s’appuient sur des initiatives continentales (résultat cumulé)



Résultat 3 : les autorités locales élaborent des politiques de mobilisation des ressources pour améliorer la viabilité financière

Projet de plan-programme pour 2024

18.193 Les recettes locales peuvent contribuer de manière substantielle à la mobilisation des ressources nationales. À ce jour, le sous-programme a mis en place un cadre d'évaluation de la performance financière comprenant des méthodologies, des outils, des dimensions et des indicateurs pour mesurer la performance budgétaire des villes. Ce cadre, qui donne une base pour la collecte de données liées essentiellement au volet « produits » de la performance budgétaire, dans le but d'améliorer la génération de ces produits, a été testé dans deux villes (Accra et Harare).

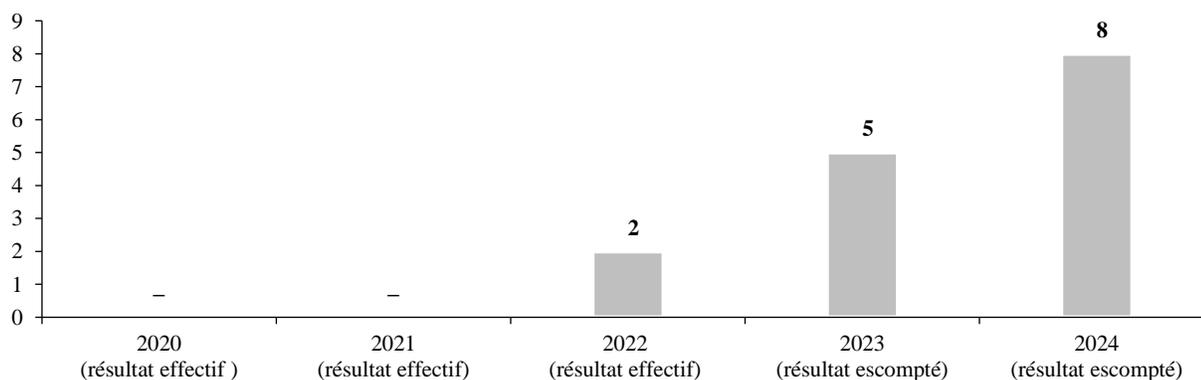
Enseignements tirés et changements prévus

18.194 L'enseignement tiré est le suivant : il faut une stratégie multi-niveaux et multisectorielle pour mettre en œuvre des projets d'assistance technique, afin d'assurer une collaboration cohérente avec tous les niveaux et secteurs de l'administration. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on passera par une équipe chargée de l'exécution des projets dans chaque pays. On fournira une assistance technique aux villes africaines et aux autorités locales et nationales, sous forme d'une série d'activités allant de la production de données à la conception d'initiatives concrètes d'amélioration de la marge de manœuvre budgétaire. Pour commencer, le sous-programme aidera les membres de la CEA à évaluer la performance financière des villes cibles, au moyen du cadre d'évaluation financière, pour déterminer la situation actuelle et les domaines d'intervention prioritaires potentiels afin d'élargir et de renforcer la marge de manœuvre budgétaire grâce à des mesures prises au niveau des villes et au niveau national. Ces données serviront à concevoir des solutions nouvelles et innovantes pour élargir la marge de manœuvre budgétaire de chaque ville, en fonction des contextes local et national, afin d'améliorer la performance financière et de contribuer aux recettes nationales.

18.195 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 18.XXXII).

Figure 18.XXXII

Mesure des résultats : nombre de villes ayant évalué leur performance budgétaire à l'appui de politiques et d'une planification améliorées (résultat cumulé)



Produits

18.196 On trouvera dans le tableau 18.34 les produits retenus pour le sous-programme.

Tableau 18.34

Sous-programme 9 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	–	–	1	–
1. Rapport destiné au Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre	–	–	1	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	–	–	4	–
2. Réunions du Comité des politiques sociales, de la lutte contre la pauvreté et du genre	–	–	4	–
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	5	5	3	3
3. Projets relatifs à l'urbanisation et au développement visant à renforcer les capacités des décideurs nationaux	2	2	1	1
4. Projets relatifs à la politique sociale en Afrique visant à renforcer les capacités des décideurs dans certains pays	2	2	1	1
5. Programme de bourses de perfectionnement dans les domaines du dividende démographique, de l'emploi, de l'urbanisation et des migrations à l'intention de jeunes chercheurs africains	1	1	1	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	13	13	11	10
6. Ateliers sur l'urbanisation et le développement pour renforcer les capacités des membres de la CEA en matière de politique	4	4	4	4
7. Atelier sur la paix et la sécurité en Afrique dans le contexte de la sécurité humaine, telle que définie dans la résolution 66/290 de l'Assemblée générale	1	1	1	–
8. Ateliers sur les politiques sociales et les dialogues politiques à l'intention des décideurs dans certains pays	8	8	6	6
Publications (nombre de publications)	5	4	6	3
9. Rapport sur le développement social en Afrique	–	–	1	1
10. État de l'urbanisation en Afrique aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits	1	1	1	1
11. Stratégies visant à réduire l'écart de pauvreté en Afrique	1	1	–	–
12. Indice de sécurité humaine en Afrique (données qualitatives et quantitatives)	–	–	1	–
13. Migrations internationales en Afrique	1	1	–	–
14. Rapport sur les migrations en Afrique	–	–	1	1
15. Rapport régional sur le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement	1	1	1	–
16. Rapport régional sur la Conférence internationale sur la population et le développement	1	–	1	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	3	3	3	4
17. Urbanisation, à l'intention des décideurs africains	2	2	1	2
18. Paix et sécurité en Afrique dans le contexte de la sécurité humaine, telle que définie dans la résolution 66/290 de l'Assemblée générale	–	–	1	–
19. Pauvreté et inégalités	1	1	1	–

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits livrés : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>	<i>Produits prévus : 2024</i>
20. Développement social	–	–	–	1
21. Migration	–	–	–	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils à l'appui de politiques, de stratégies et d'investissements fondés sur la connaissance des faits dans sept membres choisis de la CEA ; conseils visant à améliorer les capacités de formulation, d'exécution et de suivi des politiques ; dialogues stratégiques visant à intensifier la formation et les échanges sur les politiques aux niveaux national et régional.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : dépliants, brochures et documents d'information sur les activités du sous-programme, manifestations spéciales à l'occasion de rencontres mondiales et régionales ; webinaires et séminaires en ligne.

Relations extérieures et relations avec les médias : communication avec la presse et les médias sur le rôle des villes et de la politique sociale dans le développement de l'Afrique.

Plateformes numériques et contenus multimédias : plateforme numérique et visualisation sur les examens locaux volontaires, la pauvreté et la vulnérabilité, l'emploi des jeunes, etc.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024**Vue d'ensemble**

18.197 On trouvera dans les tableaux 18.35 à 18.37 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 18.35

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Postes	53 185,4	55 011,4	143,2	–	–	143,2	0,3	55 154,6
Autres dépenses de personnel	3 141,8	4 972,9	–	–	(50,0)	(50,0)	(1,0)	4 922,9
Dépenses de représentation	4,7	22,7	–	–	–	–	–	22,7
Consultants	2 686,4	1 197,8	–	–	(28,7)	(28,7)	(2,4)	1 169,1
Experts	2 016,8	2 556,5	–	–	(3,7)	(3,7)	(0,1)	2 552,8
Voyages des représentants	3,1	–	–	–	–	–	–	–
Voyages du personnel	2 066,6	1 338,6	–	–	(7,8)	(7,8)	(0,6)	1 330,8
Services contractuels	7 309,9	7 368,7	–	–	511,7	511,7	6,9	7 880,4
Frais généraux de fonctionnement	5 323,3	6 962,4	–	–	(298,0)	(298,0)	(4,3)	6 664,4
Fournitures et accessoires	594,9	1 270,8	–	–	(237,3)	(237,3)	(18,7)	1 033,5
Mobilier et matériel	2 647,2	2 771,2	–	–	237,7	237,7	8,6	3 008,9
Aménagement des locaux	33,8	64,5	–	–	–	–	–	64,5
Subventions et contributions	587,8	3 642,0	(3 100,9)	–	(3,9)	(3 104,8)	(85,2)	537,2
Total	79 601,7	87 179,5	(2 957,7)	–	120,0	(2 837,7)	(3,3)	84 341,8

Tableau 18.36

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	534	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 43 P-5, 69 P-4, 76 P-3, 27 P-2/1, 17 AN, 284 AL
Changements relatifs aux postes	–	
Effectif proposé pour 2024	534	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 43 P-5, 69 P-4, 76 P-3, 27 P-2/1, 17 AN, 284 AL

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

Tableau 18.37

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2022 ^a	Effectif approuvé pour 2023 ^a	Changements			Total	Effectif proposé pour 2024 ^a
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							
SGA	1	1	–	–	–	–	1
D-2	2	2	–	–	–	–	2
D-1	15	15	–	–	–	–	15
P-5	43	43	–	–	–	–	43
P-4	69	69	–	–	–	–	69
P-3	76	76	–	–	–	–	76
P-2/1	27	27	–	–	–	–	27
Total partiel	233	233	–	–	–	–	233
Agents des services généraux et des catégories apparentées							
AN	15	17	–	–	–	–	17
AL	287	284	–	–	–	–	284
Total partiel	302	301	–	–	–	–	301
Total	535	534	–	–	–	–	534

^a Dont deux postes temporaires (1 P-3 et 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national).

18.198 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 18.38 à 18.40 et dans la figure 18.XXXIII.

18.199 Comme le montrent les tableaux 18.38 1) et 18.39 1), les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 84 341 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 2 837 700 dollars (3,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation découle des deux facteurs suivants : des ajustements techniques et d'autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 18.38

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
A. Organes directeurs	81,2	539,6	–	–	–	–	–	539,6	
B. Direction exécutive et administration	8 943,8	9 353,2	–	–	–	–	–	9 353,2	
C. Programme de travail									
1. Macroéconomie et gouvernance	3 913,8	3 729,0	–	–	–	–	–	3 729,0	
2. Intégration régionale et commerce	3 343,3	3 372,8	–	–	–	–	–	3 372,8	
3. Développement du secteur privé et financements privés	3 090,7	2 943,5	–	–	–	–	–	2 943,5	
4. Données et statistiques	5 241,9	5 010,3	17,8	–	–	17,8	0,4	5 028,1	
5. Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles	3 450,0	3 383,4	–	–	–	–	–	3 383,4	
6. Égalité des genres et autonomisation des femmes	809,6	1 096,7	–	–	–	–	–	1 096,7	
7. Activités sous-régionales de développement			–	–					
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	3 063,6	3 024,5	15,6	–	–	15,6	0,5	3 040,1	
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	2 643,1	3 042,6	–	–	–	–	–	3 042,6	
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	3 287,4	3 945,5	–	–	–	–	–	3 945,5	
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	2 888,6	3 141,4	–	–	–	–	–	3 141,4	
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	3 329,9	3 135,2	–	–	–	–	–	3 135,2	
Total partiel (sous-programme 7)	15 212,5	16 289,2	15,6	–	–	15,6	0,1	16 304,8	
8. Développement économique et planification	1 347,6	1 536,6	–	–	120,0	120,0	7,8	1 656,6	
9. Pauvreté, inégalités et politique sociale	2 529,7	3 304,4	–	–	–	–	–	3 304,4	
Total partiel (C)	38 939,2	40 665,9	33,4	–	120,0	153,4	0,4	40 819,3	
D. Appui au programme	31 637,7	36 620,8	(2 991,1)	–	–	(2 991,1)	(8,2)	33 629,7	
Total partiel (1)	79 601,8	87 179,5	(2 957,7)	–	120,0	(2 837,7)	(3,3)	84 341,8	

2) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2022 (dépenses effectives)	2023 (estimations)	Changements	Pourcentage	2024 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	752,5	113,0	–	–	113,0
C. Programme de travail					
1. Macroéconomie et gouvernance	779,1	610,2	(290,4)	(47,6)	319,8
2. Intégration régionale et commerce	5 681,9	5 010,4	(4 236,3)	(84,6)	774,1
3. Développement du secteur privé et financements privés	1 142,5	676,8	(275,5)	(40,7)	401,3
4. Données et statistiques	3 461,1	2 517,6	(1 270,2)	(50,5)	1 247,4
5. Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles	2 572,4	2 575,7	(38,4)	(1,5)	2 537,3
6. Égalité des genres et autonomisation des femmes	18,6	–	–	–	–
7. Activités sous-régionales de développement					
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	54,6	–	–	–	–
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	233,8	–	–	–	–
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	37,3	–	–	–	–
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	21,0	140,0	(140,0)	(100,0)	–
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	37,5	–	–	–	–
Total partiel (sous-programme 7)	384,2	140,0	(140,0)	(100,0)	–
8. Développement économique et planification	995,4	1 858,5	107,5	5,8	1 966,0
9. Pauvreté, inégalités et politique sociale	–	533,6	1 466,4	274,8	2 000,0
Total partiel (C)	15 035,3	13 922,8	(4 676,9)	(33,6)	9 245,9
D. Appui au programme	2 603,4	3 526,4	401,3	11,4	3 927,7
Total partiel (2)	18 391,2	17 562,2	(4 275,6)	(24,3)	13 286,6
Total	97 993,0	104 741,7	(7 113,3)	(6,8)	97 628,4

Tableau 18.39

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2024, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Changements				Total	Effectif proposé pour 2024
	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	53	–	–	–	–	53
C. Programme de travail						
1. Macroéconomie et gouvernance	25	–	–	–	–	25
2. Intégration régionale et commerce	22	–	–	–	–	22
3. Développement du secteur privé et financements privés	18	–	–	–	–	18
4. Données et statistiques	36	–	–	–	–	36
5. Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles	20	–	–	–	–	20
6. Égalité des genres et autonomisation des femmes	6	–	–	–	–	6
7. Activités sous-régionales de développement						
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	19	–	–	–	–	19
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	18	–	–	–	–	18
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	23	–	–	–	–	23
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	20	–	–	–	–	20
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	20	–	–	–	–	20
Total partiel (sous-programme 7)	100	–	–	–	–	100
8. Développement économique et planification	–	–	–	–	–	–
9. Pauvreté, inégalités et politique sociale	21	–	–	–	–	21
Total partiel (C)	248	–	–	–	–	248
D. Appui au programme	233	–	–	–	–	233
Total partiel (1)	534	–	–	–	–	534

2) Ressources extrabudgétaires

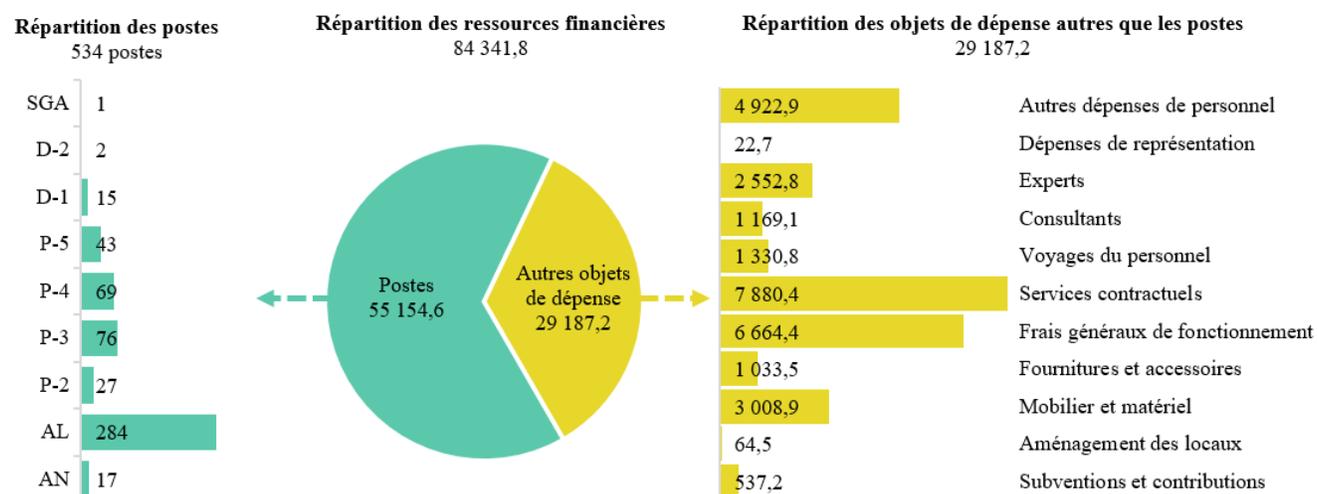
<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2023 (estimations)</i>	<i>Changements</i>	<i>2024 (prévisions)</i>
A. Organes directeurs	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	–	–	–
C. Programme de travail			
1. Macroéconomie et gouvernance	–	–	–
2. Intégration régionale et commerce	4	–	4
3. Développement du secteur privé et financements privés	4	–	4
4. Données et statistiques	6	–	6
5. Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles	4	–	4
6. Égalité des genres et autonomisation des femmes	–	–	–
7. Activités sous-régionales de développement	–	–	–
a) Activités sous-régionales en Afrique du Nord	–	–	–
b) Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest	–	–	–
c) Activités sous-régionales en Afrique centrale	–	–	–
d) Activités sous-régionales en Afrique de l'Est	–	–	–
e) Activités sous-régionales en Afrique australe	–	–	–
8. Développement économique et planification	20	–	20
9. Pauvreté, inégalités et politique sociale	–	–	–
Total partiel (C)	38	–	38
D. Appui au programme	25	–	25
Total partiel (2)	63	–	63
Total	597	–	597

Tableau 18.40
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	53 185,4	55 011,4	143,2	–	–	143,2	0,3	55 154,6
Autres objets de dépense	26 416,4	32 168,1	(3100,9)	–	120,0	(2 980,9)	(9,3)	29 187,2
Total	79 601,8	87 179,5	(2 957,7)	–	120,0	(2 837,7)	(3,3)	84 341,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		233	–	–	–	–	–	233
Agents des services généraux et des catégories apparentées		301	–	–	–	–	–	301
Total		534	–	–	–	–	–	534

Figure 18.XXXIII
Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)



Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

Ajustements techniques

18.200 Comme le montre le tableau 18.38 1), les changements entraînent une diminution nette de 2 957 700 dollars, qui s'explique comme suit :

- a) Comme expliqué ci-après, augmentation des dépenses, tenant à l'application aux postes qui ont été réaffectés en 2023 et pour lesquels un taux de vacance de 50 % avait été approuvé à

l'époque, du taux de vacance convenu pour les postes existants, conformément à la pratique établie :

- i) **Sous-programme 4 (Données et statistiques).** L'augmentation de 17 800 dollars tient à la réaffectation, en 2023, d'un poste d'assistant(e) principal(e) (systèmes d'information) [agent(e) local(e)], devenu un poste d'assistant(e) principal(e) (gestion des programmes) ;
 - ii) **Composante 1 du sous-programme 7 (Activités sous-régionales en Afrique du Nord).** L'augmentation de 15 600 dollars tient à la réaffectation, en 2023, d'un poste de chauffeur(se) de véhicule léger [agent(e) local(e)], devenu un poste d'assistant(e) d'équipe ;
- b) **Appui au programme.** La diminution nette de 2 991 100 dollars s'explique comme suit :
- i) Une diminution de 3 100 900 dollars à la rubrique Subventions et contributions, qui tient au non-renouvellement de crédits approuvés pour 2023 par l'Assemblée générale dans sa résolution [77/263](#) concernant le projet Africa Hall. Les montants nécessaires pour financer le projet Africa Hall seront présentés à l'Assemblée générale dans le courant de l'année 2023, durant la partie principale de sa soixante-dix-huitième session.
 - ii) Une augmentation de 109 800 dollars au titre des postes, qui tient à la réaffectation, en 2023, d'un poste d'assistant(e) de gestion de l'information [agent(e) local(e)], devenu un poste d'assistant(e) à la gestion des documents, d'un poste d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)], devenu un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) et d'un poste d'assistant(e) d'équipe [agent(e) local(e)], devenu un poste d'assistant(e) au service des séances, ainsi qu'à la transformation d'un poste d'assistant(e) aux finances [agent(e) local(e)] et d'un poste de comptable assistant(e) principal(e) [agent(e) local(e)] en postes de fonctionnaire des finances (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national).

Autres changements

- 18.201 Comme le montre le tableau 18.38 1), les changements entraînent une augmentation de 120 000 dollars au titre du sous-programme 8 (Développement économique et planification), qui s'explique par une hausse des dépenses liées à la location et à l'entretien des bureaux qui seront occupés par le personnel de l'Institut africain de développement économique et de planification actuellement basé à Dakar, en raison du déménagement dans les locaux de l'équipe de pays des Nations Unies. Les locaux actuels, mis à disposition par le pays hôte, ne pourront plus être utilisés par l'Institut après 2023.

Ressources extrabudgétaires

- 18.202 Comme le montrent les tableaux 18.38 2) et 18.39 2), le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 13 286 600 dollars et servira essentiellement à financer des activités de coopération technique et à renforcer les capacités des membres de la CEA dans un certain nombre de domaines prioritaires, comme la mise en œuvre des stratégies et des politiques nationales de gestion de la dette et la conduite de travaux de recherche et d'analyse concernant la mise en place du Marché unique du transport aérien africain ; l'élaboration de programmes d'études sur la gouvernance foncière en Afrique ; le développement de cadres d'information géospatiale intégrés aux niveaux national et régional ; le soutien à l'action menée par l'Afrique face aux défis climatiques et la facilitation des négociations au moyen de recherches, d'analyses politiques et de formations ; le renforcement des capacités dans les domaines des migrations internationales et du développement démographique ; le renforcement des moyens des pouvoirs publics en matière d'urbanisation ; les activités liées au Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement ; la modélisation macroéconomique pour les décideurs et les experts africains ; l'appui au programme d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des

statistiques de l'état civil ; le renforcement des capacités de conseil en matière de gouvernance foncière en Afrique ; l'élaboration de cadres de protection de la vie privée et des données dans le contexte de la mise en œuvre de systèmes d'identification numérique en Afrique ; le renforcement des capacités aux fins de la conclusion d'accords commerciaux africains inclusifs et équitables ; l'intensification de l'intégration commerciale de l'Afrique par l'application effective de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et l'entrée en vigueur de la Zone ; l'appui au développement du secteur privé et la mise en commun des achats de médicaments et de produits essentiels ainsi que de la production pharmaceutique locale. La diminution de 4 275 600 dollars qui est prévue tient principalement à l'achèvement de projets de coopération technique liés à la Zone de libre-échange continentale africaine.

18.203 Les ressources extrabudgétaires dont il est question ici sont placées sous le contrôle du Secrétaire exécutif de la CEA, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

Organes directeurs

18.204 Les ressources demandées au titre de cette composante serviraient à financer les dépenses afférentes aux organes d'experts et organes intergouvernementaux permanents et aux mécanismes intergouvernementaux dont la CEA assure le service. La Commission, dont le mandat a été arrêté par le Conseil économique et social dans sa résolution 671 A (XXV) du 29 avril 1958 et dans les textes ultérieurs en portant modification, définit elle-même le mandat et les orientations générales de son secrétariat. Elle est composée de 54 membres et fait rapport au Conseil.

18.205 On trouvera dans le tableau 18.41 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources nécessaires à ce titre.

Tableau 18.41
Organes directeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Organes directeurs</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2023 (crédits ouverts)</i>	<i>2024 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique	La Commission tient des sessions annuelles pour examiner les travaux de son secrétariat, approuver son programme de travail annuel et prendre des décisions au sujet des recommandations formulées par ses organes subsidiaires et par le Secrétaire exécutif. Ces sessions sont aussi l'occasion de définir la position de l'Afrique sur les questions de développement dont s'occupe l'ONU. Le Comité d'experts, dont les réunions font partie intégrante de la session de la Commission, se réunit avant la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, à laquelle il fournit une assistance technique.	Mandat : résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social du 29 avril 1958 Composition : 54 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2023 : 1 Nombre de sessions en 2024 : 1	279,6	279,6
Comité intergouvernemental de hauts fonctionnaires et d'experts	Les cinq comités intergouvernementaux sous-régionaux de hauts fonctionnaires et d'experts se réunissent chaque année entre février et mars, avant la tenue de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, à laquelle ils rendent compte. Ils supervisent l'ensemble de l'élaboration et de la mise en œuvre du	Mandat : résolution 671 A (XXV) du Conseil économique et social du 29 avril 1958 et textes ultérieurs en portant modification	Ressources inscrites au budget des bureaux sous-régionaux	Ressources inscrites au budget des bureaux sous-régionaux

<i>Organes directeurs</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2023 (crédits ouverts)</i>	<i>2024 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
	programme de travail et de la définition des objectifs prioritaires des bureaux sous-régionaux et formulent des recommandations sur des questions intéressant le développement économique et social de leur sous-région, ainsi que sur la promotion et le renforcement de la coopération et de l'intégration économiques sous-régionales. Les réunions, dont les conclusions sont communiquées à la Conférence, sont également l'occasion pour les groupes ministériels sous-régionaux de débattre de problèmes de développement de portée sous-régionale.	Composition : 54 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2023 : 1 Nombre de sessions en 2024 : 1		
Comité de la gouvernance économique	Le Comité a été créé pour fournir des conseils et des orientations fondés sur des données factuelles pour ce qui touche aux questions de gouvernance économique, notamment la promotion d'une gestion macroéconomique saine et de stratégies de développement inclusives, la lutte contre la corruption et les flux financiers illicites en provenance de l'Afrique, ainsi que la constitution de réseaux et l'appui aux processus de gouvernance régionaux et mondiaux, comme le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et la représentation de l'Afrique dans les instances internationales telles que le Groupe des Vingt.	Mandat : résolution 966 (LII) adoptée le 26 mars 2019 par la Commission économique pour l'Afrique Composition : 54 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2023 : 1 Nombre de sessions en 2024 : 1	52,0	52,0
Comité des statistiques et des données	Le Comité offre un cadre permettant de débattre des questions relatives aux statistiques et aux données, donne des directives sur les questions qui se font jour en matière de production, d'échange et d'analyse de données, promeut l'innovation dans le domaine des données et détermine les lacunes et les capacités en matière de données. Il veille à ce que tous les membres de la CEA soient à même de fournir des données sur diverses questions de développement et s'emploie à favoriser la coordination des activités statistiques, l'application de bonnes pratiques statistiques et la cohérence du système statistique en Afrique.	Mandat : résolution 966 (LII) adoptée le 26 mars 2019 par la Commission économique pour l'Afrique Composition : 54 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2023 : 1 Nombre de sessions en 2024 : 1	52,0	52,0
Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie	Le Comité offre une plateforme de dialogue et de recherche de consensus dans les domaines importants que sont le développement du secteur privé, l'intégration régionale, le commerce, les infrastructures, l'industrie et la technologie et, surtout, contribue à l'accélération des progrès dans ces domaines aux niveaux national et régional. Il fait porter l'essentiel de son action sur les questions d'actualité et les questions nouvelles présentant un intérêt du point de vue de ces domaines, l'objectif étant de faire le point sur les progrès accomplis par les membres de la CEA à cet égard.	Mandat : résolution 966 (LII) adoptée le 26 mars 2019 par la Commission économique pour l'Afrique Composition : 54 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2023 : 1 Nombre de sessions en 2024 : 1	52,0	52,0

Titre V Coopération régionale pour le développement

<i>Organes directeurs</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2023 (crédits ouverts)</i>	<i>2024 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Comité des changements climatiques, de l'économie bleue, de l'agriculture et de la gestion des ressources naturelles	Le Comité donne des orientations et des directives concernant les travaux de la Commission visant à favoriser le développement durable, en particulier par la transformation agricole, une meilleure gestion et la transformation des terres et des ressources naturelles de l'Afrique, l'intégration de la résilience aux changements climatiques dans les plans nationaux de développement et la transition vers le développement durable, notamment grâce à la technologie et à l'innovation. En tant qu'espace de dialogue et de recherche de consensus sur les politiques, il donne des directives en ce qui concerne les travaux futurs et l'orientation stratégique de la Commission sur les principales questions nouvelles relatives à l'agriculture, à l'économie bleue, aux changements climatiques, à la gestion des terres et des ressources naturelles et à l'économie verte, à l'appui de la réalisation des objectifs de développement définis dans le Programme 2030 et l'Agenda 2063, et aide à la mise en œuvre de la Vision africaine des mines et de la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, adoptées par les chefs d'État et de gouvernement africains en 2009, ainsi que de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.	Mandat : résolution 966 (LII) adoptée le 26 mars 2019 par la Commission économique pour l'Afrique Composition : 54 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2023 : 1 Nombre de sessions en 2024 : 1	52,0	52,0
Comité du développement social, de la lutte contre la pauvreté et du genre	Le Comité examine les travaux entrepris au titre des sous-programmes relatifs à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes, ainsi qu'à la pauvreté, aux inégalités et à la politique sociale. Il sert de cadre à l'analyse des travaux menés par la CEA au regard des priorités de l'Afrique en matière de réduction de la pauvreté et des inégalités, d'urbanisation durable, d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes, et de politique sociale. Il joue un rôle important en tant qu'espace de dialogue et de recherche de consensus, en donnant une orientation stratégique aux travaux futurs dans ces domaines essentiels du programme de développement de l'Afrique et, plus important encore, contribue à accélérer les progrès dans ces domaines aux niveaux national et régional. Il fait porter l'essentiel de son action sur les questions d'actualité et les questions nouvelles intéressant les domaines d'intervention qu'il a recensés, l'objectif étant d'évaluer les progrès accomplis par les membres de la CEA à cet égard et de définir des orientations.	Mandat : résolution 966 (LII) adoptée le 26 mars 2019 par la Commission économique pour l'Afrique Composition : 54 représentants de gouvernements Nombre de sessions en 2023 : 1 Nombre de sessions en 2024 : 1	52,0	52,0
Total			539,6	539,6

18.206 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 539 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.42 et la figure 18.XXXIV.

Tableau 18.42

Organes directeurs : évolution des ressources financières

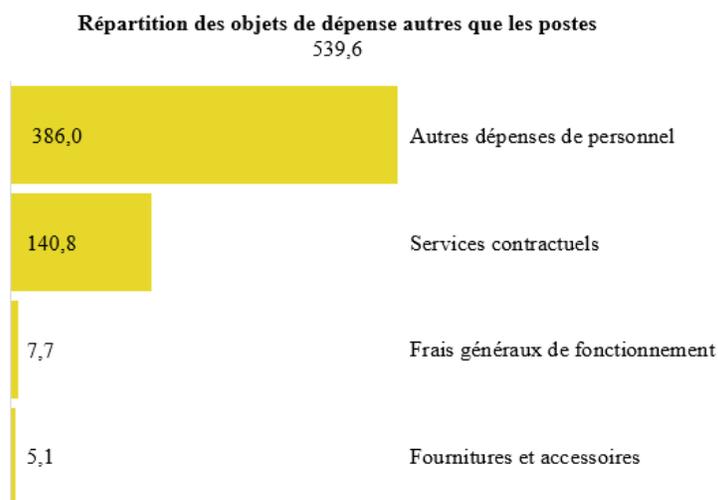
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Objets de dépense autres que les postes	81,2	539,6	–	–	–	–	–	539,6
Total	81,2	539,6	–	–	–	–	–	539,6

Figure 18.XXXIV

Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)



Direction exécutive et administration

18.207 La composante Direction exécutive et administration se compose du Cabinet du Secrétaire exécutif, du Cabinet du (de la) Secrétaire exécutif(ve) adjoint(e) (Programmes), du Cabinet du (de la) Secrétaire exécutif(ve) adjoint(e) (Appui au programme), de la Division de la planification stratégique, du contrôle et des résultats, et des services en charge de la continuité des opérations.

18.208 Les attributions de la composante Direction exécutive et administration sont les suivantes :

- a) entretenir et gérer des partenariats efficaces et collaborer avec des instances africaines de premier plan, comme la Commission de l'Union africaine et la Banque africaine de développement, avec les communautés économiques régionales et avec d'autres acteurs clés, de manière à susciter des synergies entre les politiques concernant les principales questions de développement ;

- b) veiller à ce qu'il soit tenu compte, au niveau mondial, des priorités en matière de développement et des positions de l'Afrique sur les questions capitales et fournir des orientations générales aux fins de la formulation de stratégies et de programmes régionaux conformes aux objectifs énoncés dans le Programme 2030 et dans l'Agenda 2063 ;
 - c) jouer un rôle moteur dans la mise en œuvre du Cadre commun Organisation des Nations Unies-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que dans celle des initiatives spéciales qui visent à renforcer l'action de la CEA et, partant, à donner un nouvel élan au programme de développement de l'Afrique ;
 - d) aider à définir les grandes lignes de stratégie et de gestion du secrétariat de la CEA, en veillant à ce que les ressources soient utilisées de façon optimale, conformément aux meilleures pratiques, et en favorisant la durabilité environnementale et la prise en compte de la question du handicap. Les activités ci-après sont également menées dans le cadre de la composante : établir et entretenir les partenariats stratégiques de la Commission avec les partenaires de développement et les principales parties prenantes ; mobiliser des ressources extrabudgétaires à l'appui des nouvelles priorités liées aux objectifs de développement des membres de la CEA ; représenter le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'ONU à Addis-Abeba, conseiller l'équipe dirigeante de la CEA sur toutes les questions juridiques et représenter le Secrétaire général dans les affaires portées devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies. La composante est également en charge de la continuité des opérations ;
 - e) appuyer et conseiller le Secrétaire exécutif en ce qui concerne l'orientation stratégique générale, les priorités et les politiques à définir dans les domaines de la coordination et de la planification des programmes, du suivi, de l'évaluation et de l'assurance de la qualité, notamment en faisant rapport sur l'exécution du programme de travail de la CEA selon un cadre axé sur les résultats, de manière à garantir l'efficacité organisationnelle. La composante est également chargée de coordonner l'établissement de rapports sur les résultats de la CEA à l'intention des organes intergouvernementaux compétents et de rendre compte de l'application des résolutions et décisions de ces organes.
- 18.209 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), la CEA incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. En 2024, elle continuera de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et maintiendra un bilan neutre en compensant les émissions qu'elle continue de générer.
- 18.210 On trouvera dans le tableau 18.43 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. La CEA met tout en œuvre pour planifier les voyages suffisamment à l'avance et sensibiliser les directeurs de programmes et les personnes référentes dans les pays membres à l'importance de désigner les voyageurs aussi tôt que possible et à la politique d'achat des billets d'avion. En outre, elle poursuit l'accord conclu avec les compagnies aériennes, qui prévoit une prolongation des délais de billetterie, atténuant ainsi l'incidence des achats tardifs sur les coûts.

Tableau 18.43
Respect des délais

(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	22	8,4	14,1	100	100

18.211 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 9 353 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.44 et la figure 18.XXXV.

Tableau 18.44

Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

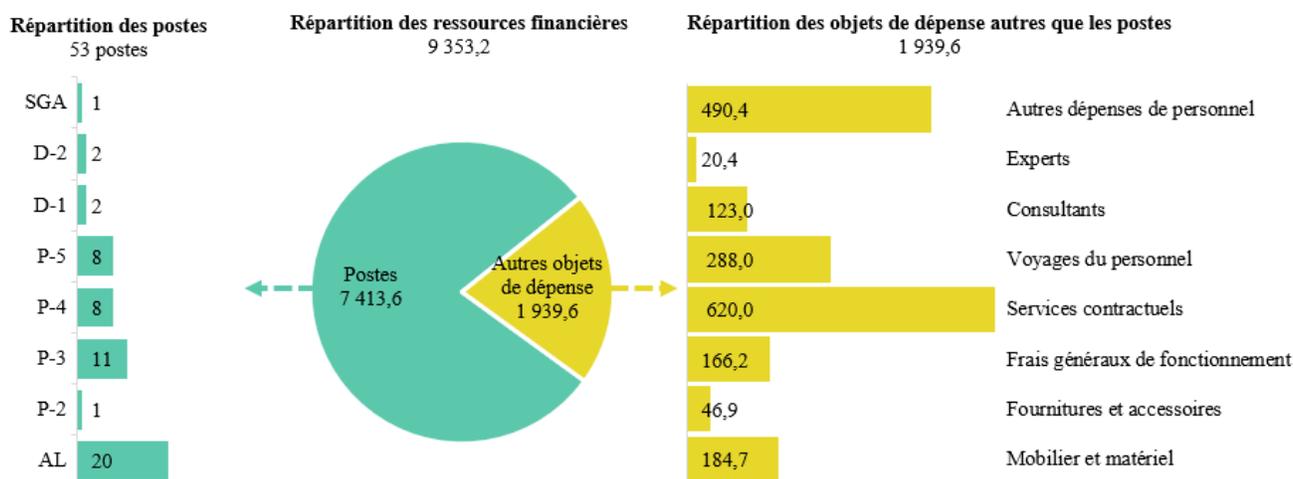
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	6 479,6	7 413,6	–	–	–	–	–	–	7 413,6
Autres objets de dépense	2 464,2	1 939,6	–	–	–	–	–	–	1 939,6
Total	8 943,8	9 353,2	–	–	–	–	–	–	9 353,2
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		33	–	–	–	–	–	–	33
Agents des services généraux et des catégories apparentées		20	–	–	–	–	–	–	20
Total		53	–	–	–	–	–	–	53

Figure 18.XXXV

Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

18.212 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante Direction exécutive et administration, qui devrait s’élever à 113 000 dollars, servira à financer le programme de leadership de 2023 de la Fondation Mo Ibrahim.

Programme de travail

**Sous-programme 1
Macroéconomie et gouvernance**

18.213 Les ressources qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour 2024 s’élèvent à 3 729 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.45 et la figure 18.XXXVI.

Tableau 18.45

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

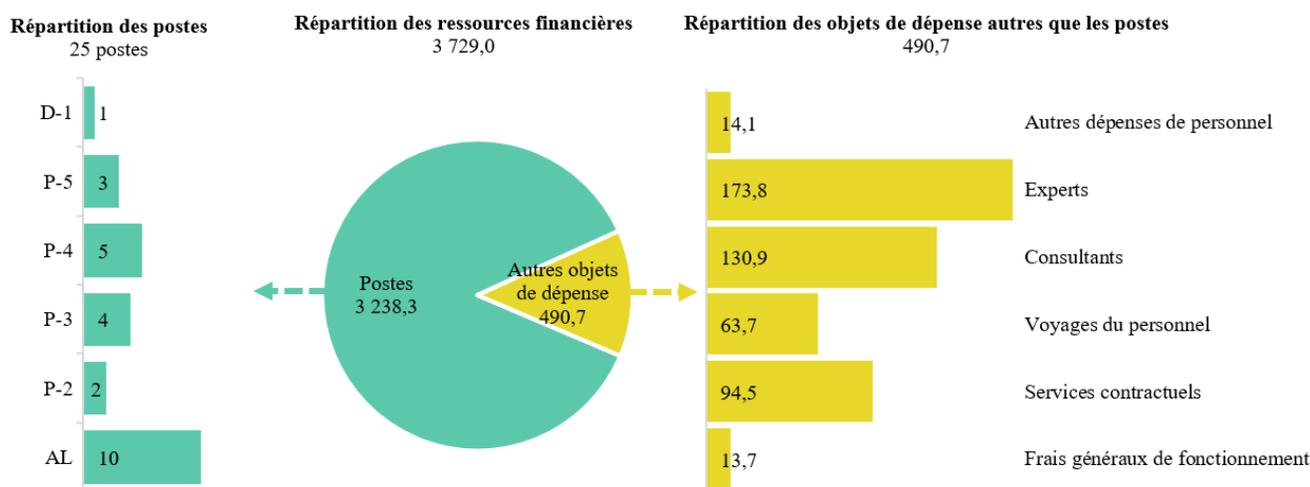
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 334,7	3 238,3	–	–	–	–	–	3 238,3
Autres objets de dépense	579,1	490,7	–	–	–	–	–	490,7
Total	3 913,8	3 729,0	–	–	–	–	–	3 729,0

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		15	–	–	–	–	–	15	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	–	10	
Total		25	–	–	–	–	–	25	

Figure 18.XXXVI

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

18.214 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 319 800 dollars et servira à renforcer les capacités des membres de la CEA en matière de politique et d'administration fiscales, par la fourniture d'un appui technique continu. Une aide sera également apportée en ce qui concerne la gestion des risques de catastrophe, l'administration de la dette et la promotion de la réforme de l'architecture financière internationale. La diminution de 290 400 dollars qui est prévue tient principalement à l'achèvement du projet de renforcement des capacités de la CEA en matière de finances publiques.

**Sous-programme 2
Intégration régionale et commerce**

18.215 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 3 372 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.46 et la figure 18.XXXVII.

Tableau 18.46

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

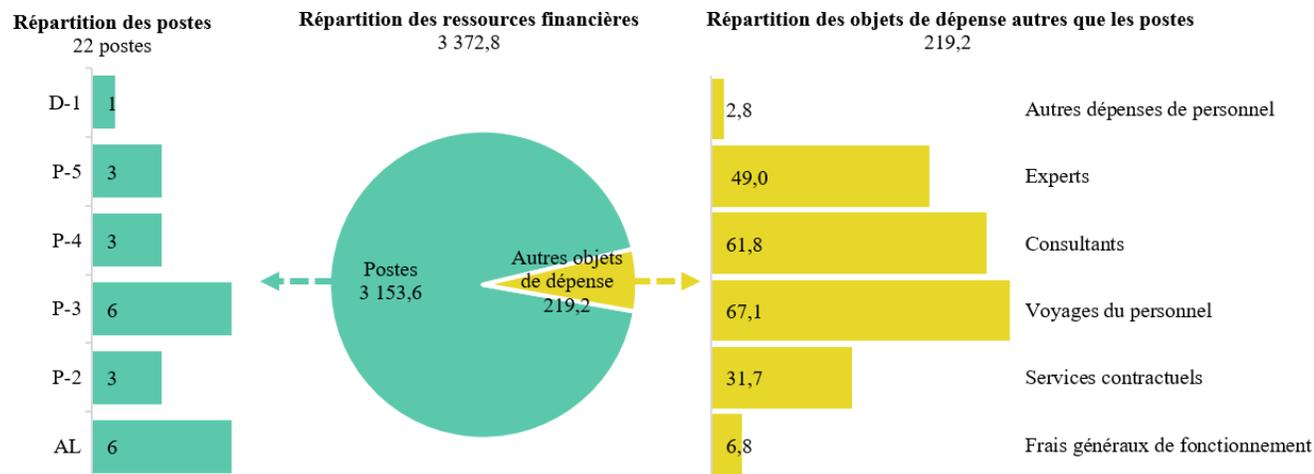
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	3 088,3	3 153,6	–	–	–	–	–	3 153,6	
Autres objets de dépense	255,0	219,2	–	–	–	–	–	219,2	
Total	3 343,3	3 372,8	–	–	–	–	–	3 372,8	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		16	–	–	–	–	–	16	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	–	6	
Total		22	–	–	–	–	–	22	

Figure 18.XXXVII

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

18.216 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 774 100 dollars, ce qui permettra de financer l'appui technique fourni aux pays africains pour les activités de planification et de suivi et l'action menée en faveur de l'application de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, un accent particulier étant mis sur la mise en place du protocole relatif aux femmes et aux jeunes. La diminution de 4 236 300 dollars qui est prévue tient à l'achèvement de projets de coopération technique.

Sous-programme 3 Développement du secteur privé et financements privés

18.217 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 2 943 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.47 et la figure 18.XXXVIII.

Tableau 18.47

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

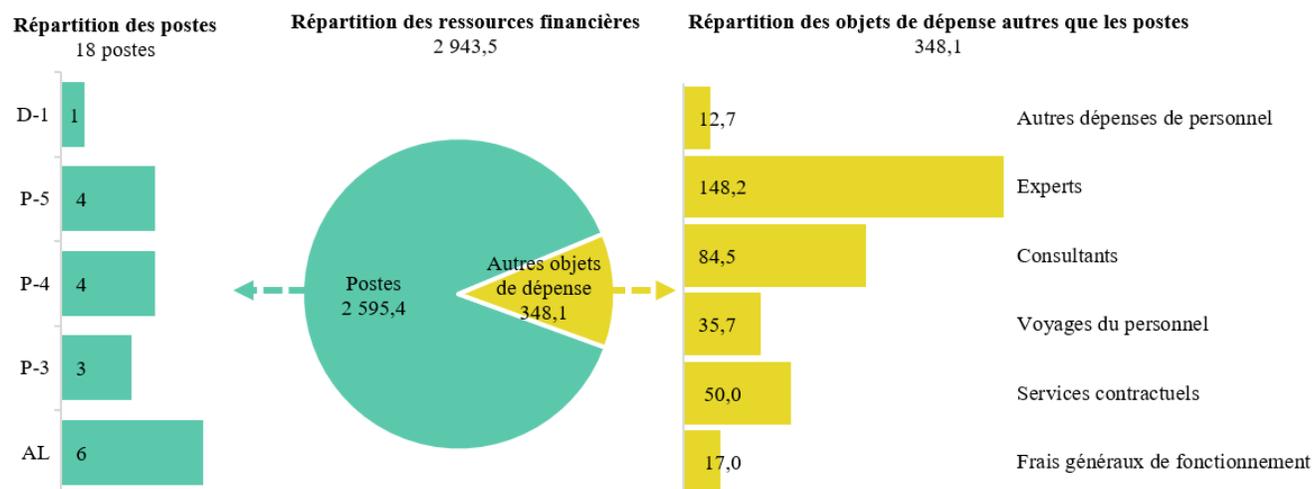
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 848,9	2 595,4	–	–	–	–	–	2 595,4
Autres objets de dépense	241,8	348,1	–	–	–	–	–	348,1
Total	3 090,7	2 943,5	–	–	–	–	–	2 943,5
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	–	–	–	–	–	12
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	–	–	–	–	6
Total		18	–	–	–	–	–	18

Figure 18.XXXVIII

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

18.218 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 401 300 dollars et servira à financer des projets de coopération technique et des travaux de recherche et d'analyse concernant la mise en place du Marché unique du transport aérien africain, l'élaboration de programmes d'études sur la gouvernance foncière en Afrique et le développement et l'intégration des bourses de valeurs en Afrique. La diminution de 275 500 dollars qui est prévue tient à l'achèvement d'un projet de coopération technique.

Sous-programme 4
Données et statistiques

18.219 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 5 028 100 dollars et font apparaître une augmentation de 17 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 18.200 a) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.48 et la figure 18.XXXIX.

Tableau 18.48

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

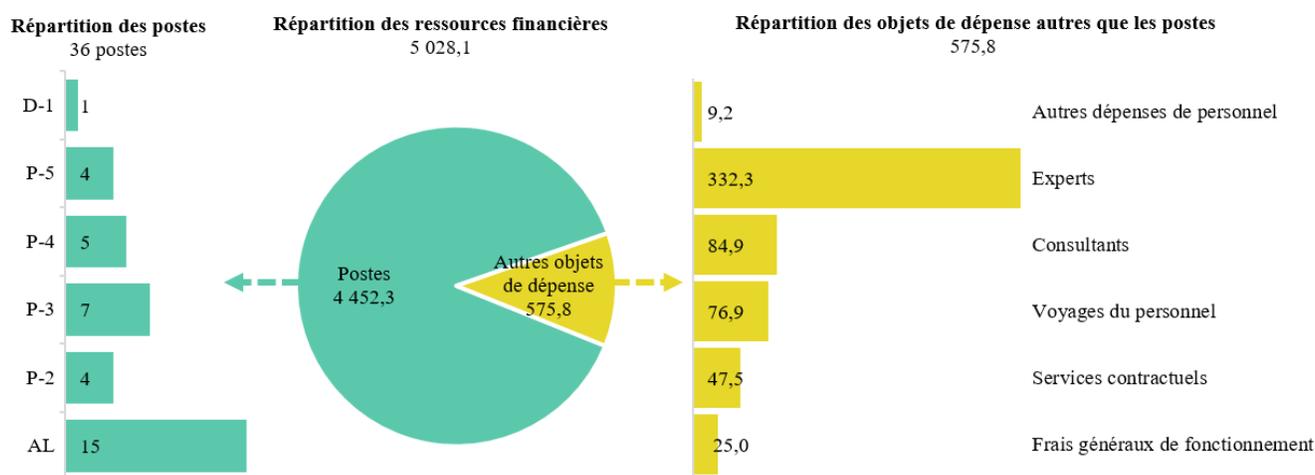
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	4 538,3	4 434,5	17,8	–	–	17,8	0,4	4 452,3
Autres objets de dépense	703,6	575,8	–	–	–	–	–	575,8
Total	5 241,9	5 010,3	17,8	–	–	17,8	0,4	5 028,1
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		21	–	–	–	–	–	21
Agents des services généraux et des catégories apparentées		15	–	–	–	–	–	15
Total		36	–	–	–	–	–	36

Figure 18.XXXIX

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

18.220 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 1 247 400 dollars, ce qui permettra de financer des projets de coopération technique et des travaux de recherche et d'analyse ; un appui sur le terrain dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil ; le développement de cadres d'information géospatiale intégrés aux niveaux national et régional et les activités visant à atteindre les objectifs de développement durable et à suivre les progrès accomplis à cet égard. La diminution de 1 270 200 dollars s'explique par l'achèvement prévu d'un projet sur le suivi des objectifs de développement durable et des statistiques en Afrique.

**Sous-programme 5
Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles**

18.221 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 3 383 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.49 et la figure 18.XL.

Tableau 18.49

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

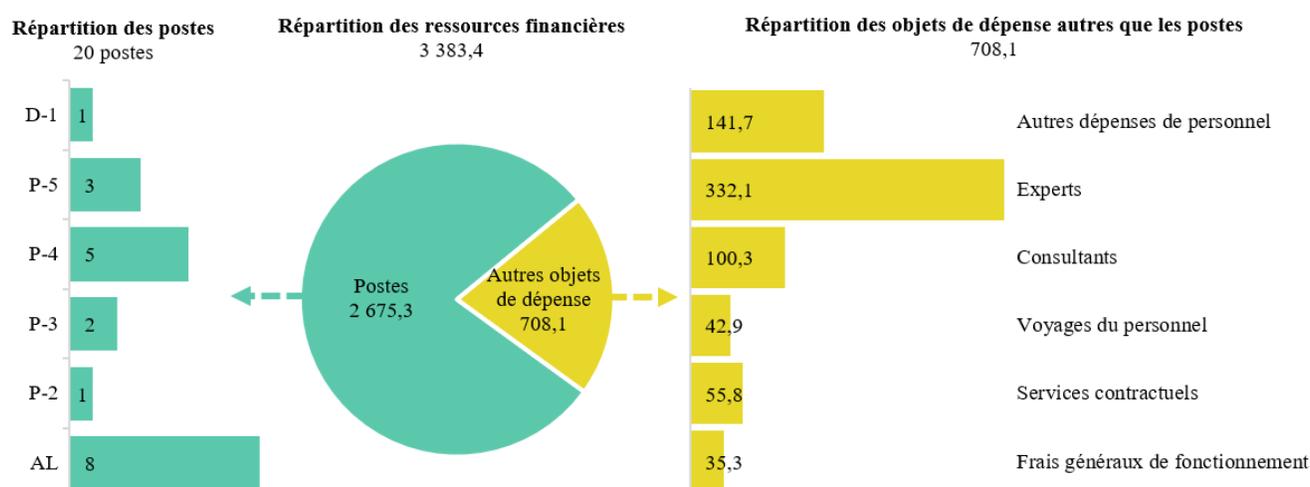
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 627,0	2 675,3	–	–	–	–	–	2 675,3
Autres objets de dépense	823,0	708,1	–	–	–	–	–	708,1
Total	3 450,0	3 383,4	–	–	–	–	–	3 383,4

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	–	–	–	–	–	12
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	–	–	–	–	–	8
Total		20	–	–	–	–	–	20

Figure 18.XL

Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

18.222 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 2 537 300 dollars et servira essentiellement à apporter un soutien aux membres de la CEA dans le domaine des changements climatiques au moyen de recherches, d'analyse des politiques, d'ateliers et de formations. Ces ressources permettront également de financer des travaux relatifs à l'identification numérique et à la protection des données en Afrique dans le cadre de la stratégie de transformation numérique. La diminution de 38 400 dollars qui est prévue est imputable à la réduction des crédits demandés au titre des services contractuels.

Sous-programme 6
Égalité des genres et autonomisation des femmes

18.223 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 1 096 700 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.50 et la figure 18.XLI.

Tableau 18.50

Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes

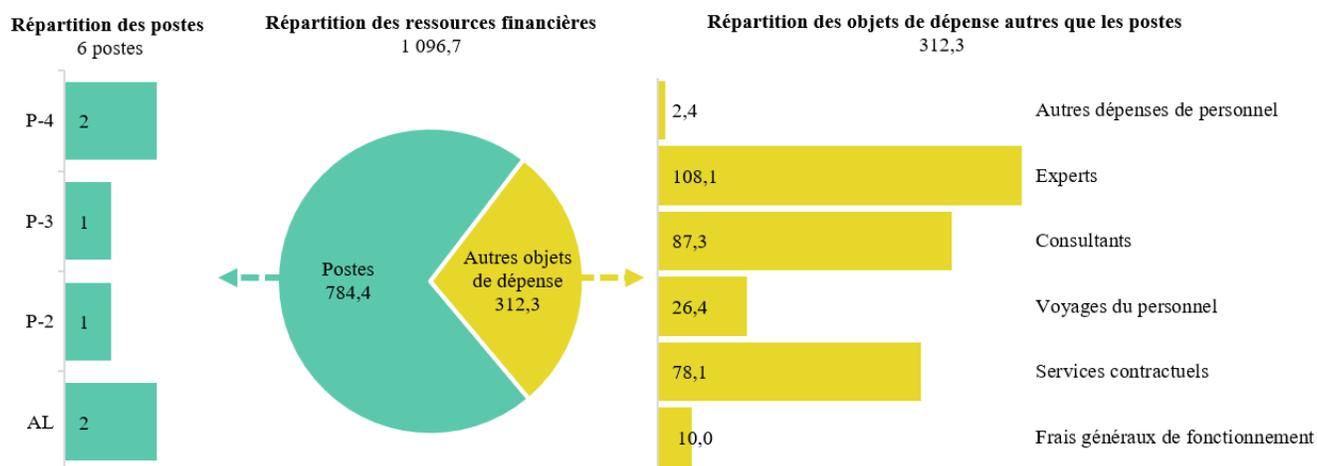
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	544,3	784,4	–	–	–	–	–	784,4	
Autres objets de dépense	265,3	312,3	–	–	–	–	–	312,3	
Total	809,6	1 096,7	–	–	–	–	–	1 096,7	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		4	–	–	–	–	–	4	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		2	–	–	–	–	–	2	
Total		6	–	–	–	–	–	6	

Figure 18.XLI

Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Sous-programme 7
Activités sous-régionales de développement**

**Composante 1
Activités sous-régionales en Afrique du Nord**

18.224 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 3 040 100 dollars et font apparaître une augmentation de 15 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 18.200 b) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.51 et la figure 18.XLII.

Tableau 18.51

Composante 1 (sous-programme 7) : évolution des ressources financières et des postes

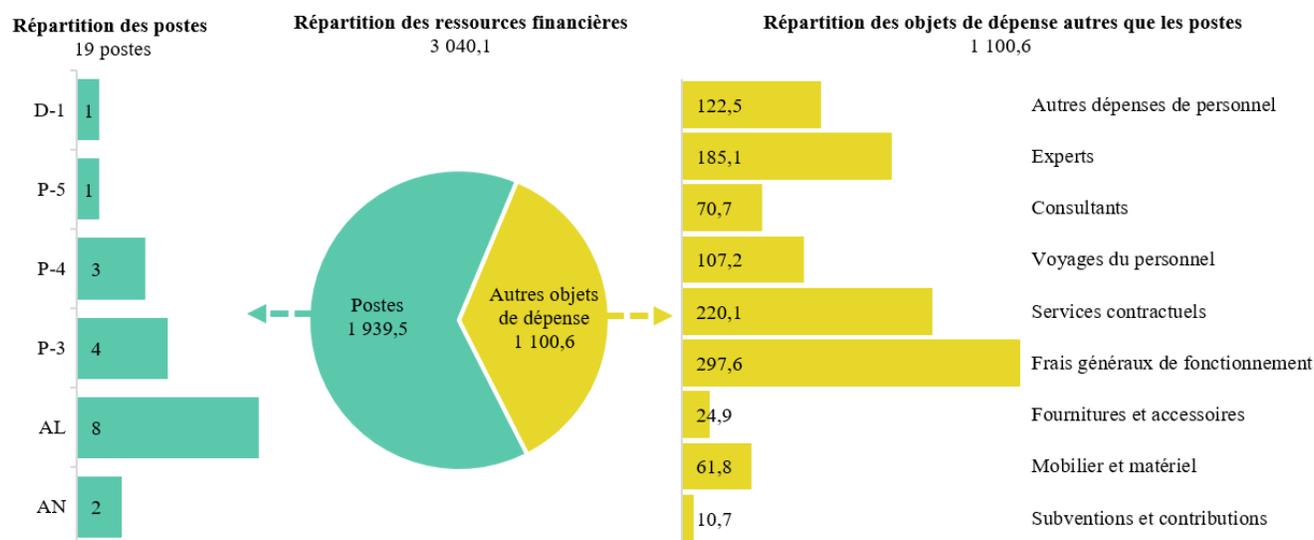
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	2 279,2	1 923,9	–	–	–	15,6	0,8	1 939,5	
Autres objets de dépense	784,4	1 100,6	–	–	–	–	–	1 100,6	
Total	3 063,6	3 024,5	–	–	–	15,6	0,5	3 040,1	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	–	9	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	–	10	
Total		19	–	–	–	–	–	19	

Figure 18.XLII

Composante 1 (sous-programme 7) : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Composante 2

Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest

18.225 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 3 042 600 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.52 et la figure 18.XLIII.

Tableau 18.52

Composante 2 (sous-programme 7) : évolution des ressources financières et des postes

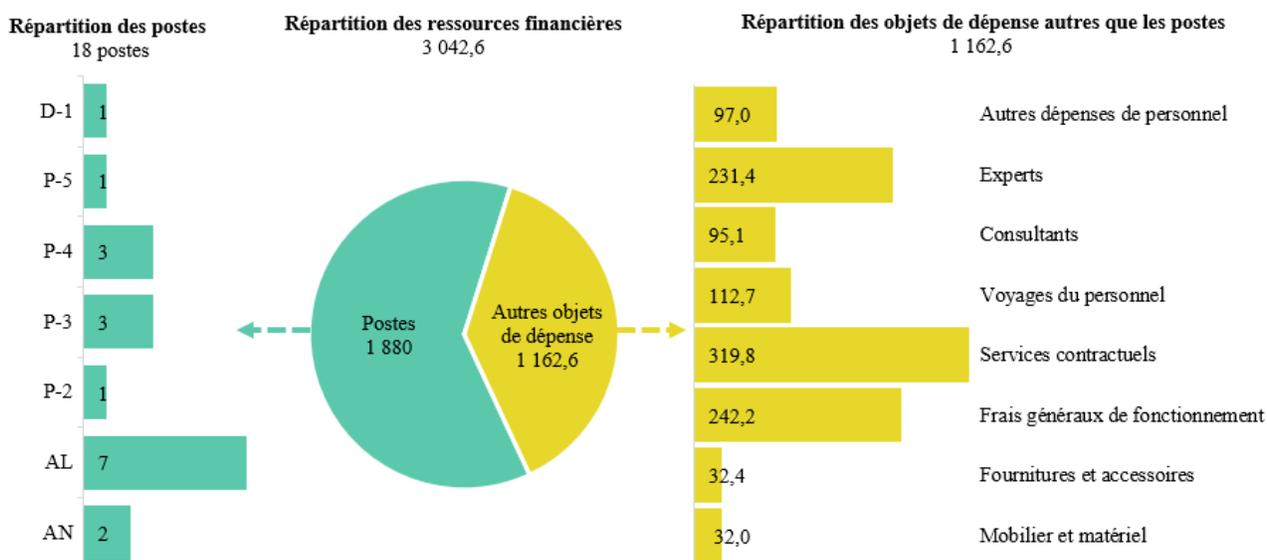
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	1 666,6	1 880,0	–	–	–	–	1 880,0
Autres objets de dépense	976,5	1 162,6	–	–	–	–	1 162,6
Total	2 643,1	3 042,6	–	–	–	–	3 042,6
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	–	–	9
Total		18	–	–	–	–	18

Figure 18.XLIII

Composante 2 (sous-programme 7) : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Composante 3 Activités sous-régionales en Afrique centrale

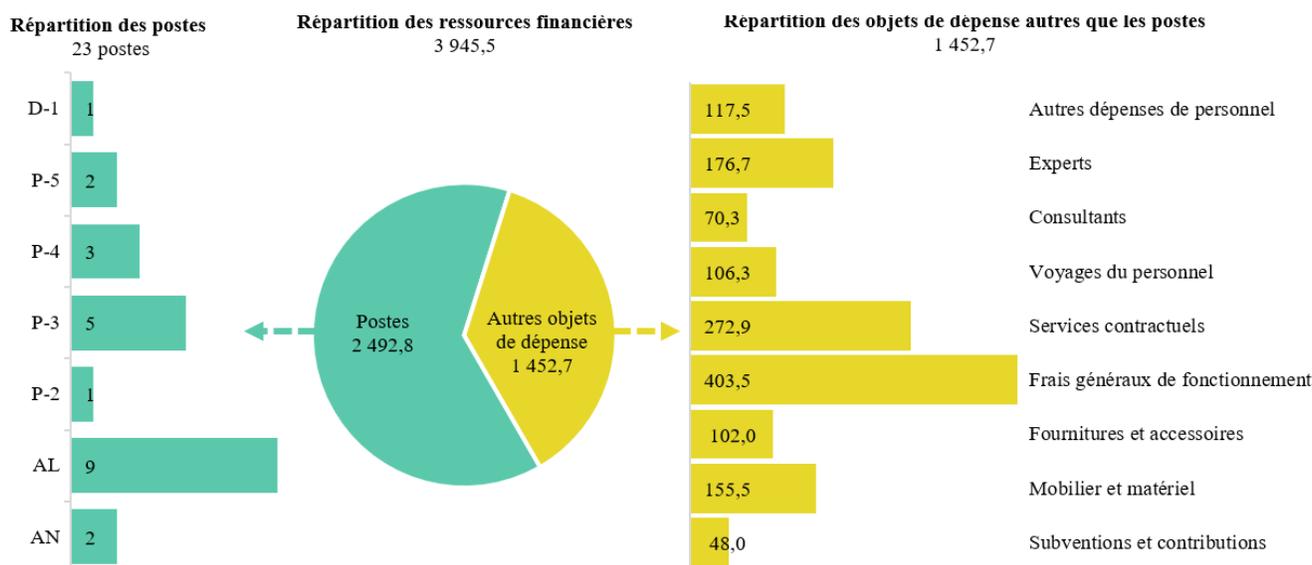
18.226 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 3 945 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.53 et la figure 18.XLIV.

Tableau 18.53
Composante 3 (sous-programme 7) : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements			2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	2 169,9	2 492,8	–	–	–	–	2 492,8
Autres objets de dépense	1 117,5	1 452,7	–	–	–	–	1 452,7
Total	3 287,4	3 945,5	–	–	–	–	3 945,5
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	–	–	–	–	12
Agents des services généraux et des catégories apparentées		11	–	–	–	–	11
Total		23	–	–	–	–	23

Figure 18.XLIV
Composante 3 (sous-programme 7) : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Composante 4 Activités sous-régionales en Afrique de l'Est

18.227 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 3 141 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.55 et la figure 18.XLV.

Tableau 18.54

Composante 4 (sous-programme 7) : évolution des ressources financières et des postes

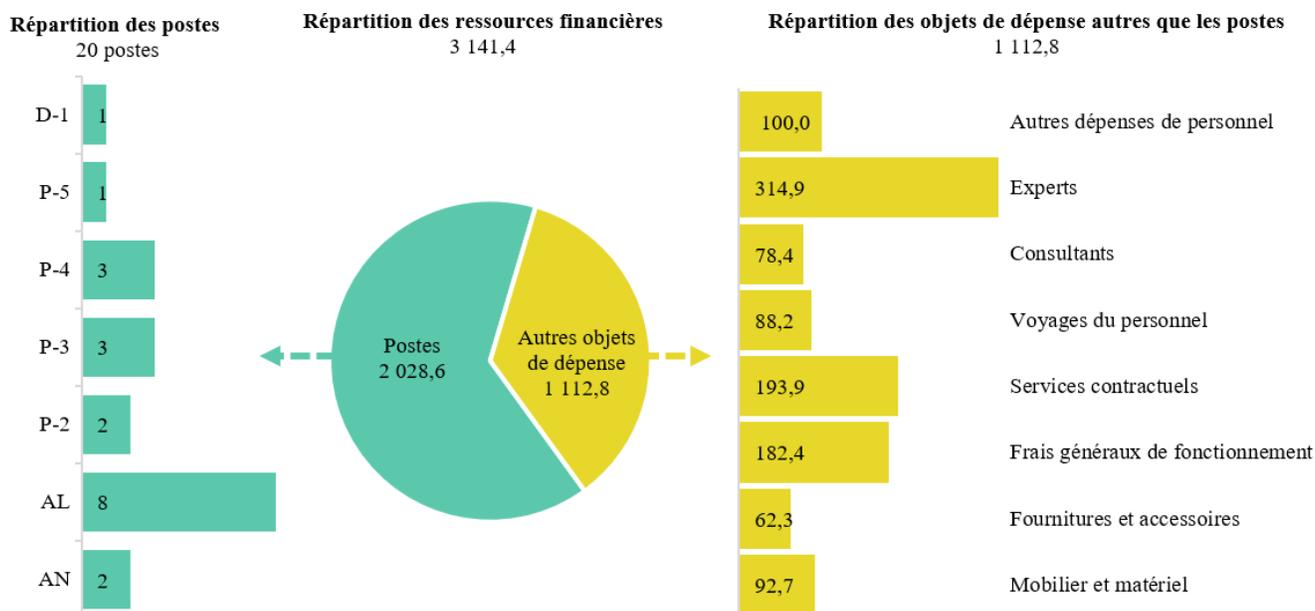
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	1 985,1	2 028,6	–	–	–	–	–	2 028,6
Autres objets de dépense	903,5	1 112,8	–	–	–	–	–	1 112,8
Total	2 888,6	3 141,4	–	–	–	–	–	3 141,4
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		10	–	–	–	–	–	10
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	–	10
Total		20	–	–	–	–	–	20

Figure 18.XLV

Composante 4 (sous-programme 7) : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Composante 5
Activités sous-régionales en Afrique australe**

18.228 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 3 135 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.56 et la figure 18.XLVI.

Tableau 18.55

Composante 5 (sous-programme 7) : évolution des ressources financières et des postes

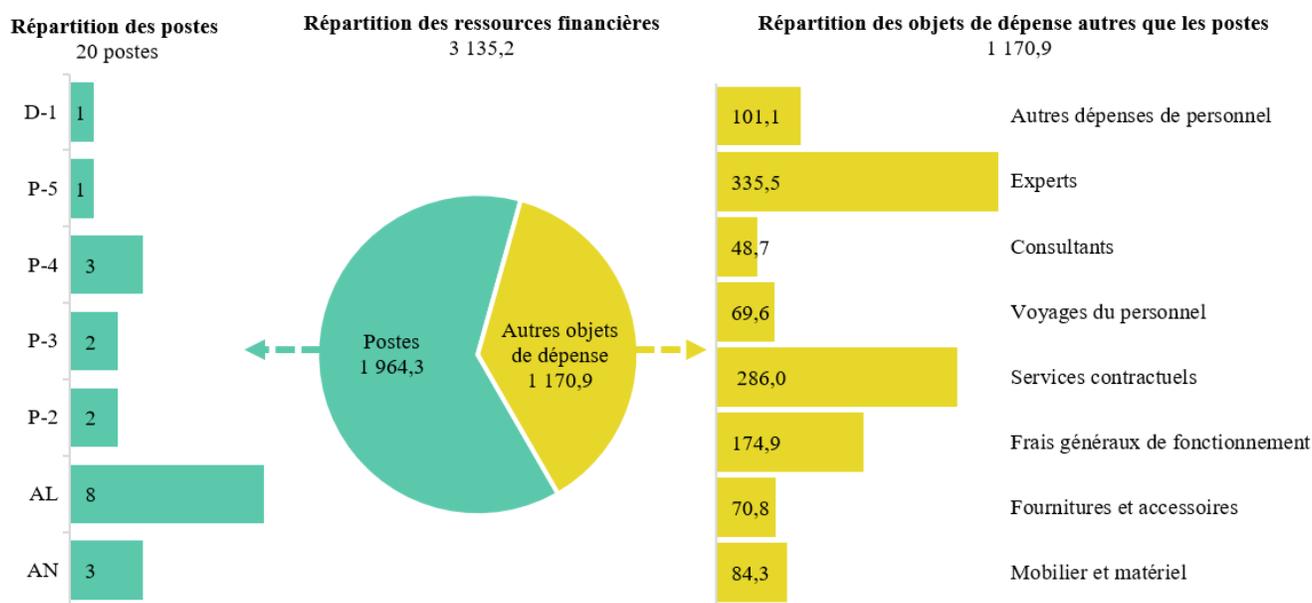
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 322,0	1 964,3	–	–	–	–	–	1 964,3
Autres objets de dépense	1 007,9	1 170,9	–	–	–	–	–	1 170,9
Total	3 329,9	3 135,2	–	–	–	–	–	3 135,2
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		11	–	–	–	–	–	11
Total		20	–	–	–	–	–	20

Figure 18.XLVI

Composante 5 (sous-programme 7) : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Sous-programme 8 Développement économique et planification

18.229 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 1 656 600 dollars et font apparaître une augmentation de 120 000 par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 18.201 des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.57 et la figure 18.XLVII.

Tableau 18.56

Sous-programme 8 : évolution des ressources financières

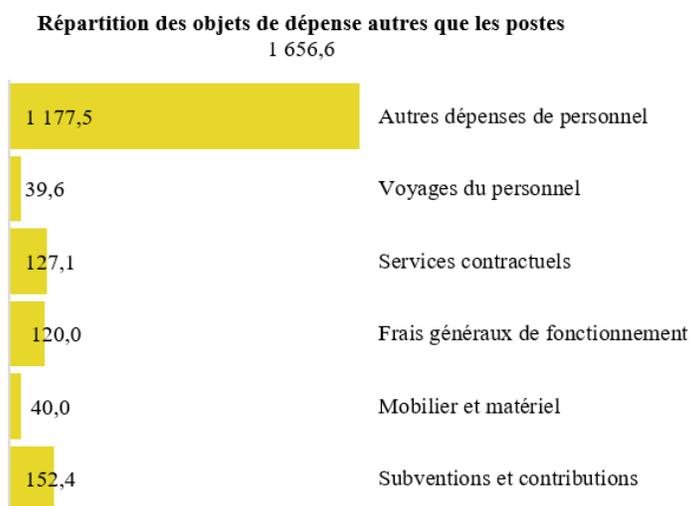
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Objets de dépense autres que les postes	1 347,6	1 536,6	–	–	120,0	120,0	–	1 656,6
Total	1 347,6	1 536,6	–	–	120,0	120,0	–	1 656,6

Figure 18.XLVII

Sous-programme 8 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

18.230 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 1 966 000 dollars et servira à financer les activités de l'Institut africain de développement économique et de planification, notamment la formation des participants issus des membres de la CEA et les coûts associés au déménagement de l'Institut dans ses nouveaux locaux à la Maison des Nations Unies à Dakar. L'augmentation de 107 500 dollars s'explique principalement par le fait que la Commission compte pourvoir les trois postes vacants à l'Institut et qu'il est prévu que ce dernier fournisse d'autres formations sur site.

**Sous-programme 9
Pauvreté, inégalités et politique sociale**

18.231 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 3 304 400 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.58 et la figure 18.XLVIII.

Tableau 18.57

Sous-programme 9 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

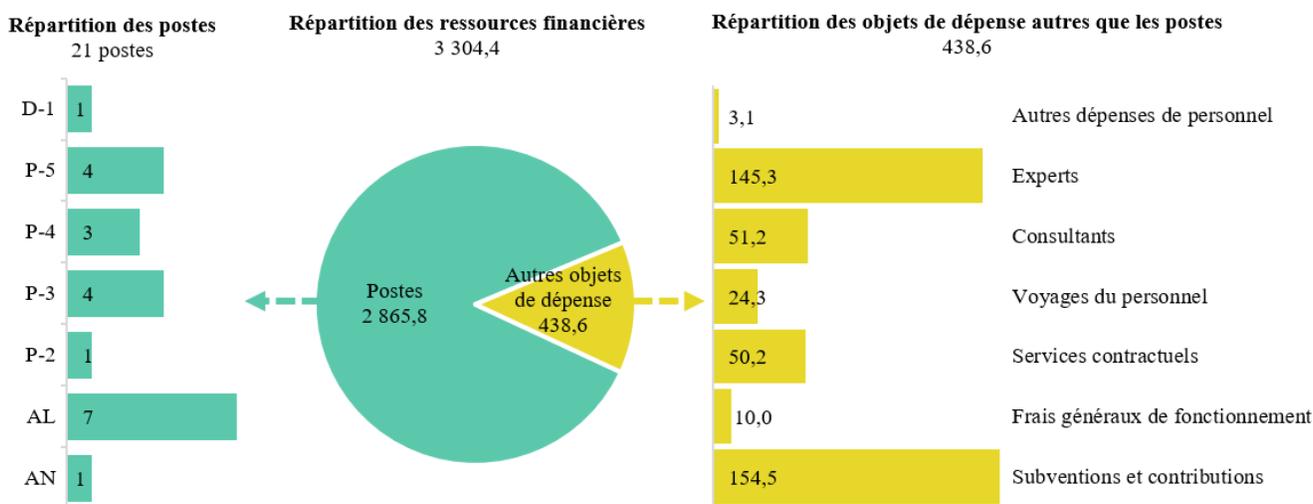
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 116,5	2 865,8	—	—	—	—	—	2 865,8
Autres objets de dépense	413,2	438,6	—	—	—	—	—	438,6
Total	2 529,7	3 304,4	—	—	—	—	—	3 304,4

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		13	-	-	-	-	-	-	13
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	-	-	-	-	-	-	8
Total		21	-	-	-	-	-	-	21

Figure 18.XLVIII

Sous-programme 9 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

18.232 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme, qui devrait s'élever à 2 millions de dollars, servira à financer des projets de coopération technique, des travaux de recherche et d'analyse et un appui sur le terrain, notamment des activités visant à renforcer les capacités dans les domaines des migrations internationales, de la population et du développement, ainsi qu'à renforcer les moyens d'action dans les domaines de l'urbanisation et du développement et du vieillissement (activités liées au Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement). L'augmentation de 1 466 400 dollars qui est prévue permettra de financer le projet sur les migrations internationales en Afrique.

Appui au programme

18.233 La composante Appui au programme est composée de deux divisions, à savoir la Division de l'administration et la Division des publications, des conférences et de la gestion du savoir. La Division de l'administration veille à l'application effective du mandat de la Commission en fournissant un appui administratif et financier et en s'assurant du respect des règles, règlements, politiques et procédures de l'ONU. Elle est composée du Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'administration, de la Section des ressources humaines, du Centre médical des Nations Unies, de

Titre V Coopération régionale pour le développement

la Section de la gestion de la chaîne d’approvisionnement, de la Section de la gestion des installations et de la Section des finances et du budget.

- 18.234 En 2024, dans le cadre de la composante, on continuera d’apporter un soutien efficace aux fonctions et services assurés par le siège de la CEA, à Addis-Abeba, les cinq bureaux sous-régionaux et l’Institut africain de développement économique et de planification. On continuera également de collaborer avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents en Éthiopie pour favoriser la mise en œuvre du dispositif de services communs des Nations Unies, par l’intermédiaire de l’équipe de gestion des opérations.
- 18.235 Les activités prioritaires seront les suivantes : exécution de projets concernant l’ensemble du système des Nations Unies, tels que le plan-cadre d’équipement stratégique ; fourniture d’une assistance efficace aux fonctionnaires en matière d’organisation des carrières et de renforcement des capacités ; délégation de nouveaux pouvoirs aux bureaux sous-régionaux dans les domaines de la gestion des ressources humaines et financières ; supervision du projet de rénovation de l’Africa Hall (57 millions de dollars) ; coordination des initiatives visant à assurer la continuité des opérations et la résilience institutionnelle ; coordination avec les 28 entités des Nations Unies présentes en Éthiopie sur les questions liées à la continuité des opérations et les questions opérationnelles, et coordination avec les organisations membres et les autres entités concernées aux fins d’améliorer encore les services médicaux assurés par le Centre médical des Nations Unies. En outre, les équipes chargées de l’appui au programme participeront activement à la mise en œuvre, dans l’ensemble du Secrétariat, du programme d’efficience du Secrétaire général.
- 18.236 Les ressources qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour 2024 s’élèvent à 33 629 700 dollars et font apparaître une diminution de 2 991 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 18.200 c) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.59 et la figure 18.XLIX.

Tableau 18.58

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

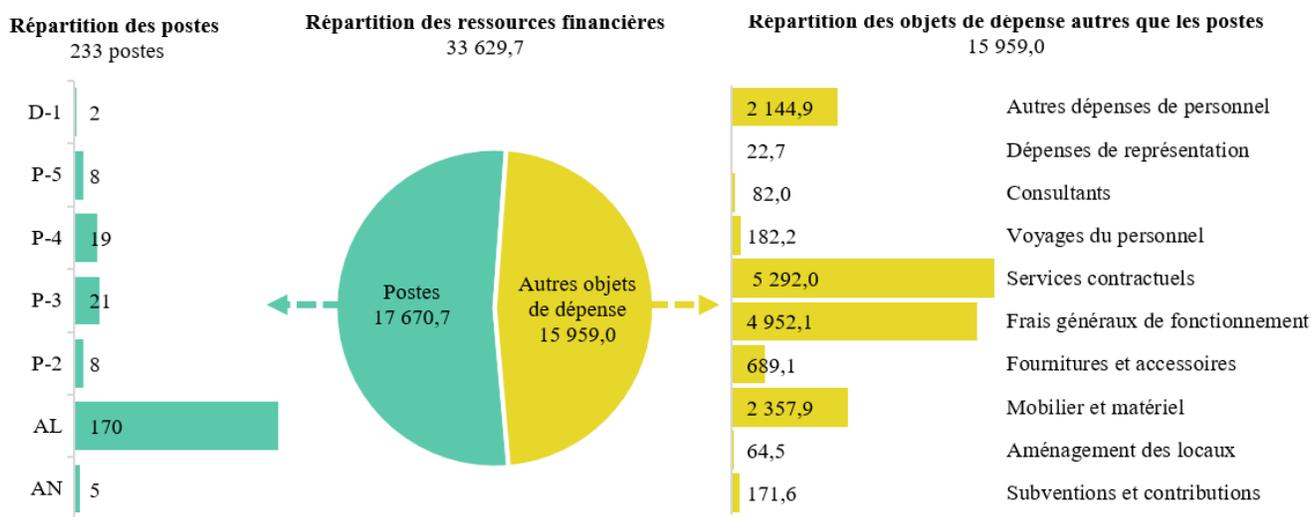
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	17 185,1	17 560,9	109,8	–	–	109,8	0,6	17 670,7
Autres objets de dépense	14 452,6	19 059,9	(3 100,9)	–	–	(3 100,9)	16,3	15 959,0
Total	31 637,7	36 620,8	(2 991,1)	–	–	(2 991,1)	(8,2)	33 629,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		58						58
Agents des services généraux et des catégories apparentées		175						175
Total		233						233

Figure 18.XLIX

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

18.237 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante devrait s'élever à 3 927 700 dollars et servira à financer le Centre médical des Nations Unies. L'augmentation de 401 300 dollars tient au fait que l'on prévoit une progression des dépenses liées au recouvrement des coûts.

II. Bureau des commissions régionales à New York

Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

Vue d'ensemble

- 18.238 Le Bureau des commissions régionales à New York est un bureau conjoint chargé de représenter les cinq commissions régionales de l'ONU (la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale), de coordonner leurs activités et de leur prodiguer des conseils en matière de politiques. Il les aide par ailleurs à appliquer de manière effective les directives des organes délibérants au niveau régional.
- 18.239 À cette fin, le Bureau exerce les fonctions essentielles et interdépendantes suivantes : donner aux commissions régionales des orientations stratégiques au sujet des cadres stratégiques mondiaux et des délibérations de l'ONU ayant une incidence sur leur position stratégique et l'exécution de leur programme de travail ; appuyer les activités de représentation et d'information menées auprès des organes mondiaux intergouvernementaux et interinstitutionnels du système des Nations Unies, en vue d'éclairer leurs décisions selon une perspective régionale ; renforcer la coordination et la coopération entre les commissions régionales ; faire en sorte que leurs travaux et leurs supports de connaissance soient facilement accessibles à un large éventail de parties prenantes.
- 18.240 En 2022, le Bureau a contribué à relayer les voix des commissions régionales, à renforcer leurs partenariats et à créer des liens aux niveaux national et mondial afin de mieux faire connaître les innovations, initiatives conjointes et événements dont elles sont à l'origine et de leur donner plus de poids. Il a par ailleurs contribué à enrichir les délibérations et les processus intergouvernementaux sur les aspects régionaux du développement et fait connaître les plateformes et les initiatives innovantes mises au point par les commissions régionales. Il a aussi recensé les occasions de contribuer à façonner le débat mondial sur les orientations en matière de développement durable et permis aux commissions régionales d'en tirer parti et coordonné des initiatives s'articulant autour de priorités communes.

Coordination et orientations stratégiques

- 18.241 En 2022, le Bureau, en étroite collaboration avec les commissions régionales, a joué un rôle déterminant en matière d'appui au suivi et à l'examen du Programme 2030, notamment en resserrant les liens entre les entités concernées aux niveaux mondial, régional et national et en renforçant la cohérence de leurs activités. La réunion de 2022 du forum politique de haut niveau, qui s'est tenue en juillet 2022, a attiré l'attention sur la dimension régionale du développement et sur les mesures innovantes mises en œuvre au niveau régional pour atteindre les objectifs de développement durable. En collaboration avec le (la) Coordonnateur(trice), le Bureau a aidé les commissions régionales à participer au débat thématique sur les objectifs à l'examen et facilité l'organisation de la session de compte rendu des cinq présidents des forums régionaux pour le développement durable. La manifestation parallèle organisée par le Bureau dans le cadre de la réunion de 2022 du forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui portait sur le thème « Role of voluntary local reviews in complementing the voluntary national review process: experiences from the regions » (Le rôle complémentaire des examens locaux volontaires dans le processus d'examen national volontaire : expériences acquises dans les régions), a donné lieu à des échanges fructueux d'enseignements et de pratiques innovantes provenant des régions.
- 18.242 En amont de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Bureau a coordonné, sous la direction de la Vice-Secrétaire générale, la collaboration tripartite entre les commissions régionales, la présidence égyptienne de la vingt-septième session et les champions de haut niveau pour l'action climatique.

Cette collaboration a permis d'organiser cinq tables rondes régionales sur l'accélération des investissements publics et privés dans des initiatives abouties et évolutives sur le climat qui s'inscrivent dans l'esprit de l'Accord de Paris. Les tables rondes ont notamment donné lieu à l'adoption des mesures de politique générale nécessaires pour débloquer des flux financiers et accélérer le rythme de l'action climatique, ainsi qu'à la création d'un compendium contenant une réserve de 50 initiatives pour le climat qui sont prêtes à recevoir des investissements et qui répondent aux priorités des pays.

- 18.243 Afin d'aider le Secrétaire général à organiser la première réunion annuelle avec les chefs des organisations régionales, le Bureau, en collaboration avec le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, en a défini l'objectif, le champ d'application et les thèmes prioritaires et a fait le lien avec les réunions régionales. Le Bureau a également coordonné les contributions apportées par les commissions régionales à la première note publiée par le Groupe d'intervention mondiale face aux crises alimentaire, énergétique et financière, ainsi qu'aux séances hebdomadaires visant à informer le Secrétaire général des conséquences de la guerre en Ukraine sur l'économie mondiale en soulignant les tendances et les impacts observés et les mesures de politique générale adoptées.
- 18.244 Le Bureau a fourni des conseils stratégiques aux commissions régionales pour les aider à participer à des plateformes mondiales d'élaboration de politiques et de prise de décisions conjointes, notamment le Conseil des chefs de secrétariat et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, l'objectif étant d'éclairer et d'orienter les débats mondiaux relatifs aux politiques. Le Bureau a veillé à ce que les commissions régionales puissent contribuer efficacement aux initiatives prises à l'échelle du système dans des domaines comme l'établissement d'indicateurs de progrès complémentaires au PIB, le financement du développement, les industries extractives et la collaboration avec la présidence indonésienne du Groupe des Vingt. En amont de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, le Bureau a appuyé la publication d'une déclaration commune des secrétaires exécutifs appelant à l'intégration de la biodiversité dans les politiques et programmes et au renforcement des échanges de connaissances sur la biodiversité.
- 18.245 Dans le domaine du financement, le Bureau a codirigé, avec la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, les efforts visant à faire progresser les travaux du groupe thématique sur les flux financiers illicites de l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après, qui s'occupe de la mise en œuvre des mesures de lutte contre les flux financiers illicites dans des domaines comme la mesure de ces flux, le recouvrement d'avoirs et la taxation de l'économie numérique.
- 18.246 Le Bureau a organisé les réunions semestrielles entre les secrétaires exécutifs et la Vice-Secrétaire générale et en a assuré le service de façon à promouvoir les priorités de l'Organisation. Il a veillé à ce que les commissions régionales fournissent un appui efficace et cohérent aux initiatives qui sont prises à l'échelle du système, notamment par le partage de bonnes pratiques et la mise en œuvre coordonnée de la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

Représentation, communication et sensibilisation

- 18.247 En étroite collaboration avec le (la) Coordonnateur(trice), le Bureau mène des activités de représentation et de promotion à l'échelle mondiale au nom des cinq commissions régionales. Les efforts déployés à cet égard en 2022 ont contribué à améliorer la cohérence et l'efficacité des initiatives prises à l'échelle du système et à donner davantage de visibilité aux innovations régionales, permettant de ce fait d'établir des partenariats fructueux.

Organes intergouvernementaux

- 18.248 Les activités de représentation et de promotion menées par le Bureau ont permis de sensibiliser encore davantage à la dimension régionale du développement dans les délibérations intergouvernementales.
- 18.249 Le Bureau a organisé le dialogue annuel entre les secrétaires exécutifs et la Deuxième Commission de l'Assemblée générale sur le thème « From risk to resilience: Accelerating actions to achieve a more sustainable and equitable future through regional cooperation » (Du risque à la résilience : accélérer l'action visant à bâtir un avenir plus durable et plus équitable au moyen de la coopération régionale). Les secrétaires exécutifs ont présenté une série d'exposés abondant, depuis le point de vue des régions, les progrès réalisés en matière de relèvement après la pandémie et l'effet conjugué des crises alimentaire, énergétique et financière, ainsi que les nouvelles initiatives régionales innovantes qui visent à reconstruire après la pandémie et qui donnent lieu à des sociétés plus résilientes, inclusives et durables.
- 18.250 Le Bureau a établi et présenté au débat du Conseil économique et social consacré à la gestion l'édition 2022 du rapport annuel du Secrétaire général sur la coopération régionale. Il a contribué au forum des partenariats du Conseil économique et social, qui s'est tenu en février 2022, en attirant l'attention sur des partenariats régionaux prometteurs et évolutifs en lien avec les objectifs de développement durable. Il a également facilité la préparation de la session régionale lors de l'édition de 2023 du débat du Conseil consacré aux questions de coordination en donnant un aperçu des questions qui seraient abordées dans le cadre des forums régionaux pour le développement durable et en mettant en évidence les perspectives régionales sur les approches intégrées adoptées en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.
- 18.251 Le Bureau a appuyé la participation des commissions régionales au dialogue sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional, qui s'est tenu lors de l'édition 2022 du débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles de développement. L'accent a été mis sur la fourniture d'un appui collectif aux pays en vue de la réalisation des objectifs de développement durable et sur la réponse apportée au niveau régional aux enjeux transfrontaliers liés au développement, comme les changements climatiques, la perte de biodiversité et les mouvements de population.
- 18.252 Dans le cadre des mandats pertinents, le Bureau a coordonné, à l'appui des priorités des présidences de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, les contributions efficaces des commissions régionales à la préparation de la réunion de haut niveau sur le Nouveau Programme pour les villes et du débat thématique de haut niveau intitulé « Moment pour la nature », ainsi qu'à l'appui de priorités dans des domaines comme l'action climatique, le financement, la fiscalité, la jeunesse, la sécurité routière, l'éradication de la pandémie de COVID-19 et le développement durable de l'Afrique, entre autres.

Mécanismes interinstitutions

- 18.253 Le Bureau représente les commissions régionales dans divers forums interinstitutions. Au cours de la période considérée, il a participé et contribué aux travaux du Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Dans ce contexte, le Bureau a pris part aux travaux de plusieurs équipes spéciales, notamment lorsqu'il s'agissait d'élaborer des indicateurs de progrès autres que le PIB. Il a en outre fourni un appui consultatif au (à la) Coordonnateur(trice), harmonisé les positions des commissions régionales et favorisé la participation du (de la) Coordonnateur(trice) aux réunions du Comité de gestion pour faire progresser la réforme interne et les initiatives liées à la gestion.

Activités d'information et activités relatives aux partenariats

- 18.254 Au cours de la période considérée, le Bureau a encore renforcé sa fonction de communication et d'information et mieux fait connaître les travaux des commissions régionales au Siège, ainsi qu'auprès des missions permanentes sises à New York, de la société civile et d'autres parties prenantes, l'idée étant qu'elles puissent potentiellement collaborer ou conclure des partenariats.
- 18.255 Les principales activités menées à cette fin comprennent la diffusion d'un bulletin d'information bimestriel indiquant les événements, publications et partenariats importants auxquels participent les commissions régionales, ainsi que la production, en partenariat avec le Rocky Mountain Institute, une organisation sans but lucratif américaine qui plaide en faveur de la transformation des systèmes énergétiques, de clips vidéo promotionnels visant à diffuser plus largement les orientations de politique générale adoptées par les commissions régionales en matière d'action climatique.
- 18.256 En marge de la réunion de 2022 du forum politique de haut niveau pour le développement durable, le Bureau a organisé, en collaboration avec les commissions régionales, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Pacte mondial des Nations Unies, un événement inaugural de partenariat co-accueilli par le Bureau de la présidence du Conseil économique et social. L'événement a été l'occasion d'honorer le président sortant du Conseil et de célébrer le travail accompli par les commissions régionales à l'appui du Conseil et des partenariats régionaux pour faire avancer la mise en œuvre du Programme 2030. Les parties prenantes qui ont participé à l'événement y ont vu une occasion fructueuse d'échanger des vues, de lancer de nouvelles conversations et d'établir de nouveaux partenariats en lien avec le Programme 2030.
- 18.257 À l'occasion du dialogue politique annuel du Club de Madrid, en octobre 2022, le Bureau a présenté un aperçu des travaux réalisés par les commissions régionales dans les domaines de la dette et du financement du développement. Il en a été tenu compte dans les délibérations du Groupe des Sept, du Groupe des Vingt et de l'ONU, et des gouvernements et d'autres organisations multilatérales s'en sont inspirés pour formuler des recommandations.

Coopération interrégionale

- 18.258 Au cours de la période considérée, le Bureau a encouragé la collaboration entre les commissions régionales dans plusieurs domaines, comme indiqué ci-dessus dans la section relative à la coordination et aux orientations stratégiques. En collaboration avec le (la) Coordonnateur(trice), le Bureau a contribué à déterminer les domaines prioritaires de collaboration interrégionale entre les commissions régionales ainsi qu'avec d'autres entités des Nations Unies, et aidé à concevoir des projets communs qui seront financés au moyen du Compte pour le développement. Par l'intermédiaire de ses réseaux de référents, il a également encouragé les commissions régionales à collaborer entre elles et avec d'autres entités des Nations Unies sur plusieurs questions de fond.

Plans pour 2024

- 18.259 Le Bureau s'appuiera sur les textes issus de diverses manifestations pour orienter les travaux qu'il mènera en 2024, notamment le Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023, la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023, la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen à mi-parcours du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le forum de 2023 sur le suivi du financement du développement ainsi que d'autres conférences mondiales et mandats.
- 18.260 Profitant de l'élan généré par le Sommet sur les objectifs de développement durable, le Bureau renforcera encore son appui au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable en mettant en avant les innovations et les meilleures pratiques

régionales lors des discussions mondiales et en veillant à ce qu'il soit tenu compte des résultats des forums régionaux lors de la prochaine réunion du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

- 18.261 Dans le cadre des préparatifs du Sommet de l'avenir, qui se tiendra en 2024, le Bureau fournira aux commissions régionales, en étroite consultation avec le (la) Coordonnateur(trice), des conseils stratégiques et un appui en matière de coordination dans des domaines comme la refonte de l'architecture financière internationale, la promotion de nouveaux indicateurs, dont des indicateurs complémentaires au PIB, le financement du développement et la préservation des intérêts des générations futures.
- 18.262 Le Bureau continuera également d'assurer le secrétariat des travaux réalisés conjointement par les commissions régionales, en particulier pour ce qui est d'appuyer la réalisation du Programme 2030, de renforcer les liens au niveau mondial et de prodiguer des conseils sur l'amélioration des résultats aux niveaux régional et national. S'appuyant sur les travaux réalisés conjointement par les commissions régionales en 2023, notamment en ce qui concerne le financement du développement, l'appui aux transitions importantes dans les domaines de l'énergie, des systèmes alimentaires et de la connectivité sociale et numérique, la protection sociale et l'urbanisation durable, le Bureau contribuera également à accélérer la mise en œuvre du Programme 2030 dans les cinq régions en offrant un appui consultatif et un appui à la coordination.
- 18.263 Le Bureau tiendra systématiquement des dialogues réguliers avec les commissions régionales et assurera le service des réunions semestrielles tenues par la Vice-Secrétaire générale avec les secrétaires exécutifs, l'objectif étant de renforcer la coordination interne et de faire en sorte que les initiatives et mécanismes mondiaux, dont les préparatifs du Sommet de l'avenir, reçoivent un appui cohérent et efficace.
- 18.264 Pour concourir à la mise en œuvre accélérée des objectifs de développement durable, le Bureau recensera les possibilités de coopération et de mobilisation, coordonnera la participation effective des commissions régionales aux mécanismes interinstitutions et tirera parti des occasions importantes qui se présenteront en 2024, comme la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral et la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, pour renforcer la visibilité stratégique et promouvoir des solutions et des perspectives régionales qui favorisent le développement durable aux niveaux régional et national.
- 18.265 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Bureau incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Dans la mesure du possible, le Bureau des commissions régionales à New York utilise des outils en ligne pour faciliter la collaboration entre les commissions régionales, notamment en organisant des réunions virtuelles et en distribuant des documents d'information et des supports de communication sous forme numérique plutôt que sous forme imprimée. Il s'efforce aussi de respecter l'interdiction des plastiques à usage unique, d'optimiser l'utilisation de la lumière naturelle, de réduire la luminosité des écrans d'ordinateur, d'éteindre le matériel de bureau à la fin de la journée de travail, d'opter pour des articles de papeterie réutilisables, de réutiliser le papier de copie et d'encourager la culture de plantes dans les bureaux afin d'améliorer la qualité de l'air.
- 18.266 On trouvera dans le tableau 18.60 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. En 2022, aucun voyage officiel n'a été entrepris en raison des restrictions de voyage liées à la COVID-19 et de situations exigeant l'attention du Bureau à New York.

Tableau 18.59
Respect des délais

(En pourcentage)

	2020 (taux effectif)	2021 (taux effectif)	2022 (taux effectif)	2023 (taux prévu)	2024 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	89	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	100	s.o.	100	100

Abréviation : s.o.= sans objet.

18.267 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 940 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 18.61 et la figure 18.L.

Tableau 18.60
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Changements				2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Postes	970,7	876,4	–	–	–	–	876,4
Autres dépenses de personnel	–	11,8	–	–	–	–	11,8
Dépenses de représentation	–	2,2	–	–	–	–	2,2
Voyages du personnel	–	13,4	–	–	–	–	13,4
Services contractuels	33,3	17,4	–	–	–	–	17,4
Frais généraux de fonctionnement	6,1	8,7	–	–	–	–	8,7
Fournitures et accessoires	–	3,8	–	–	–	–	3,8
Mobilier et matériel	7,5	6,6	–	–	–	–	6,6
Total	1 017,6	940,3	–	–	–	–	940,3

Tableau 18.61
Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2023	6	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 G(AC)
Changements relatifs aux postes	–	
Effectif proposé pour 2024	6	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 G(AC)

Titre V **Coopération régionale pour le développement**

Tableau 18.62

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Effectif proposé Total pour 2024
	Effectif approuvé pour 2023	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur					
D-2	1	–	–	–	1
P-5	1	–	–	–	1
P-4	1	–	–	–	1
P-3	1	–	–	–	1
Total partiel	4	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées					
G(AC)	2	–	–	–	2
Total partiel	2	–	–	–	2
Total	6	–	–	–	6

Tableau 18.63

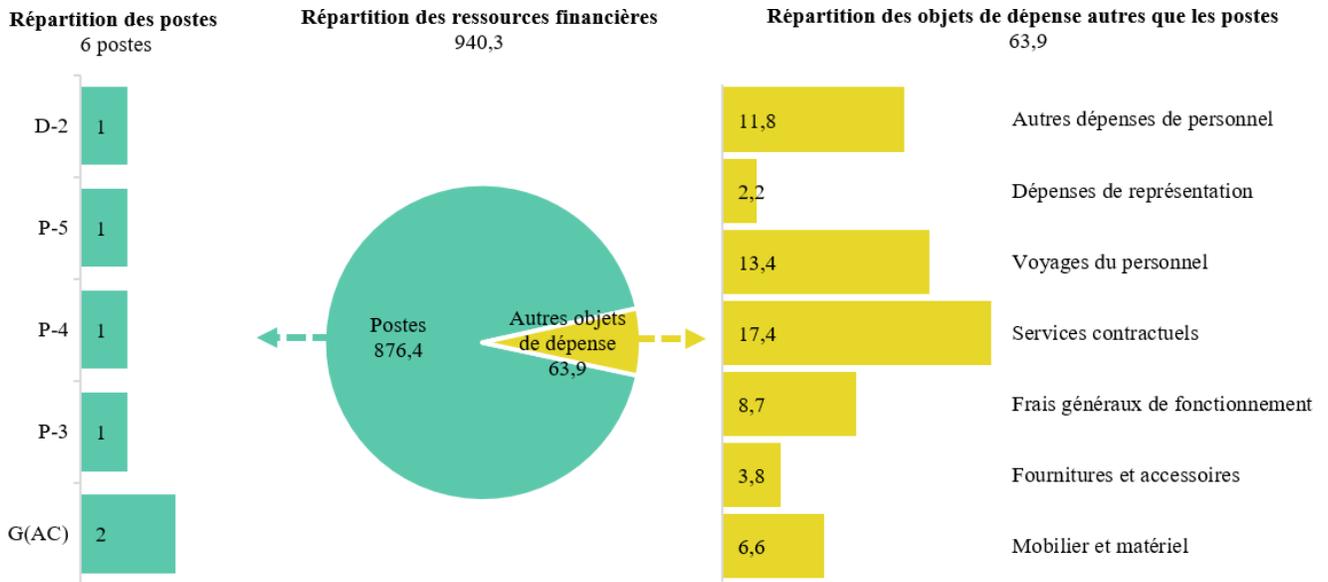
Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Changements						2024 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2022 (dépenses effectives)	2023 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	970,7	876,4	–	–	–	–	876,4
Autres objets de dépense	46,8	63,9	–	–	–	–	63,9
Total	1 017,5	940,3	–	–	–	–	940,3
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	–	4	–	–	–	–	4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	–	2	–	–	–	–	2
Total	–	6	–	–	–	–	6

Figure 18.L
Bureau des commissions régionales à New York : répartition des ressources proposées pour 2024
 (avant actualisation des coûts)

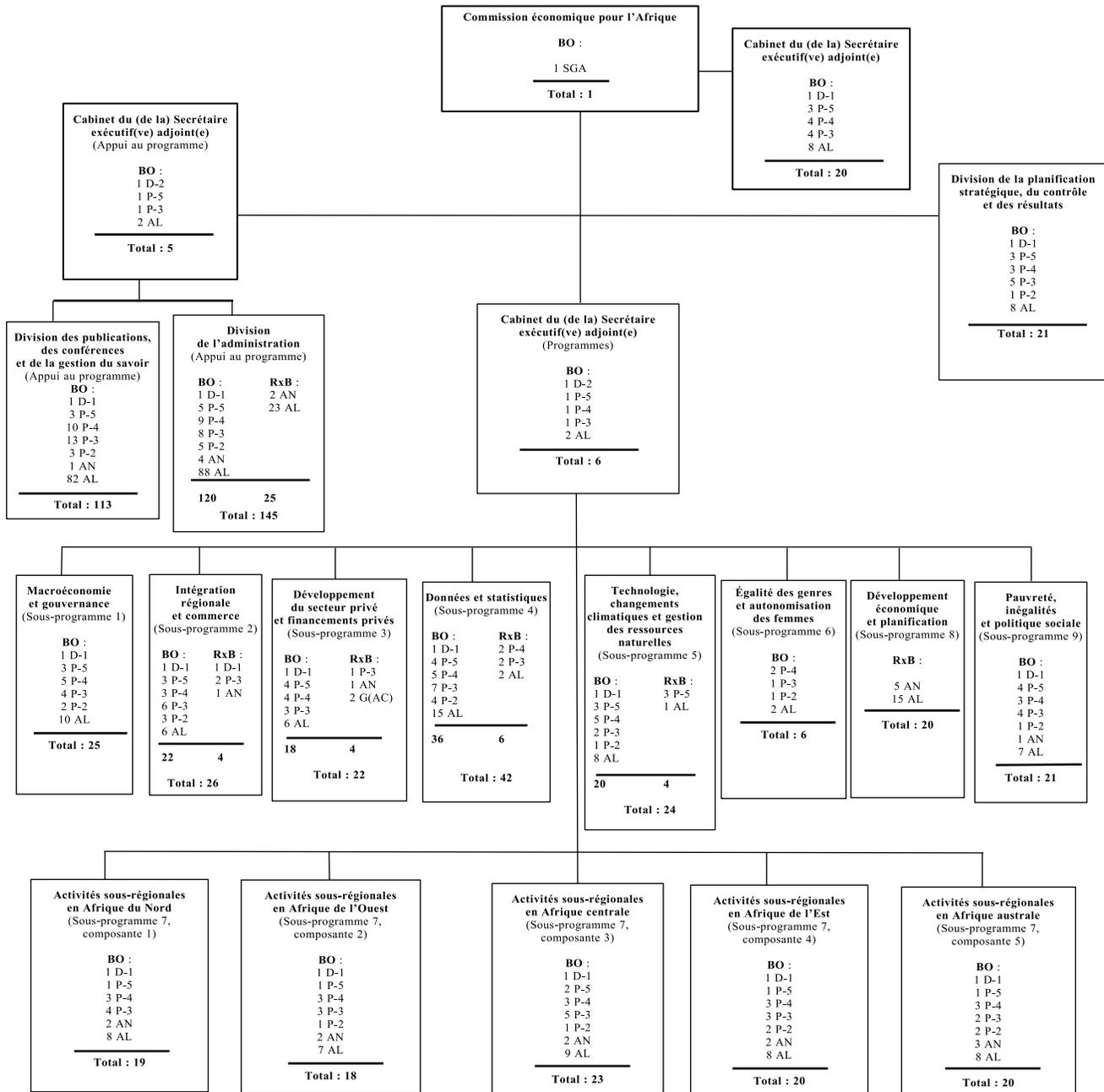
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Annexe I

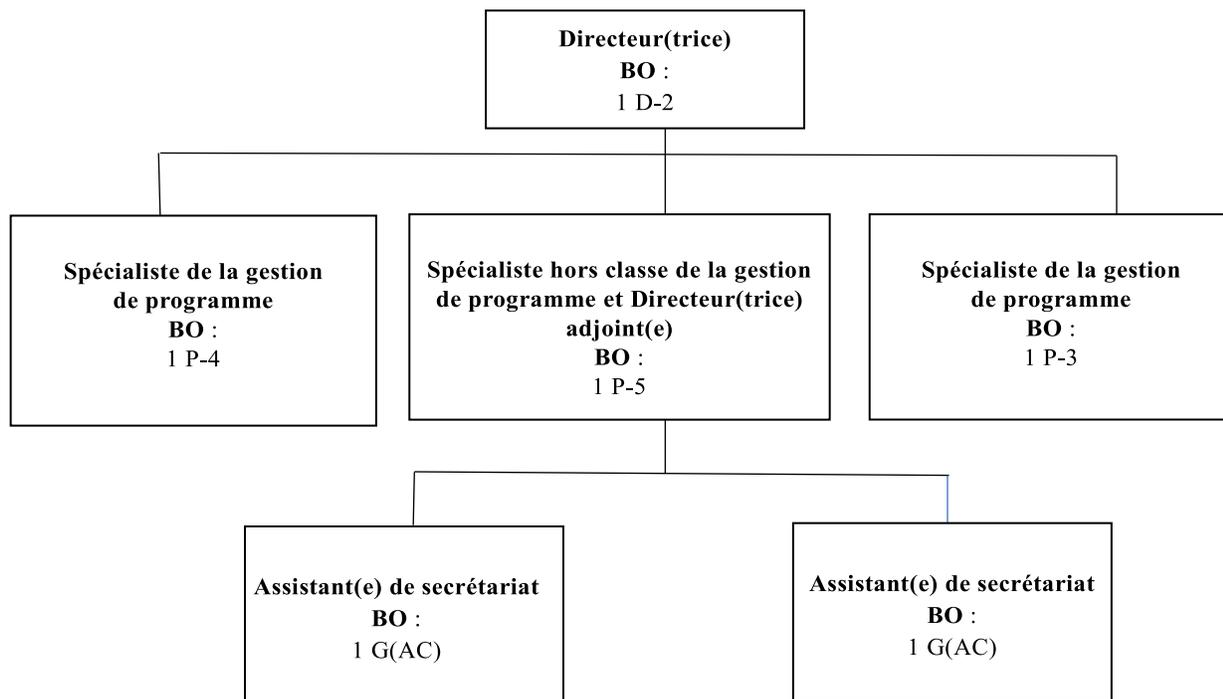
Organigramme et répartition des postes pour 2024

A. Commission économique pour l'Afrique



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

B. Bureau des commissions régionales à New York



Abréviations : BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Annexe II**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle**

*Résumé de la recommandation**Suite donnée à la recommandation*

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires[A/77/7](#)

Le Comité consultatif redit qu'il importe de faire appel à des consultants locaux pour assurer l'exécution ininterrompue des mandats (voir [A/76/7](#) et [A/76/7/Corr.1](#), par. V.12) mais compte que tout sera fait pour gérer judicieusement l'engagement de consultants pour le prochain exercice budgétaire, l'objectif étant de faire appel aux membres du personnel interne de la CEA et de renforcer leurs capacités en tenant compte des priorités de formation professionnelle et de recrutement. Il espère également que la situation des responsables du protocole, engagés localement et employés à la Commission depuis longtemps sans interruption, sera réexaminée et qu'une solution durable sera trouvée, et que le point sur la situation sera fait dans le prochain projet de budget.

La Commission veille judicieusement à limiter au maximum le recours à des consultants et, à cet égard, elle s'est efforcée de pourvoir les postes vacants et d'améliorer la formation du personnel afin de garantir une exécution pleine et efficace des mandats.

L'équipe de la Commission chargée du protocole fournit en permanence un service exceptionnel. Elle est dirigée par un(e) P-3 et sa composition est restée inchangée au cours des cinq dernières années. À l'heure actuelle, l'équipe ne compte aucun responsable recruté localement.

Annexe III
Ressources financières et postes : vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2023 (crédits ouverts)	2024 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation	2023 (estimations)	2024 (prévisions)	Variation
Ressources financières									
Commission économique pour l'Afrique	87 179,5	84 341,8	(2 837,7)	17 562,2	13 286,6	(4 275,6)	104 741,7	97 628,4	(7 113,3)
Bureau des commissions régionales à New York	940,3	940,3	–	–	–	–	940,3	940,3	–
Total	88 119,8	85 282,1	(2 837,7)	17 562,2	13 286,6	(4 275,6)	105 682,0	98 568,7	(7 113,3)
Postes									
Commission économique pour l'Afrique	534	534	–	63	63	–	597	597	–
Bureau des commissions régionales à New York	6	6	–	–	–	–	6	6	–
Total	540	540	–	63	63	–	603	603	–